

► Méthodologie pour estimer les besoins des travailleurs et de leur famille dans le cadre de la fixation des salaires, y compris du salaire vital



- ▶ **Méthodologie pour estimer les besoins des travailleurs et de leur famille dans le cadre de la fixation des salaires, y compris du salaire vital**



Cet ouvrage est soumis à une licence Creative Commons Attribution 4.0 International. Les conditions applicables à cette licence sont présentées à l'adresse suivante: <https://creativecommons.org/licences/by/4.0/deed.fr>. L'utilisateur est autorisé à réutiliser et à partager (copier et redistribuer) l'ouvrage original ou à l'adapter (le remanier, le transformer ou s'en servir pour créer un nouveau produit) conformément aux termes de ladite licence. L'utilisateur doit clairement indiquer que l'OIT est la source de l'ouvrage et faire état de toute modification apportée au contenu original. L'utilisation de l'emblème, du nom et du logo de l'OIT n'est pas autorisée dans le cadre de traductions, d'adaptations ou d'autres œuvres dérivées.

Citation – L'utilisateur doit faire état de toute modification apportée à cet ouvrage. L'ouvrage doit être cité comme suit: *Méthodologie pour estimer les besoins des travailleurs et de leur famille dans le cadre de la fixation des salaires, y compris du salaire vital*, Genève: Bureau international du Travail, 2025. © OIT.

Traductions – Si cet ouvrage fait l'objet d'une traduction, celle-ci doit comporter, outre la mention de la source de l'ouvrage original, la clause de non-responsabilité suivante: *Ceci est une traduction d'un ouvrage de l'Organisation internationale du Travail (OIT) protégé par le droit d'auteur. Cette traduction n'a pas été élaborée, révisée ou approuvée par l'OIT et ne doit pas être considérée comme une traduction officielle de cette dernière. L'OIT décline toute responsabilité quant au contenu ou à l'exactitude de cette traduction, qui n'engage que la responsabilité de son ou ses auteurs.*

Adaptations – Si cet ouvrage fait l'objet d'une adaptation, celle-ci doit comporter, outre la mention de la source de l'ouvrage original, la clause de non-responsabilité suivante: *Ceci est une adaptation d'un ouvrage de l'Organisation internationale du Travail (OIT) protégé par le droit d'auteur. Cette adaptation n'a pas été élaborée, révisée ou approuvée par l'OIT et ne doit pas être considérée comme une adaptation officielle de cette dernière. L'OIT décline toute responsabilité quant au contenu ou à l'exactitude de cette adaptation, qui n'engage que la responsabilité de son ou ses auteurs.*

Œuvres de tiers – La licence Creative Commons ne s'applique pas aux œuvres incluses dans cette publication qui ne relèvent pas du droit d'auteur de l'OIT. Lorsqu'une œuvre est attribuée à un tiers, l'utilisateur de l'œuvre est seul responsable d'obtenir les autorisations nécessaires auprès du détenteur des droits et sera tenu pour seul responsable en cas de violation alléguée.

Tout différend auquel la présente licence pourra donner lieu et qui ne pourra pas être résolu à l'amiable sera soumis à l'arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI). Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue en tant que règlement définitif du différend.

Toute question concernant les droits et licences doit être envoyée à l'unité des Publications de l'OIT (Droits et licences) à l'adresse rights@ilo.org. Des informations concernant les publications et les produits numériques de l'OIT peuvent être consultées à cette adresse: www.ilo.org/publns.

ISBN 9789220413494 (imprimé),
ISBN 9789220413500 (pdf Web)

<https://doi.org/10.54394/LOZZ6964>

Également disponible en anglais: *A methodology to estimate the needs of workers and their families for the purpose of wage setting, including living wages*, ISBN 9789220413470 (print); ISBN 9789220413487 (web PDF); et en espagnol: *Metodología para la estimación de las necesidades de los trabajadores y sus familias a efectos de la fijación de salarios, incluidos los salarios vitales*, ISBN 9789220413517 (impreso), ISBN 9789220413524 (PDF web).

Les désignations utilisées dans les publications et bases de données de l'OIT, qui sont conformes à la pratique de l'Organisation des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OIT aucune prise de position quant au statut juridique de tout pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières ou limites.

Les opinions et vues exprimées dans la présente publication sont propres à son ou ses auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions, les vues ou la politique de l'OIT.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part de l'OIT aucune appréciation favorable ou défavorable.

► Table des matières

► Abréviations	ix
► Remerciements	x
► Introduction	1
► 1. Bref aperçu de la méthodologie	3
Une approche multidimensionnelle combinant mesures relatives et mesures absolues	4
Taille de référence d'une famille et équivalence adulte	7
Nombre d'adultes travaillant à temps plein	10
Réduire l'échantillon?	12
De quelle manière cette méthodologie est-elle alignée sur les principes de l'OIT relatifs à l'estimation du salaire vital?	13
► 2. Le coût d'une alimentation adéquate: une approche normative	15
Étape n° 1: déterminer les besoins en calories	17
Étape n° 2: Rassembler des informations sur la consommation de calories	21
Étape n° 3: Concevoir et ajuster le panier alimentaire de référence	22
Étape n° 4: Ajuster le panier alimentaire de référence pour garantir qu'il permette de satisfaire aux besoins en autres nutriments, y compris en protéines et matières grasses	25
Étape n° 5: Estimer le coût du panier alimentaire de référence pour une famille de taille de référence	29
Validation, ajustements possibles et discussion sur les méthodes alternatives	33
► 3. Le coût d'un logement décent: une approche normative	39
Étape n° 1: Sélectionner les indicateurs permettant d'évaluer la qualité du logement	41
Étape n° 2: Mettre en place un système de notation pour évaluer la qualité du logement	43
Étape n° 3: Estimer le coût du logement pour chacune des notes relatives à la qualité du logement	48
Étape n° 4: Identifier la note finale correspondant à un logement décent	50
Étape n° 5: Déterminer le coût du loyer correspondant à la note minimale pour un logement décent	56
Étape n° 6: Déterminer le coût des charges correspondant à la note minimale pour un logement décent	59
Étape n° 7: Estimer le coût total d'un logement décent (loyer et charges) pour une famille de taille de référence	60
Comment comparer ces résultats aux dépenses médianes consacrées au logement?	62

► 4. Le coût de la santé et de l'éducation: une approche relative	63
Étape n° 1: Sélectionner le groupe de ménages de référence et estimer le coût de la santé et de l'éducation par habitant	66
Étape n° 2: Estimer le coût total pour une famille de taille de référence	67
Étape n° 3: Établir, le cas échéant, des estimations de ce coût au niveau régional	68
Validation, ajustements possibles et discussion sur les méthodes alternatives	69
► 5. Le coût des autres biens et services essentiels: une approche relative	73
Étape n° 1: Identifier les autres biens et services essentiels	75
Étape n° 2: Sélectionner le groupe de ménages de référence et déterminer le coût des autres biens et services essentiels par équivalent adulte	77
Étape n° 3: Estimer le coût total pour une famille de taille représentative	79
Étape n° 4: Établir, le cas échéant, des estimations au niveau régional	79
Validation, ajustements possibles et discussion sur les méthodes alternatives	80
► 6. Estimer le salaire vital	83
Étape n° 1: Estimer le coût total des besoins des travailleurs et de leur famille	84
Étape n° 2: Estimer le montant du salaire suffisant pour couvrir le coût total des besoins des travailleurs et de leur famille (c'est-à-dire le salaire vital)	86
Niveau et évolution des taux de salaire minimum par rapport aux estimations du salaire vital	87
L'ajustement régulier des estimations du salaire vital	88
L'importance de préciser si les estimations du salaire vital sont brutes ou nettes	89
► Bibliographie	93
► Annexe. Conclusions de la Réunion d'experts sur les politiques salariales, y compris le salaire vital	97

Liste des encadrés

► Encadré 1. Une combinaison de mesures absolues et de mesures relative	5
► Encadré 2. Que faire lorsque les informations sur le loyer ne sont pas disponibles ou sont limitées?	50

Liste des figures

► Figure 1. Cadre conceptuel de la méthodologie de référence	6
► Figure 2. Estimation du salaire vital	7
► Figure 3. Répartition par taille des ménages au Viet Nam, 2016	33
► Figure 4. Les cinq principaux éléments de la définition des taudis	41
► Figure 5. Système de notation pour évaluer la qualité du logement	44
► Figure 6. Notation de la qualité des matériaux utilisés pour la construction des murs au Costa Rica, 2018	45
► Figure 7. Notation de la qualité de l'accès à l'eau en Éthiopie, 2018-19	45
► Figure 8. Répartition des logements selon les notes concernant la qualité des logements dans les pays pilotes	47
► Figure 9. Coût mensuel du loyer par équivalent adulte selon la note relative à la qualité du logement dans les pays pilotes	48
► Figure 10. Coût mensuel des charges par équivalent adulte selon la note relative à la qualité du logement dans les pays pilotes	49
► Figure 11. Loyer mensuel correspondant à la note attribuée à un logement décent dans les pays pilotes	56
► Figure 12. Coût mensuel des charges par équivalent adulte, par note relative à la qualité du logement, au Vietnam	60
► Figure 13. Part des dépenses en autres biens et services essentiels, par équivalent adulte, au Costa Rica, 2018	78
► Figure 14. Estimation du salaire vital pour différentes tailles de famille en partant de l'hypothèse de 1,5 adulte économiquement actif par famille, par rapport au salaire minimum en vigueur, par zone de salaire minimum au Vietnam, 2018	88
► Figure 15. Décomposition du salaire minimum brut dans un échantillon de 42 pays, par niveau de revenu des pays, 2019	90
► Figure 16. Répartition du coût des besoins des travailleurs et de leur famille par composante, au Costa Rica, en Éthiopie, en Indonésie et au Viet Nam	91

Liste des tableaux

► Tableau 1. Coefficients utilisés pour représenter la taille de la famille	9
► Tableau 2. Nombre d'équivalents adultes correspondant à différentes tailles de ménages, d'après l'enquête nationale sur les dépenses au Viet Nam, 2018	9
► Tableau 3. Nombre d'équivalents adultes correspondant à différentes tailles de ménages, d'après l'enquête nationale sur les dépenses en Éthiopie, 2018-19	9
► Tableau 4. Nombre moyen d'adultes travaillant à temps plein dans les ménages composés d'au moins 1 salarié	11
► Tableau 5. Besoins quotidiens en calories par âge et coefficient AEEA	20
► Tableau 6. Comparaison entre les besoins en calories retenus dans le cadre de la présente méthodologie, les recommandations au niveau national et l'apport moyen en calories au niveau national, par habitant, dans les pays pilotes	21
► Tableau 7. Composition des produits alimentaires en Éthiopie	22
► Tableau 8. Dépenses mensuelles moyennes, taille du ménage et calories par équivalent adulte par ménage, par quintile au Viet Nam, 2018	24
► Tableau 9. Ajustement des quantités en vue d'élaborer un panier de produits alimentaires équivalent à 2950 calories par jour au Viet Nam, 2018	25
► Tableau 10. Valeurs nutritionnelles correspondant au panier alimentaire de référence permettant de garantir un apport de 2950 calories par jour au Viet Nam, 2018	26
► Tableau 11. Valeurs minimales pour les besoins nutritionnels	26
► Tableau 12. Valeurs nutritionnelles associées au panier alimentaire de référence garantissant un apport de 2950 calories par jour, en se basant sur le quintile 2, en Éthiopie, 2018-19	27
► Tableau 13. Valeurs nutritionnelles associées au panier alimentaire de référence garantissant un apport de 2950 calories par jour, en se basant sur le quintile 3, en Éthiopie, 2018-19	28
► Tableau 14. Valeurs nutritionnelles associées au panier alimentaire de référence garantissant un apport de 2950 calories par jour, en se basant sur le quintile 4, en Éthiopie, 2018-19	29
► Tableau 15. Panier de produits alimentaires garantissant un apport de 2950 calories par jour au Viet Nam, 2018	30
► Tableau 16. Nombre moyen d'équivalents hommes adultes pour différentes tailles de ménage au Viet Nam, 2018	31
► Tableau 17. Coût mensuel d'un panier alimentaire décent pour des familles de taille différente, selon le nombre d'équivalents hommes adultes au Viet Nam, 2018	31
► Tableau 18. Taille moyenne des ménages et taille moyenne des ménages en équivalents hommes adultes, par quintile, au Viet Nam, 2018	32
► Tableau 19. Coût mensuel d'un panier alimentaire décent pour une famille composée de 4 personnes, selon le nombre moyen d'équivalents hommes adultes au Viet Nam, 2018	32

► Tableau 20. Dépenses mensuelles moyennes des ménages, taille des ménages et apport en calories par équivalent homme adulte, par quintile, en Indonésie, 2018	34
► Tableau 21. Dépenses mensuelles moyennes des ménages, taille des ménages et apport en calories par habitant, par quintile, en Indonésie, 2018	34
► Tableau 22. Répartition par déciles de la consommation en calories, par équivalent homme adulte et par habitant, et prix moyen par calorie, au Viet Nam, 2018	36
► Tableau 23. Comparaison de la méthodologie de référence et de la méthodologie alternative pour estimer le coût mensuel d'un panier alimentaire décent par personne et par famille au Viet Nam, 2018	37
► Tableau 24. Répartition par déciles de la consommation en calories, par habitant, et prix moyen par calorie en Indonésie, 2018	38
► Tableau 25. Comparaison de la méthodologie de référence et de la méthodologie alternative pour estimer le coût mensuel d'un panier alimentaire décent par personne et par famille en Indonésie, 2018	38
► Tableau 26. Variables disponibles pour chacune des composantes du logement dans les quatre pays pilotes	42
► Tableau 27. Notation de la qualité des différentes composantes et variables d'un logement en Éthiopie, 2018-19	46
► Tableau 28. Exigences minimales requises pour un logement décent d'après la définition des taudis selon ONU-Habitat	55
► Tableau 29. Estimation du coût du loyer pour un logement décent dans les pays pilotes, en se basant sur les régressions ajustées entre la note finale relative à la qualité du logement et le coût du loyer	57
► Tableau 30. Exemples de logements parmi les différentes notes relatives à la qualité du logement en Éthiopie, avec le loyer mensuel correspondant et leurs caractéristiques, 2018-19	58
► Tableau 31. Estimation du coût des charges pour un logement décent dans les pays pilotes, en se basant sur les régressions ajustées entre la note finale relative à la qualité du logement et le coût des charges	59
► Tableau 32. Estimation du coût mensuel d'un logement décent en Éthiopie pour une famille de taille de référence composée de 5 personnes, 2018-19	61
► Tableau 33. Comparaison des estimations du coût mensuel d'un logement décent et des valeurs médianes dans les pays pilotes	62
► Tableau 34. Part des dépenses alimentaires par ménage dans les pays pilotes, par quintile	66
► Tableau 35. Dépenses mensuelles moyennes en matière de santé et d'éducation, par habitant, au Viet Nam, par quintile, 2018	67
► Tableau 36. Estimation mensuelle du coût de la santé et de l'éducation par habitant, pour une famille composée de 4 personnes au Viet Nam, 2018	68
► Tableau 37. Estimations mensuelles du coût de la santé et de l'éducation par habitant, pour une famille composée de 4 personnes, pour chacune des zones de salaire minimum au Viet Nam, sur la base des quintiles de référence, 2018	69

► Tableau 38. Estimations mensuelles du coût de la santé et de l'éducation par habitant, au Viet Nam, au niveau national et par zone de salaire minimum, 2018	71
► Tableau 39. Dépenses mensuelles moyennes en matière de santé et d'éducation par habitant en Éthiopie, estimation au niveau national et pour les zones urbaines, par quintile, 2018-19	71
► Tableau 40. Exemples des autres biens et services essentiels pris en considération pour les estimations au Costa Rica, 2018	76
► Tableau 41. Dépenses mensuelles moyennes consacrées aux autres biens et services essentiels par ménage au Costa Rica, 2013 et 2018	77
► Tableau 42. Estimation détaillée du coût des dépenses mensuelles consacrées aux autres biens et services essentiels, par équivalent adulte, au Costa Rica, 2013 et 2018	78
► Tableau 43. Dépenses mensuelles moyennes consacrées aux autres biens et services essentiels pour une famille composée de 3 personnes au Costa Rica, 2013 et 2018	79
► Tableau 44. Comparaison entre les dépenses moyennes de l'ensemble des ménages situés en dessous de la valeur médiane des dépenses totales et les dépenses moyennes du quintile de référence consacrées aux autres biens et services essentiels, par équivalent adulte, au Costa Rica, 2013 et 2018	81
► Tableau 45. Comparaison entre les estimations obtenues en utilisant la valeur médiane des dépenses par équivalent adulte de l'ensemble des ménages et les estimations obtenues en utilisant le quintile de référence, par équivalent adulte, pour les dépenses consacrées aux autres biens et services essentiels au Costa Rica, 2013 et 2018	82
► Tableau 46. Coût mensuel de chacun des postes de dépenses pour un équivalent adulte et pour une famille composée de 4 personnes, au niveau national et par zone de salaire minimum au Viet Nam, 2018	85
► Tableau 47. Coefficients utilisés pour convertir les besoins d'un seul membre de la famille en besoins pour une famille de taille de référence composée de 4 personnes au Viet Nam, 2018	85
► Tableau 48. Estimation du salaire vital pour une famille composée de 4 personnes, au niveau national et par zone de salaire minimum, au Viet Nam, 2018	87
► Tableau 49. Fréquence des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages menées au Costa Rica, en Éthiopie, en Indonésie et au Viet Nam	88
► Tableau 50. Salaire vital net basé sur les besoins d'une famille composée de 4 personnes au Viet Nam, 2018	92
► Tableau 51. Estimation du salaire vital brut au Viet Nam, 2018	92

► Abréviations

AEEA	apport énergétique équivalent adulte
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
INWORK	Service des marchés du travail inclusifs, des relations professionnelles et des conditions de travail, Bureau international du Travail
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
RESEARCH	Département de la recherche et des publications du Bureau international du Travail

► Remerciements

Ce rapport s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour renforcer l'assise factuelle de la fixation des salaires et ainsi aider les gouvernements et les partenaires sociaux à négocier et à fixer des niveaux de salaires adéquats prenant en considération non seulement les besoins des travailleurs et de leur famille, mais également les facteurs économiques pertinents. Ce rapport a été élaboré et produit grâce à l'appui généreux du ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas.

Ce rapport est une publication conjointe du Service des marchés du travail inclusifs, des relations professionnelles et des conditions de travail (INWORK) et du Département de la recherche et des publications (RESEARCH) du Bureau international du Travail (BIT). Nicolas Maitre a été chargé de la conception de cette méthodologie et a coordonné l'élaboration du présent rapport, sous la supervision de Patrick Belser et la responsabilité globale de Philippe Marcadent, chef, INWORK. La collaboration avec RESEARCH – et le directeur du département, Richard Samans – a été réalisée sous la direction et la supervision de Catherine Saget. Erika Chaparro Perez, consultante externe, a procédé à l'analyse des données nationales et supervisé l'application de cette méthodologie au sein des différents pays pilotes. D'autres collègues du BIT ont également aidé à la rédaction de ce rapport: Khalid Maman Waziri a rédigé plusieurs sections du rapport, et Sevane Ananian, Guillaume Delautre, Xavier Estupiñan, Daniel Kostzer, Elva López Mourelo, Andrés Marinakis, Gerson Martínez, Rosalía Vázquez-Álvarez et Ding Xu ont participé à l'élaboration de cette méthodologie en y apportant leur contribution, leurs observations et leurs suggestions. Nous tenons à remercier tout particulièrement Adam Elsheikhi qui a contribué à la rédaction de ce rapport. Michael Rose a été chargé de la révision de la version préliminaire du rapport.

Les auteurs souhaitent remercier Pablo Sauma, expert externe des questions liées au marché du travail du Costa Rica, qui a permis à cette méthodologie d'être soumise à un examen par les pairs, ainsi que Iona Ebben, Noura Hanna, Jos Huber et Anny Stoikova, de même que tous les participants aux divers ateliers organisés à Amsterdam et dans les pays pilotes, qui ont formulé des commentaires et des suggestions. Nous sommes tout particulièrement redevables à Martha Anker et Richard Anker pour leurs travaux d'une importance fondamentale sur le salaire vital. Enfin, nous tenons également à remercier Claire Piper et Judy Rafferty pour leur aide précieuse au cours du processus de publication, ainsi que pour leur soutien administratif et leur excellente assistance.



Introduction

► 1. Introduction

La mise en place d'institutions efficaces pour la fixation des salaires – notamment pour la fixation du salaire minimum et la négociation collective des salaires – peut contribuer à garantir une part juste et équitable des fruits du progrès pour tous. L'exercice consistant à négocier et à déterminer un niveau de salaire adéquat peut toutefois s'avérer délicat. Cela nécessite, en effet, d'adopter une approche fondée sur des données probantes qui tienne compte des besoins des travailleurs et de leur famille, ainsi que de différents facteurs économiques. Cette approche est importante pour garantir que la justice sociale et le progrès économique vont de pair, tel que cela est reconnu par plusieurs instruments de l'OIT, notamment la convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970, et la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale.

Ces dernières années, le «salaire vital» est également devenu un sujet d'intérêt majeur. Reconnaisant la nécessité de parvenir à un accord tripartite sur cette question, l'OIT a organisé, au mois de février 2024, une réunion d'experts sur les politiques salariales, y compris le salaire vital. À cette occasion, les experts ont adopté des conclusions qui ont été approuvées par le Conseil d'administration du BIT lors de sa réunion du mois de mars 2024. Ces conclusions apportent des précisions sur un large éventail de questions relatives au salaire vital, notamment sur la notion de salaire vital, les principes à suivre dans le cadre de l'estimation du salaire vital, les modalités d'opérationnalisation du salaire vital et l'action future du Bureau international du Travail.

Selon ces conclusions, l'OIT désigne la notion de salaire vital comme étant:

- le niveau de salaire qui est nécessaire pour assurer aux travailleurs et à leur famille un niveau de vie décent compte tenu de la situation du pays et qui est calculé sur la base du travail effectué pendant les heures normales de travail;
- calculé conformément aux principes de l'OIT relatifs à l'estimation du salaire vital;
- à atteindre au moyen du processus de fixation des salaires, conformément aux principes de l'OIT relatifs à la fixation des salaires.

Le texte intégral de ces conclusions est reproduit au sein de l'annexe.

Le présent document décrit de manière détaillée l'une des méthodologies pouvant être utilisée par les gouvernements et les partenaires sociaux pour estimer les besoins des travailleurs et de leur famille, selon le contexte national, notamment dans le cadre du dialogue social sur les salaires et le salaire vital. Il s'agit d'un document technique regroupant différentes orientations sur la manière dont les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages – un type d'enquêtes facilement accessible et qui est mené à intervalles réguliers par les bureaux nationaux de statistique de nombreux pays – peuvent être utilisées pour estimer ces besoins en faisant appel à une approche multidimensionnelle qui tienne compte du coût d'une alimentation suffisante, d'un logement convenable, de la santé et de l'éducation et des autres besoins essentiels.

Cette méthodologie a été élaborée et testée au départ au sein de quatre pays pilotes – le Costa Rica (OIT 2021a), l'Éthiopie (OIT 2021b), l'Indonésie (OIT 2021c) et le Viet Nam (OIT 2021d) – dans le cadre d'un projet de coopération technique financé par le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, dans le but de renforcer la capacité des gouvernements et des partenaires sociaux à négocier et à fixer des niveaux de salaire adéquats. Cette méthodologie est conforme aux principes de l'OIT relatifs à l'estimation du salaire vital, tels que la transparence, l'accessibilité publique, le recours à des méthodes fondées sur des données factuelles et la fiabilité des données, ainsi que la prise en considération du contexte régional ou local et des réalités socio-économiques et culturelles.

Pour garantir l'appropriation de cette méthodologie au niveau national, les organisations représentatives d'employeurs et de travailleurs devraient être consultées sur les estimations du salaire vital et impliquées tout au long du processus destiné à leur élaboration. En ce sens, cette méthodologie est suffisamment souple pour pouvoir être adaptée au niveau national, par le biais du dialogue social, selon les circonstances spécifiques à chaque des pays.

La présente méthodologie s'appuie sur la littérature existante en la matière et sur d'autres méthodologies disponibles¹. Cependant, le processus d'élaboration de cette méthodologie a été guidé par la volonté d'élaborer une méthodologie qui soit non seulement facilement adaptable aux circonstances spécifiques à chaque pays, ce qui contribue à promouvoir son appropriation au niveau national et le dialogue social, mais qui puisse également être appliquée dans un laps de temps très court ou en période de restrictions budgétaires, en ayant recours aux données complètes collectées par les bureaux nationaux de statistique.

Si la méthodologie présentée au sein de ce document peut être utilisée pour estimer le niveau de salaire nécessaire pour assurer un niveau de vie décent aux travailleurs et à leur famille, il convient de garder à l'esprit certaines mises en garde – formulées dans les différentes sections du rapport – et d'envisager certaines améliorations qui pourraient s'avérer nécessaires. En effet, aucune méthodologie ne sera jamais en mesure de saisir toute la complexité et la diversité des besoins du ménage de chaque travailleur. En outre, dans la mesure où cette méthodologie n'a été testée qu'au sein de pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, il convient d'évaluer son degré de pertinence dans les pays développés et, le cas échéant, d'envisager d'éventuels ajustements en vue de son utilisation dans les pays développés.

Enfin, il convient de rappeler la nécessité de tenir compte à la fois des besoins des travailleurs et de leur famille et des facteurs économiques pertinents dans le cadre de l'opérationnalisation du salaire vital. La présente méthodologie est axée uniquement sur les besoins des travailleurs et de leur famille et devrait être utilisée conjointement avec les données et les informations disponibles sur les facteurs économiques pertinents. Les causes profondes des bas salaires, telles que la répartition inéquitable de la valeur, la faible productivité totale des facteurs, l'informalité et la faiblesse des institutions et des systèmes de contrôle de la conformité, devraient également être prises en considération dans le cadre de l'opérationnalisation du salaire vital.

Le présent document se divise en six chapitres distincts. Le chapitre 1 offre un bref aperçu du cadre conceptuel de la méthodologie et des hypothèses sous-jacentes, tandis que les chapitres 2 à 5 expliquent de manière détaillée comment estimer le coût d'un niveau de vie décent pour chacun des quatre postes de dépenses envisagés : alimentation, logement, santé et éducation, et autres biens et services essentiels. Enfin, le chapitre 6 explique, quant à lui, comment synthétiser les résultats obtenus à partir des chapitres 2 à 5 pour estimer le salaire vital en se basant sur le postulat retenu quant à la taille de la famille et au nombre d'adultes économiquement actifs au sein de chaque famille.

¹ De Rowntree (1901) à la méthode d'estimation des seuils de pauvreté nationaux de la Banque mondiale, en passant par les travaux sur l'estimation du salaire vital menés par Anker et Anker (2017).

1 Bref aperçu de la méthodologie



► 1. Bref aperçu de la méthodologie

Ce chapitre offre, en premier lieu, un bref aperçu du cadre méthodologique élaboré pour estimer le salaire vital. Cette méthodologie se base sur les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages menées par les bureaux nationaux de statistique afin d'estimer séparément le coût de chacun des quatre postes de dépenses concernés: une alimentation suffisante, un logement convenable, un accès à la santé et à l'éducation, et les autres besoins essentiels. Les différentes étapes de cette méthodologie destinée à estimer ces quatre postes de dépenses sont exposées de manière détaillée au sein des chapitres 2 à 5. Ces coûts estimés séparément dans un premier temps sont, par la suite, additionnés dans le but de pouvoir estimer les besoins globaux d'une famille de taille de référence. Ce processus exige de partir d'un postulat quant à la taille de la famille de référence à prendre en considération et d'envisager de recourir éventuellement à une échelle d'équivalence adulte, deux questions qui sont abordées dans la deuxième partie du présent chapitre. La troisième partie de ce chapitre examine les différentes hypothèses possibles quant au nombre d'adultes économiquement actifs au sein de chaque famille, ce qui permet, dans un deuxième temps, de convertir le coût total des besoins en une estimation du salaire vital. Enfin, ce chapitre s'achève par une description de la manière dont la méthodologie est conforme aux principes de l'OIT relatifs à l'estimation du salaire vital, tels qu'énoncés au sein des conclusions de la Réunion d'experts sur les politiques salariales, y compris le salaire vital (voir l'annexe).

Une approche multidimensionnelle combinant mesures relatives et mesures absolues

La méthodologie de référence, qui peut être adaptée pour tenir compte des spécificités au niveau national, définit un cadre général permettant d'évaluer les besoins des travailleurs et de leur famille à travers une approche multidimensionnelle destinée à estimer le coût de la vie, en évaluant séparément chacune des quatre dimensions suivantes:

- a) **le coût de l'alimentation:** un régime alimentaire peu coûteux permettant de garantir un apport suffisant en calories, en protéines et en matières grasses et dont la composition est adaptée à la population cible. Le coût de l'alimentation est mesuré à l'aide d'une approche normative en se basant sur les besoins caloriques et nutritionnels définis par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO);
- b) **le coût du logement:** un logement de base mais décent, qui soit d'un niveau acceptable. Conformément aux recommandations du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), ce coût est mesuré à l'aide d'une approche normative basée sur les caractéristiques d'un logement convenable d'après les normes définies aux niveaux national et international, concernant notamment la surface habitable, la durabilité du logement, les installations et l'accès à l'eau;
- c) **le coût de la santé et de l'éducation:** les dépenses afférentes à une santé et une éducation de base constituent une catégorie distincte. Contrairement aux besoins concernant l'alimentation et le logement, le coût des besoins en matière de santé et d'éducation est estimé à l'aide d'une approche relative basée sur la répartition des dépenses dans le domaine de la santé et de l'éducation au niveau national;
- d) **le coût des autres biens et services essentiels:** toutes les autres dépenses (telles que l'habillement ou les transports) sont regroupées au sein d'une seule et même catégorie de dépenses, et leur coût est estimé, tout comme les besoins en matière de santé et d'éducation, à l'aide d'une approche relative basée sur la répartition des dépenses concernant les autres biens et services essentiels au niveau national.

Cette méthodologie combine donc mesures absolues, pour l'alimentation et le logement, et mesures relatives, pour la santé et l'éducation et les autres biens et services essentiels, une combinaison qui est en réalité conforme à l'esprit de la convention n° 131 (voir l'encadré 1). En effet, en combinant approches normatives et approches relatives, cette méthodologie présente l'avantage de prendre en considération non seulement la réalité socio-économique du pays concerné, mais également le niveau de vie des groupes sociaux qui ne perçoivent pas un salaire minimum.

Encadré 1. Une combinaison de mesures absolues et de mesures relatives

Lorsque l'on souhaite estimer le coût des différents postes de dépenses relatives au coût de la vie de base, il est important d'examiner s'il convient d'adopter une mesure absolue (également dénommée «normative») ou une mesure relative. Les mesures absolues sont définies à l'aide de normes. Cela signifie, par exemple, qu'un «panier normatif» de biens et de services considérés comme représentant la norme minimale est défini d'un point de vue quantitatif et qualitatif afin de pouvoir par la suite déterminer le coût de ce panier selon le prix d'achat ou le prix du marché de ces biens et services. Inversement, les mesures relatives sont définies comme représentant une certaine proportion (par exemple, 60 pour cent) du revenu médian ou des dépenses médianes des ménages. Cela signifie que la valeur correspondant aux mesures relatives augmente à mesure que le bien-être social médian augmente.

Des mesures absolues ont été élaborées par Rowntree (1901) dans l'objectif de calculer le seuil de pauvreté et, à cette occasion, ce dernier a été amené à interroger près de 20 pour cent de la population de la ville de York, au Royaume-Uni. Rowntree a soigneusement calculé la somme d'argent hebdomadaire minimale «nécessaire pour permettre aux familles de satisfaire les besoins essentiels à une vie saine». Il a délibérément fixé le montant de cette somme au niveau le plus bas conseillé par les experts afin que «personne ne puisse contester le fait que ce montant déterminait la frontière avec la pauvreté réelle». Les individus et les ménages dont les revenus étaient inférieurs à ce niveau ont donc été définis comme étant pauvres. C'est cela que l'on désigne comme la pauvreté absolue.

Bien que cette méthodologie soit utilisée pour calculer le seuil de pauvreté, elle est également utilisée dans un certain nombre de pays, de manière similaire ou avec certaines variantes, pour déterminer le salaire minimum. En Indonésie, par exemple, la définition des «besoins nécessaires à une vie décente» ou «*kebutuhan hidup layak*» constitue en principe le panier normatif et consensuel de biens et de services pour un travailleur percevant un salaire minimum. Au Viet Nam, le décret n° 27/2018/ND-CP exige que le salaire minimum garantisse un «niveau de vie minimal» à tous les salariés du pays, répartis en quatre grandes régions économiques.

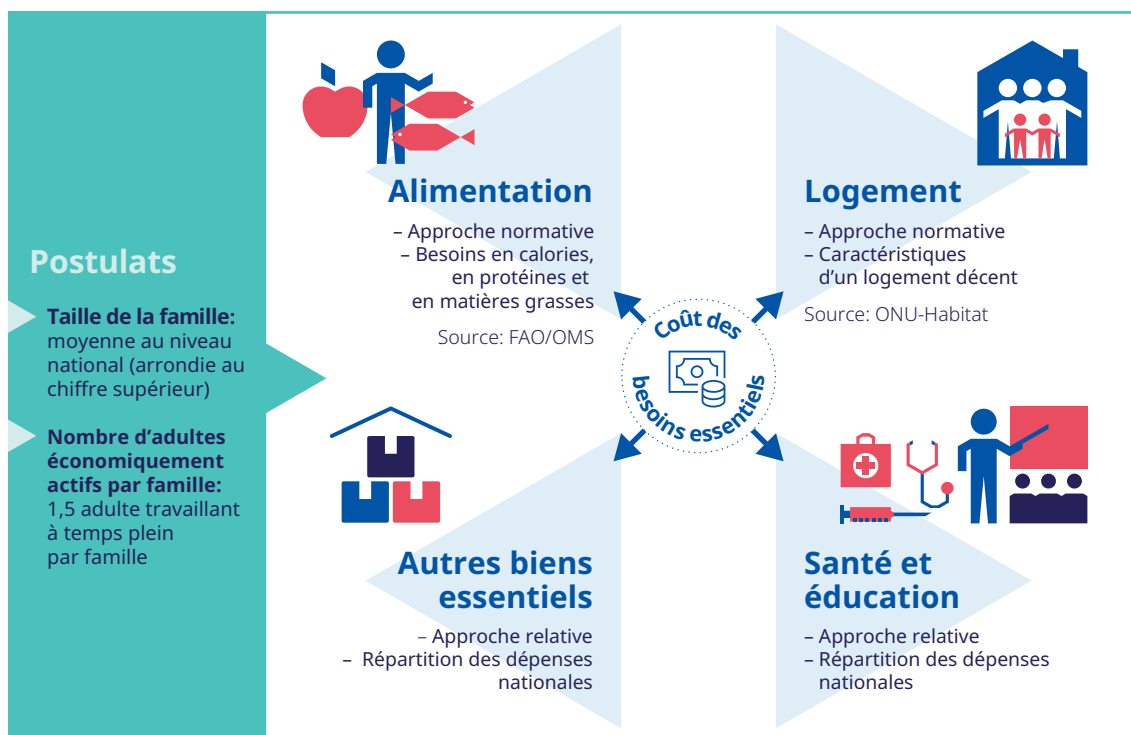
Les mesures relatives reflètent, quant à elles, l'idée que la définition des besoins fondamentaux évolue à mesure que les sociétés prospèrent. Au sens large, cela signifie que l'élimination de la pauvreté peut être considérée comme le fait d'avoir satisfait au besoin de fonctionner dans une société de manière socialement acceptable (Banque mondiale 2018). Tel que cela a été souligné par Franklin D. Roosevelt, le salaire permettant de garantir un niveau de vie décent devrait être supérieur au strict minimum vital¹. Toutefois, il n'est pas toujours possible d'envisager une approche uniforme en la matière, dans la mesure où d'importantes différences de nature socio-économique peuvent exister entre les pays, que ce soit au niveau des structures productives, des caractéristiques démographiques ou des taux d'urbanisation. Les pays développés préfèrent généralement avoir recours à des mesures relatives, alors que les pays à revenu inférieur peuvent préférer commencer par adopter une approche davantage normative. En effet, dans les pays plus riches, au sein desquels la majeure partie de la population est en mesure de satisfaire aux niveaux minima absolus, la pauvreté peut revêtir une signification plus relative.

Notre méthodologie de référence est donc le fruit d'une combinaison entre éléments normatifs (pour l'alimentation et le logement) et éléments relatifs. Cela est également conforme à l'esprit de la convention n° 131 de l'OIT qui met en évidence une combinaison d'éléments à prendre en considération au niveau des besoins des travailleurs et de leur famille, tel que non seulement le «coût de la vie», mais également «les niveaux de vie comparés d'autres groupes sociaux». Il semble donc plus judicieux d'adopter une combinaison de mesures absolues et de mesures relatives pour pouvoir estimer de manière dynamique les besoins des travailleurs et de leur famille.

¹ «Il me semble également évident qu'aucune entreprise dont l'existence dépend du seul fait de verser aux travailleurs un salaire inférieur au salaire vital n'a le droit de subsister dans ce pays. Par "entreprise", j'entends tous les commerces ainsi que toutes les industries; par "travailleurs", j'entends tous les travailleurs, les "cols blancs" comme les hommes en salopette; et par "salaire vital", plus qu'un simple salaire de subsistance, j'entends un salaire assurant un niveau de vie décent» (Roosevelt 1933).

Les figures 1 et 2 illustrent le cadre conceptuel de la méthodologie. La figure 1 expose les quatre dimensions des besoins des travailleurs et de leur famille, mentionnées précédemment, autour desquelles s'articule la présente méthodologie. La première étape consiste à estimer séparément le coût d'une alimentation adéquate, d'un logement convenable, de la santé et de l'éducation, et des autres besoins essentiels par personne (ou par équivalent adulte). Ces coûts estimés séparément sont ensuite additionnés pour estimer les besoins globaux par personne (ou par équivalent adulte). Pour convertir ces besoins individuels en besoins pour un travailleur et sa famille, il est nécessaire de partir d'un postulat quant à la taille d'une famille de référence (et du nombre d'équivalents adultes correspondant). Dans le cadre de la présente méthodologie, nous suggérons d'avoir ici recours à la taille moyenne d'une famille dans le pays concerné, arrondie au chiffre supérieur, afin de refléter la taille moyenne possible des familles. Toutefois, tel que cela est abordé au sein de la section suivante, cette décision sur la taille de la famille peut également être laissée à la discrétion de l'entité tripartite manifestant un intérêt à déterminer un salaire vital dans un contexte particulier. Par conséquent, il est envisageable de présenter plusieurs estimations en se basant sur différents scénarios quant à la taille de la famille, et la décision relative à la taille de la famille de référence devant être retenue peut constituer l'un des éléments flexibles de cette méthodologie.

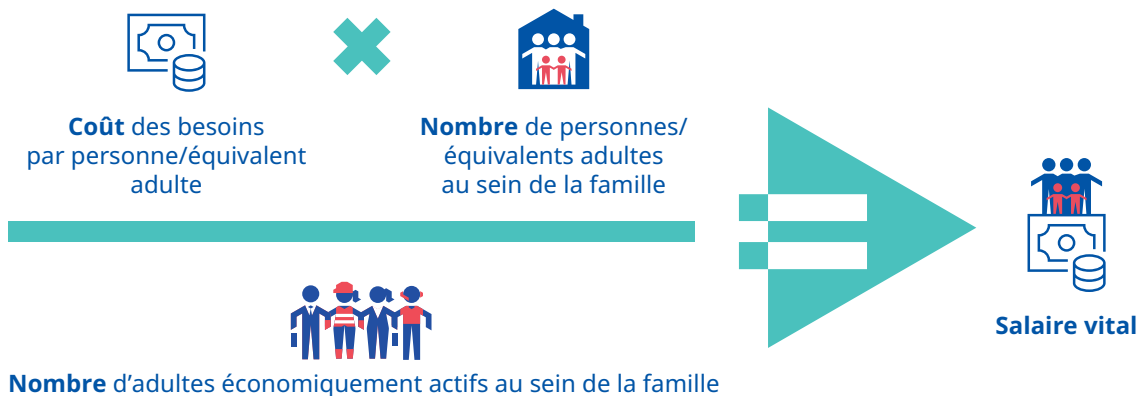
► Figure 1. Cadre conceptuel de la méthodologie de référence



Lorsque le recours à l'estimation des besoins des travailleurs et de leur famille a pour objectif de renforcer la capacité des gouvernements et des partenaires sociaux à négocier et à fixer des niveaux de salaire adéquats, il est essentiel de convertir les besoins globaux d'une famille en un niveau de salaire suffisant permettant de subvenir à ces besoins: il s'agit ici du salaire vital. Cette étape nécessite, toutefois, de formuler un second postulat concernant cette fois le nombre d'adultes travaillant à temps plein par famille. Si l'on considère que deux salaires doivent suffire pour pouvoir subvenir à l'ensemble des besoins d'une famille, le montant de ce salaire devrait alors être équivalent à la moitié du coût total des besoins de la famille.

À l'inverse, si un seul salaire doit suffire à subvenir à l'ensemble des besoins d'une famille, alors le montant de ce salaire doit être égal au coût total de ces besoins. Par conséquent, tel que cela ressort de la figure 2, pour convertir les besoins globaux des travailleurs et de leur famille en un salaire vital, il est essentiel de diviser le montant correspondant à ces besoins par le nombre d'adultes économiquement actifs par famille. Dans le cadre de la présente méthodologie, nous suggérons de partir du postulat suivant, fixé de manière normative: 1,5 adulte travaillant à temps plein pour toute famille composée de plus d'une personne. Ce postulat est examiné au sein de la troisième section du présent chapitre.

► Figure 2. Estimation du salaire vital



Taille de référence d'une famille et équivalence adulte

Tel qu'exposé dans la figure 2, l'estimation du coût de la vie par membre de la famille est multipliée par la taille d'une famille de référence. La taille et la composition de la famille revêtent donc une importance cruciale lorsqu'il s'agit d'estimer le montant du salaire vital. Doit-on, en effet, se baser sur la taille moyenne des ménages selon les statistiques nationales? Ou doit-on tenir compte de la taille des ménages figurant dans les tranches inférieures du marché du travail? Ou existe-t-il un autre ménage de référence pouvant être pris en considération? Il s'agit bien évidemment d'un élément revêtant une importance particulière: le montant du salaire permettant de subvenir aux besoins d'une famille composée de cinq personnes sera évidemment plus élevé que celui permettant de subvenir aux besoins d'une famille composée de trois personnes.

Dans le cadre de la présente méthodologie de référence, nous avons recours à la taille moyenne de la famille au niveau national, arrondie au chiffre supérieur. Il convient, cependant, de noter que les ménages les plus modestes ont tendance à être caractérisés par des familles plus nombreuses, ce qui peut se traduire par des besoins plus importants. En définitive, s'il est essentiel de définir la taille d'une famille de référence pour pouvoir estimer les besoins des travailleurs et de leur famille, cette décision devrait être laissée à la discrétion de l'entité tripartite manifestant un intérêt à déterminer un salaire vital dans un contexte particulier. Telle est d'ailleurs la raison pour laquelle les études menées au niveau national dans les différents pays pilotes contiennent des estimations faisant appel à différents scénarios quant à la taille de la famille, outre la taille moyenne d'une famille de référence au niveau national. Le fait d'avoir recours à différentes tailles de ménage permet de disposer d'informations pertinentes dans le cadre de la fixation du salaire minimum, et il peut s'avérer nécessaire de débattre de la question de la taille d'une famille de référence la plus appropriée dans un cadre donné.

L'une des autres questions concerne la possibilité d'avoir recours à des échelles d'équivalence adulte. Ces échelles sont utilisées pour tenir compte des économies d'échelle réalisées en raison de la cohabitation (par exemple, un seul réfrigérateur suffit pour une famille composée de quatre personnes), ainsi que du fait que les enfants peuvent avoir des besoins inférieurs à ceux des adultes. Deux types d'échelles d'équivalence sont ici utilisés :

- **Les échelles d'équivalence pour les besoins alimentaires et caloriques.** Comme cela est expliqué de manière détaillée au sein du chapitre sur l'estimation des besoins alimentaires, les recommandations sur les besoins en calories formulées par la FAO et l'OMS sont ici utilisées pour convertir l'ensemble des besoins en calories d'un ménage en «apport énergétique équivalent adulte» nécessaire pour un homme (AEEA). Ainsi, par exemple, si un homme adulte âgé de 30 à 60 ans a besoin de 2 950 kilocalories (kcal) par jour et qu'une femme du même âge a besoin de 2 400 kcal par jour, les besoins en calories de la femme correspondent à 0,81 AEEA (soit $2\,400/2\,950$), et les besoins en calories d'une telle famille s'élèvent à 5 350 kcal par jour, soit 1,81 AEEA (soit $5\,350/2\,950$).
- **Les échelles d'équivalence pour la consommation totale des ménages**². Nous avons recours à ce type d'échelles lorsque, par exemple, nous répartissons et nous classons les ménages d'un pays donné en quintiles (ou en déciles) sur la base des dépenses mensuelles totales par équivalent adulte, qui sont ici calculées par ménage. Nous pouvons ici faire appel, le cas échéant, à l'échelle d'équivalence adulte élaborée au niveau national par les bureaux nationaux de statistique ou à l'échelle d'équivalence adulte élaborée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (également dénommée «échelle d'Oxford»)³, qui attribue généralement la valeur de 1 au chef de ménage, de 0,7 par membre adulte supplémentaire et de 0,5 par enfant.

Il convient de noter que le recours aux échelles d'équivalence pour estimer la consommation des ménages reste quelque peu controversé. La principale question réside dans le fait de savoir si des économies d'échelle substantielles existent ou non au niveau de la consommation des ménages et, à cet égard, différents éléments de preuve abondent dans un sens comme dans l'autre. Selon un certain nombre d'études récentes, même si les enfants consomment moins de nourriture, ils consomment davantage d'autres biens, notamment dans le domaine de l'éducation, de la santé ou de l'habillement. Les estimations des besoins des travailleurs et de leur famille sont bien entendu sensibles à l'utilisation d'échelles d'équivalence (Ravallion 2015). Par conséquent, le recours à différentes échelles d'équivalence adulte n'est pas en soi une panacée, mais davantage une décision d'ordre méthodologique.

Compte tenu des répercussions liées à l'utilisation d'échelles d'équivalence, notamment concernant la manière dont ces dernières peuvent affecter le niveau des besoins estimés pour les travailleurs et leur famille, notre méthodologie utilise différentes approches pour convertir les besoins d'un membre de la famille en besoins d'une famille entière. En effet, tel que cela est exposé dans le tableau 1, les échelles d'équivalence adulte de l'OCDE et de l'AEEA susmentionnées sont utilisées pour estimer les besoins des travailleurs et de leur famille dans le domaine de l'alimentation, du logement et des autres biens et services essentiels, pour lesquels l'existence d'économies d'échelle est supposée et communément admise. En revanche, des estimations par habitant sont utilisées lorsque rien n'indique que des économies d'échelle existent, ce qui est notamment le cas pour les besoins en matière de santé et d'éducation, dans la mesure où l'accès à ces besoins ou leur consommation ne peut pas être partagé entre les différents membres de la famille. Par conséquent, pour ces besoins, chaque membre de la famille devrait pouvoir bénéficier individuellement d'un accès décent.

Il convient également de noter que l'échelle d'équivalence de l'OCDE est particulièrement importante dans le cadre de notre méthodologie, dans la mesure où elle est utilisée pour classer les ménages par quintiles de dépenses mensuelles totales par équivalent adulte. Cette classification permet d'identifier le quintile de référence pouvant être utilisé pour déterminer

² Il est important de distinguer ces échelles, qui sont utilisées pour l'analyse des dépenses totales des ménages, de l'AEEA, mentionné ci-dessus, qui est, quant à lui, uniquement utilisé pour l'analyse des besoins en calories.

³ Voir OCDE sans date.

► **Tableau 1. Coefficients utilisés pour représenter la taille de la famille**

Type de dépenses	Coefficient utilisé pour représenter la taille de la famille	Observations
Dépenses totales	Échelle d'équivalents adulte (OCDE)	Utilisée pour créer des quintiles
Dépenses alimentaires	AEEA (FAO/OMS)	Économies d'échelle supposées sur la base des besoins en calories
Dépenses liées au logement	Échelle d'équivalents adulte (OCDE)	Économies d'échelle supposées
Dépenses liées à la santé et à l'éducation	Mesure par habitant	Aucune économie d'échelle supposée
Autres dépenses essentielles	Échelle d'équivalents adulte (OCDE)	Économies d'échelle supposées

le panier de consommation correspondant aux besoins alimentaires fondamentaux mais décents. Cette classification est également utilisée lorsque nous faisons appel à une approche relative pour estimer les besoins en matière de santé et d'éducation ainsi que les besoins concernant les autres biens et services essentiels.

L'application des échelles d'équivalence varie selon les pays et les régions dans la mesure où la composition des ménages et les caractéristiques démographiques varient également. En effet, lorsqu'une échelle d'équivalence donnée est appliquée, un coefficient est associé à chaque membre de la famille, de sorte que la taille totale de la famille exprimée en équivalents adultes est obtenue en additionnant les différents coefficients. Par conséquent, un nombre moyen d'équivalents adultes est associé à chaque taille de famille, selon l'échelle d'équivalence utilisée (OCDE ou AEEA). Le tableau 2 illustre la manière dont le nombre moyen d'équivalents adultes au Viet Nam varie selon l'échelle d'équivalence appliquée à la taille et à la composition du ménage. En outre, ces chiffres diffèrent de ceux inscrits au sein du tableau 3, se rapportant, quant à lui, à l'Éthiopie. Pour les ménages composés de plus de deux personnes, le nombre d'équivalents adultes, pour un ménage de même taille, est plus élevé au Viet Nam qu'en Éthiopie, peut-être en raison du nombre plus élevé d'adultes dans les ménages au Viet Nam qu'en Éthiopie. Les coefficients de l'échelle d'équivalence attribués aux enfants sont inférieurs à ceux attribués aux adultes.

► **Tableau 2. Nombre d'équivalents adultes correspondant à différentes tailles de ménages, d'après l'enquête nationale sur les dépenses au Viet Nam, 2018**

Taille du ménage	1	2	3	4	5	6	7
AEEA moyen	0,82	1,70	2,60	3,34	4,01	4,71	5,46
Équivalent adulte moyen (selon l'échelle OCDE)	1,00	1,68	2,29	2,83	3,45	4,07	4,69

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête sur le niveau de vie des ménages au Viet Nam de 2018 (Viet Nam, GSO 2018).

► **Tableau 3. Nombre d'équivalents adultes correspondant à différentes tailles de ménages, d'après l'enquête nationale sur les dépenses en Éthiopie, 2018-19**

Taille du ménage	1	2	3	4	5	6	7
AEEA moyen	0,90	1,74	2,41	3,10	3,86	4,60	5,34
Équivalent adulte moyen (selon l'échelle OCDE)	1,00	1,64	2,20	2,76	3,30	3,83	4,38

Source: Estimations du BIT basée sur l'enquête socio-économique de l'Éthiopie de 2018-19 (Éthiopie, CSSA 2019).

Nombre d'adultes travaillant à temps plein

Pour pouvoir estimer le salaire nécessaire pour garantir un niveau de vie décent aux travailleurs et à leur famille, il est essentiel de commencer par déterminer le nombre de salariés et/ou de personnes percevant un revenu qui sont supposés vivre au sein d'une famille. Contrairement à la taille de la famille, le nombre de travailleurs à temps plein retenu a un effet réducteur sur le montant du salaire vital. En effet, pour pouvoir fixer le montant du salaire, le coût total des besoins des travailleurs et de leur famille est divisé par le nombre d'adultes travaillant à temps plein qui sont supposés vivre au sein d'une famille. Cependant, tout comme pour la taille de la famille, cela implique de recourir à un choix d'ordre méthodologique. Ce choix vise globalement à définir la manière la plus appropriée de déterminer le nombre d'adultes travaillant à temps plein devant être utilisé comme dénominateur dans le cadre de ce calcul. Doit-on supposer qu'il n'y a qu'un seul adulte travaillant à temps plein par famille? Ou peut-être deux adultes travaillant à temps plein? Doit-on utiliser le nombre d'adultes travaillant à temps plein observé au sein du ménage? Ou plutôt un nombre donné d'adultes travaillant à temps plein fixé de manière normative entre un et deux? Dans le cadre de la présente méthodologie, nous avons opté pour la dernière option: nous proposons donc d'utiliser un nombre d'adultes travaillant à temps plein fixé de manière normative à 1,5 adulte pour toute famille composée de plus d'une personne.

En effet, l'analyse empirique basée sur les quatre pays pilotes couverts par la présente étude révèle qu'il semble raisonnable de recourir à la valeur de 1,5 adulte travaillant à temps plein par famille. Pour évaluer la pertinence de ce postulat, le nombre moyen d'adultes travaillant



à temps plein dans une famille de taille de référence a été calculé dans chacun des pays pilotes. Afin de refléter la réalité des familles susceptibles d'être affectées par les politiques salariales, nous avons décidé de limiter notre analyse aux ménages composés d'au moins un salarié. Tel que cela ressort du tableau 4, le nombre moyen d'adultes travaillant à temps plein (y compris les travailleurs indépendants et les salariés) varie de manière significative, passant de 1,34 en Éthiopie à 1,95 au Viet Nam. La moyenne pour les quatre pays pilotes est égale à 1,57, un nombre relativement proche de notre hypothèse de 1,5 adulte travaillant à temps plein par famille.

Il convient également de noter que, dans certains cas, ces estimations reflètent des différences au niveau de la composition des ménages. Au Viet Nam, par exemple, le nombre relativement élevé d'adultes économiquement actifs reflète le fait que, dans de nombreux ménages composés de quatre personnes, nous avons observé que plus de deux adultes travaillent. Cependant, en limitant notre analyse aux ménages composés de deux adultes et de deux enfants, au Viet Nam, le nombre moyen d'adultes travaillant à temps plein est égal à 1,69, un nombre qui bien que plus élevé se rapproche de notre hypothèse de départ de 1,5 adulte travaillant à temps plein par famille.

► **Tableau 4. Nombre moyen d'adultes travaillant à temps plein dans les ménages composés d'au moins 1 salarié**

	Nombre moyen, au niveau national, d'adultes travaillant à temps plein dans les ménages composés d'au moins un salarié	Taille de la famille de référence
Éthiopie (2018-19)	1,34	5
Viet Nam (2018)	1,95	4
Indonésie (2018)	1,62	4
Costa Rica (2018)	1,36	3
Moyenne	1,57	–

Note: L'estimation du nombre d'adultes travaillant à temps plein comprend à la fois les travailleurs indépendants et les salariés. La taille de la famille de référence correspond à la taille moyenne de la famille au niveau national, arrondie au chiffre supérieur.

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête sur le niveau de vie des ménages au Viet Nam de 2018 (Viet Nam, GSO 2018), l'enquête nationale sur les revenus et les dépenses des ménages de 2018 (Costa Rica, INEC 2018), l'enquête socio-économique de l'Éthiopie de 2018-19 (Éthiopie, CSSA 2019) et l'enquête socio-économique nationale de la République d'Indonésie de 2018 (Indonésie, Institut indonésien de la statistique 2018).

En résumé, si la décision de recourir à la valeur de 1,5 adulte travaillant à temps plein par famille peut, dans une certaine mesure, paraître subjective, elle comporte toutefois un certain nombre d'avantages. Premièrement, cela permet de recourir à un nombre qui soit toujours compris entre 1 et 2 adultes qui travaillent, ce qui semble être une hypothèse réaliste. Deuxièmement, cette hypothèse semble être relativement cohérente avec les données empiriques sur les familles, disponibles dans les pays pilotes. Enfin, cela permet de simplifier les calculs et évite d'avoir à estimer le nombre d'adultes travaillant à temps plein, ce qui, dans certains cas, peut être difficile à évaluer à partir des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages. Contrairement aux enquêtes sur la main d'œuvre, qui sont conçues pour recueillir des informations sur le marché du travail, les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages ne sont pas conçues uniquement à cette fin, et il peut donc être ardu d'identifier avec certitude les indicateurs du marché du travail pertinents. Toutefois, dans le cadre des études sur les pays pilotes, outre les résultats basés sur l'hypothèse de 1,5 adulte travaillant par famille, nous avons également inclus les résultats correspondant aux valeurs extrêmes, à savoir 1 ou 2 adultes, afin de disposer de l'ensemble des estimations sur le salaire vital pertinentes dans le cadre de la fixation du salaire minimum.

Réduire l'échantillon?

Jusqu'à présent, tous les ménages d'un pays donné ont été pris en considération aux fins de l'analyse. Toutefois, il est également envisageable de limiter la portée de l'analyse à une partie seulement de la population active, par exemple les ménages composés d'au moins un salarié.

Pour estimer le montant du salaire vital et ainsi éclairer les décisions prises dans le cadre des mécanismes de fixation du salaire minimum, il convient de se demander si l'échantillon doit se limiter aux ménages composés d'au moins un salarié, dans la mesure où ce sont eux qui seront potentiellement bénéficiaires de la politique en matière de salaire minimum. Dans le cadre de la présente méthodologie, nous recommandons, cependant, d'englober l'ensemble des ménages, qu'ils soient ou non composés d'un salarié. Cette recommandation s'appuie sur un certain nombre de considérations d'ordre pratique et conceptuel. Premièrement, nous considérons que le concept relatif aux besoins des travailleurs et de leur famille ne doit pas dépendre de la situation des membres de la famille sur le marché du travail et que, tel que mentionné au sein de la convention n° 131 de l'OIT, leurs besoins doivent refléter le niveau de vie d'autres groupes sociaux. Deuxièmement, dans certains pays en développement, les salariés représentent une très faible proportion de la population active. De ce fait, limiter l'échantillon aux ménages composés d'au moins un salarié pourrait revenir à exclure une très grande partie de la population et ainsi biaiser l'échantillon restreint. En Éthiopie, par exemple, selon l'enquête nationale sur la population active de 2013, les salariés ne représentaient que 10 pour cent de l'emploi total, les 90 pour cent de la population active restants étant représentés par les travailleurs indépendants, les employeurs ou les travailleurs familiaux non rémunérés. Dans un tel contexte, limiter l'échantillon aux seuls ménages composés d'au moins un salarié reviendrait à créer un biais et, pour la grande majorité de la population, les résultats obtenus ne seraient donc pas représentatifs des besoins des travailleurs et de leur famille. Troisièmement, l'une des autres considérations d'ordre pratique réside dans le fait que cette méthodologie s'appuie sur les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages, au sein desquelles, tel que précédemment indiqué, il peut être difficile d'identifier avec certitude les salariés.

En ce qui concerne les considérations de nature régionale, dans la mesure où cette méthodologie vise à renforcer la capacité des gouvernements et des partenaires sociaux à négocier et à fixer des niveaux de salaire minimum adéquats, nous recommandons que la méthodologie soit appliquée séparément pour chacune des divisions géographiques pertinentes du pays lorsque les taux de salaire minimum sont fixés par zone géographique dans un pays donné. Si certains pays ne disposent que d'un seul salaire minimum national qui s'applique à l'ensemble des salariés du pays, d'autres pays fixent quant à eux différents taux de salaire minimum, selon le secteur d'activité, la profession, l'âge du salarié ou la zone géographique. Au Viet Nam, par exemple, le salaire minimum est fixé selon quatre zones géographiques distinctes. Le salaire minimum le plus élevé est fixé pour la zone 1, qui comprend Hanoï et Ho Chi Minh-Ville, tandis que le salaire minimum le plus faible est fixé pour la zone 4. Par conséquent, pour le Viet Nam, nous avons utilisé la présente méthodologie pour estimer le salaire vital au sein du pays pris dans son ensemble, ainsi que séparément pour chacune de ces quatre zones géographiques qui se caractérisent par des niveaux de salaire minimum distincts. Cela nous a permis de comparer les besoins des travailleurs et de leur famille avec les niveaux de salaire minimum respectifs. En Indonésie, il n'existe pas de salaire minimum au niveau national, et la fixation des taux de salaire minimum est réalisée de manière décentralisée, ce qui permet de fixer différents taux selon la province et le district concernés (OIT 2021g). L'estimation du salaire vital a donc été réalisée de manière distincte pour chacune de ces provinces. Toutefois, compte tenu du très grand nombre de divisions et de subdivisions régionales et locales existant en Indonésie, seules les principales zones régionales ont été prises en considération dans le cadre de nos estimations, ce qui nous permet de disposer d'informations pertinentes au niveau de la province et de comparer les différents niveaux de salaire minimum à l'échelle nationale.

De quelle manière cette méthodologie est-elle alignée sur les principes de l'OIT relatifs à l'estimation du salaire vital?

Le paragraphe 8 des conclusions de la Réunion d'experts sur les politiques salariales, y compris le salaire vital, qui ont été adoptées par le Conseil d'administration du BIT en 2024, mentionne dix principes devant être suivis par les méthodes relatives au salaire vital. La présente section examine la manière dont la présente méthodologie est alignée sur ces principes:

1. **«Estimation des besoins des travailleurs et de leur famille à l'aide de méthodes fondées sur des données factuelles».** La présente méthodologie définit un cadre général pour pouvoir évaluer les besoins des travailleurs et de leur famille en se basant sur une approche fondée sur des données factuelles permettant d'estimer séparément le coût d'une alimentation adéquate, d'un logement convenable, de la santé et de l'éducation, et des autres besoins essentiels, selon les données collectées au sein de chaque pays par les bureaux nationaux de statistique.
2. **«Consultation des organisations représentatives d'employeurs et de travailleurs sur les estimations du salaire vital et l'implication des partenaires sociaux à l'ensemble du processus, le but étant d'en garantir l'appropriation nationale et/ou locale».** Dans tous les pays où la méthodologie a été appliquée, aussi bien la méthodologie que les résultats obtenus ont été présentés aux organisations représentatives d'employeurs et de travailleurs et ont été enrichis des commentaires et des suggestions formulés par les gouvernements et les partenaires sociaux lors des réunions tripartites. La flexibilité offerte par la méthodologie permet d'organiser de véritables consultations au niveau national.
3. **«Transparence, notamment au moyen d'informations sur les sources de données et les méthodes de traitement, qui soient vérifiables, exhaustives et reproductible».** Le présent document met à disposition un guide transparent et détaillé, étape par étape, pouvant être utilisé par des chercheurs pour estimer le salaire vital en se basant sur les données collectées dans le cadre des enquêtes sur les revenus et les dépenses, tout en tenant compte des circonstances nationales.
4. **«Fiabilité des données en termes de représentativité et transparence des méthodes de collecte».** La présente méthodologie se base sur les données les plus robustes disponibles au niveau national, à savoir les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages menées et publiées par les bureaux nationaux de statistique. Ces enquêtes sont représentatives au niveau national et constituent en principe une source de données fiable et souvent accessible au public.
5. **«Accessibilité publique en temps utile des estimations, des données et des méthodes».** Lorsque l'on procède à une estimation du salaire vital en se basant sur la méthodologie de l'OIT, l'OIT encourage la publication en temps voulu de tous les rapports dans lesquels les estimations obtenues sont présentées, ainsi que les données et les méthodologies utilisées. En 2021, par exemple, quatre rapports concernant chacun un pays distinct et décrivant de manière détaillée l'application de la méthodologie de l'OIT dans les pays sélectionnés ont été publiés et diffusés.
6. **«Indications précisant si le montant des estimations est brut ou net, à savoir si des postes tels que les cotisations de sécurité sociale sont inclus ou non».** En principe, dans le cadre de la méthodologie de l'OIT, les impôts et les cotisations de sécurité sociale sont pris en considération dans le coût des autres biens et services essentiels. Par conséquent, cette méthodologie peut en principe être utilisée pour estimer le salaire vital brut. Toutefois, les enquêtes sur les revenus et les dépenses peuvent ne pas saisir

correctement ces dépenses. Dans une telle hypothèse, les impôts et les cotisations de sécurité sociale doivent être ajoutés par le biais d'un ajustement postérieur à l'estimation, tel que mentionné au sein du chapitre 6.

7. **«Ajustements réguliers visant à prendre en considération les variations du coût de la vie et des habitudes de consommation».** Les enquêtes sur les revenus et les dépenses sont généralement menées à intervalles réguliers par les bureaux nationaux de statistique, ce qui permet d'actualiser régulièrement les estimations du salaire vital. Ces enquêtes ne sont toutefois pas généralement menées chaque année. Dans les années intermédiaires entre deux enquêtes, les indices de prix peuvent être utilisés pour estimer l'évolution du coût de la vie, tel que mentionné au sein du chapitre 6.
8. **«Contrôle de la qualité, y compris examen technique approfondi, validation et réexamen périodique en vue d'apporter régulièrement des améliorations».** Pour garantir un contrôle de la qualité et un examen technique approfondi, la présente méthodologie a bénéficié de l'expertise de différents spécialistes sur les salaires, d'experts techniques et de parties prenantes actives dans le domaine du salaire vital. En outre, en vue de garantir une amélioration continue, cette méthodologie devrait faire l'objet d'un réexamen périodique, notamment grâce à l'élaboration de notes techniques visant à explorer et à clarifier certaines questions méthodologiques spécifiques.
9. **«Promotion de l'égalité entre femmes et hommes ainsi que de la non-discrimination».** La présente méthodologie permet d'estimer un salaire vital non discriminatoire – dans la mesure où les estimations du salaire vital sont identiques pour les hommes et les femmes – et participe à la promotion de l'égalité entre femmes et hommes en matière de rémunération. Toutefois, des travaux supplémentaires seront entrepris à l'avenir afin de mieux comprendre les implications de la méthodologie en matière d'égalité entre femmes et hommes. Plus particulièrement, l'OIT s'efforcera d'identifier les éventuels préjugés sexistes involontaires présents dans les différentes parties de la méthodologie, notamment en ce qui concerne l'estimation des besoins (notamment en matière de prestation de soins) et le nombre supposé de travailleurs au sein du ménage.
10. **«Prise en compte du contexte régional ou local et des réalités socio-économiques et culturelles».** La présente méthodologie utilise des données représentatives au niveau national publiées par les bureaux nationaux de statistique, qui reflètent avec précision les préférences et les modes de consommation aux niveaux national et régional. En utilisant ces données, la méthodologie peut être appliquée au niveau national ou régional. Toutefois, le niveau de ventilation des données dépend du nombre d'observations, qui doit être suffisamment important pour pouvoir produire des estimations fiables.

2 Le coût d'une alimentation adéquate: une approche normative



► 2. Le coût d'une alimentation adéquate: une approche normative

L'alimentation, y compris les boissons, constitue le besoin le plus fondamental de l'être humain, dans la mesure où elle conditionne non seulement sa survie, mais également la qualité de sa santé tout au long de son existence. Outre le fait d'être un besoin essentiel, l'alimentation est également un droit humain fondamental inscrit au sein de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Parmi l'ensemble des besoins des travailleurs et de leur famille, l'alimentation est le besoin dont la privation s'accompagne des conséquences les plus graves, ce qui suffit à expliquer la primauté de ce besoin sur tous les autres. En effet, lorsque la consommation alimentaire est insuffisante d'un point de vue quantitatif et qualitatif, tel que cela peut être le cas pour les travailleurs faiblement rémunérés, les travailleurs et leur famille souffrent de malnutrition, ce qui les rend vulnérables à différentes maladies à mesure que leur état de santé s'affaiblit. Les conséquences sont encore plus graves chez les enfants. En effet, la malnutrition est la principale cause de décès chez les enfants de moins de 5 ans, étant à l'origine d'environ la moitié de ces décès (UNICEF, OMS et Banque mondiale 2023). En outre, la croissance physique et le développement mental des enfants qui survivent à la malnutrition peuvent s'en trouver gravement altérés, ce qui a des répercussions négatives sur leurs possibilités futures, notamment concernant le développement de leur capital humain et l'accès aux possibilités d'emploi et de revenus. Pour les adultes comme pour les enfants, une alimentation insuffisante a des répercussions sur leur bien-être et compromet leur capacité à participer activement à la vie en société, que ce soit en termes de travail, d'éducation ou d'interaction avec les autres.

Au-delà de la dimension humaine, le fait qu'un salaire ne permette pas aux travailleurs et à leur famille d'accéder à un niveau de nutrition adéquat a également des répercussions économiques importantes. En raison des conséquences de la malnutrition sur la santé et le développement du capital humain, l'incapacité des travailleurs à pouvoir se nourrir de manière suffisante a des répercussions négatives sur leur productivité, ce qui a un impact négatif non seulement sur les entreprises, mais également sur l'économie au niveau national, ainsi que sur les travailleurs eux-mêmes qui ne sont pas en mesure d'accéder à des emplois productifs de qualité. D'après une analyse menée sur le coût de la malnutrition, les chercheurs ont estimé que chaque dollar des États-Unis (dollar É.-U.) investi dans la nutrition génère à lui seul 16 dollars É.-U. de bénéfices en termes de santé et de productivité, grâce à l'amélioration des capacités mentales et de la productivité des individus (Development Initiatives 2017). À l'inverse, en compromettant le capital humain de leurs enfants, la malnutrition crée une spirale descendante et condamne les familles à la pauvreté.

Il est donc essentiel que le niveau des salaires soit suffisant pour permettre aux travailleurs et à leur famille d'avoir accès à un régime alimentaire adéquat leur garantissant un apport suffisant en calories, en protéines et en matières grasses. La méthodologie de référence proposée au sein du présent chapitre s'appuie donc sur un certain nombre d'aspects techniques extraits de la méthodologie sur le coût des besoins essentiels utilisée par la Banque mondiale pour définir les seuils de pauvreté au niveau national. Cependant, contrairement au seuil de pauvreté, l'objectif de la présente méthodologie n'est pas d'estimer les besoins vitaux minimums, mais plutôt un panier alimentaire adéquat qui permette de satisfaire simultanément les besoins en calories, en protéines et en matières grasses qu'implique un mode de vie actif ou modérément actif, tout en tenant compte des préférences et modes de consommation au niveau national. À cette fin, les différentes étapes du processus sont les suivantes:

1. Nous commençons par déterminer quels sont besoins en calories devant être satisfaits, selon les recommandations formulées par la FAO et l'OMS. Il convient ici de noter que ces besoins varient selon le sexe et l'âge de la personne concernée.
2. Dans la mesure où les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages ne contiennent aucune information sur la valeur nutritive des différents produits alimentaires, nous récupérons, par le biais de sources externes, des données sur la teneur en calories, en protéines et en matières grasses de chacun des produits alimentaires consommés et fusionnons ces informations avec les données issues des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages.
3. À partir de ces données, nous élaborons un panier de référence (en indiquant la quantité consommée pour chacun des produits alimentaires) qui permette de garantir un apport en calories suffisant d'après les modes de consommation observés auprès des ménages, à un niveau qui soit le plus proche possible de la consommation en calories requise.
4. Si nécessaire, nous ajustons ensuite le panier alimentaire de référence afin de s'assurer qu'il permet de satisfaire aux besoins en autres nutriments, notamment en protéines et en matières grasses.
5. Enfin, nous estimons le coût du panier alimentaire de référence en nous référant aux prix implicites correspondant à chacun des produits alimentaires mentionnés.

Les sous-sections suivantes examinent successivement les étapes n^{os} 1 à 5 de ce processus, en fournissant des exemples de leur application dans les pays pilotes. Le présent chapitre s'achève par un examen du processus de validation et des ajustements possibles pouvant être nécessaires pour refléter les différentes circonstances au niveau national, ainsi que d'autres méthodes d'estimation alternatives.

Étape n° 1: déterminer les besoins en calories

Quels sont les besoins alimentaires des travailleurs et de leur famille? Dans le cadre de cette première étape, nous cherchons à déterminer la quantité de calories adéquate par individu. À cet égard, la détermination des besoins en calories constitue un bon point de départ dans la mesure où un apport en calories insuffisant est presque toujours associé à une carence au niveau de l'apport en nutriments (FAO 2004). Dans le but de déterminer l'apport en calories adéquat, la présente méthodologie s'appuie sur les recommandations formulées sur les besoins minimaux en calories. Plus particulièrement, la méthodologie suggère de se baser sur les recommandations formulées dans le cadre de la consultation d'experts FAO/OMS/ONU organisée en 2001⁴. Ces recommandations fixent les besoins énergétiques humains nécessaires pour atteindre et maintenir un état de santé, un fonctionnement physiologique et un bien-être optimal.

Une même quantité de calories peut toutefois être consommée de différentes manières. Si les ménages aisés ont la possibilité d'opter pour un régime alimentaire «plus riche», composé d'aliments plus diversifiés et d'une plus grande quantité de viande, de poisson et de légumes, les familles les plus pauvres peuvent n'avoir d'autre choix que celui de consommer davantage de céréales et moins de viande, de poisson et de légumes, pour pouvoir atteindre la quantité de calories désirée. Cela peut alors se traduire par un régime alimentaire satisfaisant les besoins en calories, mais pas nécessairement les autres besoins nutritionnels, concernant notamment l'apport en protéines ou en matières grasses. La présente méthodologie cherche donc à s'assurer que le panier alimentaire retenu permette non seulement de garantir un apport en calories suffisant, mais réponde également aux besoins en protéines et en matières grasses déterminés par la FAO et l'OMS. Dans le cas

4 Voir FAO 2004.

inverse, nous avons recours à un processus permettant d'ajuster ce panier alimentaire pour garantir un apport suffisant, non seulement en calories, mais également en protéines et en matières grasses (voir l'étape n° 4).

Il convient également de noter que l'évaluation des besoins énergétiques se base sur des recommandations de nature normative qui dépendent d'un certain nombre de caractéristiques individuelles, telles que l'âge, le sexe, la taille, ainsi que la constitution corporelle et l'activité physique présumées. Par conséquent, pour déterminer les besoins adéquats en calories, il est nécessaire de formuler un certain nombre d'hypothèses de départ, concernant notamment le poids moyen des hommes et des femmes ainsi que le niveau d'activité physique que leur régime alimentaire doit leur permettre de pouvoir exercer.

En ce qui concerne le poids moyen des hommes et des femmes, Walpole et coll. (2012, tableau 3) ont estimé que le poids moyen des individus varie entre 57,7 kg et 80,7 kg selon les régions. Dans le cadre de la présente méthodologie, les besoins en calories sont déterminés en se basant sur un poids moyen de 65 kg chez les femmes et de 70 kg chez les hommes. Bien que cette hypothèse puisse sembler appropriée dans certains pays, elle peut toutefois l'être moins dans d'autres. Il peut donc être nécessaire de valider les résultats et de procéder à certains ajustements au niveau de la méthodologie lorsque les données suggèrent que les besoins en calories ne sont pas appropriés en raison des différences observées au niveau du poids moyen des hommes et des femmes au sein de la population considérée (voir ci-après la section intitulée «Validation, ajustements possibles et discussion sur les méthodes alternatives»).

En ce qui concerne l'hypothèse retenue quant au niveau d'activité physique des travailleurs, la présente méthodologie se base sur les recommandations formulées par la FAO (2001) qui suggèrent qu'une activité physique modérée contribue au maintien d'un mode de vie sain, et plus particulièrement d'un poids corporel adéquat et d'une bonne santé cardiovasculaire et respiratoire, tout en réduisant le risque de développer des maladies chroniques non transmissibles liées à l'alimentation et au mode de vie, telles que le diabète et plusieurs types de cancer (Black et coll. 1996; États-Unis, Centre de prévention et de contrôle des maladies 1996; Ferro-Luzzi et Martino 1996; Glade 1997; Pollock et coll. 1998; Schoeller, 1998; OMS 2000 et 2002; Erlichman et coll. 2001 et 2002; IARC 2002; OMS et FAO 2002; Saris et coll. 2003). Par conséquent, les experts s'accordent à recommander un niveau d'activité physique équivalent ou supérieur à 1,70⁵. Retenir un niveau d'activité physique inférieur dans le cadre des calculs visant à la fixation des salaires reviendrait, en réalité, à priver les travailleurs et leur famille de la possibilité d'adopter un mode de vie leur permettant de vivre en bonne santé. En outre, la présente méthodologie ayant pour objectif de parvenir à une estimation du salaire vital, qui est souvent utilisée dans le cadre de la fixation du salaire minimum, il est important de rappeler que, dans la majorité des cas, les salariés percevant un salaire minimum sont amenés à effectuer des tâches qui requièrent un effort physique important et ont généralement un niveau d'activité physique modéré, voire élevé. La présente méthodologie suppose donc un niveau d'activité physique modéré de 1,75 pour l'ensemble des individus, indépendamment de leur profession.

En ce sens, cette méthodologie se distingue de celle utilisée pour déterminer le seuil de pauvreté, cette dernière prenant en considération différents niveaux d'activité physique en fonction de la profession exercée par les individus. Ce faisant, l'estimation du seuil de pauvreté prévoit souvent un niveau d'activité physique faible pour la majorité de la population. Au Costa Rica, par exemple, une analyse comparative a révélé que les besoins

5 Le niveau d'activité physique mesure le coût énergétique d'une activité, exprimé en multiple du métabolisme de base. Le métabolisme de base est principalement déterminé par le sexe, la taille, la composition corporelle et l'âge. Il ne peut être mesuré avec précision que dans des conditions de laboratoire où des individus représentatifs sont «éveillés en position couchée, dix à douze heures après un repas, après huit heures de repos physique et aucun exercice intense le jour précédent, dans un état de relaxation mentale et à une température ambiante qui ne provoque ni frissons ni transpiration» (FAO 2004). Une mesure alternative consiste à utiliser des équations prédictives basées sur des variables telles que le poids et/ou la taille

en calories utilisés dans le cadre de notre méthodologie de référence étaient supérieurs à ceux utilisés par l'Institut national de la statistique et du recensement (INEC) pour estimer le panier alimentaire de base. Cette analyse a démontré que la principale raison de cette différence tient au fait que, pour estimer le coût d'un panier alimentaire de base, l'INEC attribue un niveau d'activité physique faible⁶ à environ 77 pour cent des individus, alors que nos estimations reposent sur un niveau d'activité physique modéré pour l'ensemble des individus.

Selon les recommandations formulées par la FAO et l'OMS, en supposant un niveau d'activité physique modéré et un poids moyen de 70 kg, un homme adulte âgé de 30 à 60 ans a besoin d'un apport de 2950 kcal par jour, tandis que les femmes, les personnes âgées ou les enfants ont besoin d'un apport en calories inférieur (voir le tableau 5)⁷. Nous suggérons donc de créer une échelle d'«apport énergétique équivalent adulte» (AEEA) pour les hommes permettant de mesurer les besoins en calories de chaque individu par rapport à l'AEEA de référence chez les hommes. L'idée est ici d'exprimer les besoins en calories de chacun des membres du ménage par rapport aux besoins d'un équivalent homme adulte (âgé de 30 à 60 ans) qui a besoin d'un apport de 2950 kcal par jour.

Cette échelle se base sur les recommandations sur les besoins en calories formulées par la FAO et l'OMS pour chaque tranche d'âge, tel que mentionné au sein du tableau 5⁸. Nous pouvons, par exemple, observer qu'une femme adulte âgée de 30 à 60 ans a besoin d'un apport de 2 400 kcal par jour (soit 0,81 de l'AEEA pour les hommes) et une jeune fille âgée de 10 à 11 ans a besoin de 2 000 kcal par jour (soit 0,68 de l'AEEA pour les hommes). Ainsi, une famille composée de ces trois individus (un homme adulte âgé de 30 à 60 ans, une femme adulte âgée de 30 à 60 ans et une jeune fille âgée de 10 à 11 ans) aura besoin d'un apport en calories équivalent à 2,49 de l'AEEA pour les hommes (soit $1 + 0,81 + 0,68$), à savoir 7 345,5 kcal par jour ($2950 \times 2,49$). En résumé, la première étape de cette méthodologie consiste à attribuer à chaque individu figurant au sein de la base de données le coefficient AEEA correspondant, tel que mentionné au sein du tableau 5.

Dans la plupart des cas, les estimations du seuil de pauvreté se basent sur les besoins moyens en calories au niveau national, généralement définis comme l'apport quotidien minimum en calories requis par personne selon les caractéristiques démographiques de la population. Le fait de recourir à l'apport quotidien nécessaire par personne implique de faire appel à une mesure par habitant. Cependant, selon une étude menée par Claro et coll. (2010) sur les différences entre équivalence adulte et mesures par habitant concernant les calories disponibles au sein de la population brésilienne, les mesures par habitant peuvent conduire à sous-estimer les besoins réels en calories dans la mesure où elles ne reflètent pas les différences existant au sein de la composition des ménages. Dans le cadre de la présente méthodologie, nous avons donc fait le choix de déterminer les besoins en calories en nous basant sur des mesures par équivalent adulte.

Il est, néanmoins, possible d'établir une comparaison entre les besoins en calories retenus dans le cadre de la présente méthodologie et décrits au sein du tableau 5 et les recommandations utilisées pour définir le seuil de pauvreté au niveau national. Pour ce faire, nous convertissons ces besoins en valeurs par habitant, en additionnant les valeurs recommandées pour chacun des individus figurant au sein de la base de données et en divisant cette somme par le nombre d'individus dans la base de données.

6 Équivalent à 1,55 dans les zones urbaines et à 1,65 dans les zones rurales (Fonseca 2013).

7 Voir FAO 2004.

8 Voir FAO 2004.

► Tableau 5. Besoins quotidiens en calories par âge et coefficient AEEA

Âge (années)	Apport en calories requis/jour		Coefficient (AEEA)	
	Femme	Homme	Femme	Homme
1-2	850	950	0,29	0,32
2-3	1 050	1 125	0,36	0,38
3-4	1 150	1 250	0,39	0,42
4-5	1 250	1 350	0,42	0,46
5-6	1 325	1 475	0,45	0,50
6-7	1 425	1 575	0,48	0,53
7-8	1 550	1 700	0,53	0,58
8-9	1 700	1 825	0,58	0,62
9-10	1 850	1 975	0,63	0,67
10-11	2 000	2 150	0,68	0,73
11-12	2 150	2 350	0,73	0,80
12-13	2 275	2 550	0,77	0,86
13-14	2 375	2 775	0,81	0,94
14-15	2 450	3 000	0,83	1,02
15-16	2 500	3 175	0,85	1,08
16-17	2 500	3 325	0,85	1,13
17-18	2 500	3 400	0,85	1,15
19-30*	2 550	3 050	0,86	1,03
30-60*	2 400	2 950	0,81	1,00
> 60*	2 200	2 450	0,75	0,83

Source: FAO (2004).

* Pour ces tranches d'âge, nous avons identifié les besoins en calories en supposant un poids moyen de 65 kg chez les femmes et de 70 kg chez les hommes. En outre, nous avons supposé un niveau d'activité physique modéré de 1,75 correspondant à un mode de vie normal.

Le tableau 6 établit une comparaison entre les besoins en calories retenus dans le cadre de la présente méthodologie, les recommandations formulées au niveau national et l'apport moyen en calories par habitant au Costa Rica, en Éthiopie, en Indonésie et au Viet Nam. Tel que cela ressort de la première colonne de ce tableau, bien que les recommandations relatives aux besoins en calories par individu soient communes à l'ensemble des pays, lorsqu'elles sont rapportées à une valeur par habitant ces recommandations diffèrent d'un pays à l'autre: l'Éthiopie se caractérise par les besoins en calories par personne les plus bas alors que le Costa Rica se caractérise par les besoins en calories les plus élevés. Cela est en réalité dû aux différences démographiques. En effet, si parmi les quatre pays étudiés la population éthiopienne se caractérise par un plus grand nombre d'enfants, le Costa Rica possède la plus faible proportion d'enfants. En outre, nous pouvons observer que les recommandations utilisées dans le cadre de la présente méthodologie ont une valeur supérieure aux recommandations formulées au niveau national, dans l'ensemble de ces quatre pays. Cet écart résulte des différentes hypothèses formulées quant à l'intensité du niveau d'activité physique et peut également se justifier par les différents poids moyens retenus pour les hommes et les femmes au sein de ces différents pays. Contrairement à notre hypothèse de départ consistant à retenir un poids moyen de 65 kg chez les femmes

et de 70 kg chez les hommes, les recommandations en besoins en calories formulées au niveau national se basent généralement sur le poids des individus observé dans un pays donné, qui peut varier d'un pays à l'autre.

► **Tableau 6. Comparaison entre les besoins en calories retenus dans le cadre de la présente méthodologie, les recommandations au niveau national et l'apport moyen en calories au niveau national, par habitant, dans les pays pilotes**

	Recommandations de la FAO et de l'OMS, converties en valeur par habitant (utilisées dans le cadre de cette méthodologie)	Recommandations au niveau national, par habitant (utilisées pour définir le seuil de pauvreté)	Apport en calories au niveau national, par habitant (basé sur des microdonnées)
Costa Rica (2018)	2 456	2 213	2 541
Indonésie (2018)	2 409	2 150	2 147
Viet Nam (2018)	2 428	2 300	2 555
Éthiopie (2018-19)	2 309	2 200	2 746

Source: Les estimations présentées dans la première et la troisième colonnes sont extraites de FAO (2001), ainsi que des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages de chacun de ces pays. Les estimations présentées dans la deuxième colonne sont fournies par les autorités nationales.

Étape n° 2: Rassembler des informations sur la consommation de calories

Dans le cadre de cette deuxième étape, il est utile d'établir une comparaison entre, d'une part, les besoins en calories et, d'autre part, le nombre de calories que les ménages consomment réellement. Mais combien de calories les ménages consomment-ils réellement? Malheureusement, cette information n'est pas directement disponible au sein des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages, qui contiennent uniquement des informations sur la quantité de chaque produit alimentaire consommé par les ménages. Il est, par conséquent, nécessaire de compléter ces enquêtes par des informations sur la valeur calorifique de chacun de ces produits alimentaires. Pour calculer la consommation calorifique des ménages, nous avons la possibilité de rassembler des informations sur les valeurs calorifiques, ainsi que les valeurs en protéines et en matières grasses, de chacun des produits alimentaires figurant dans la base de données, à partir de sources d'information secondaires. À cet égard, la FAO met à disposition des tableaux et des bases de données sur la composition des aliments pour chaque région du monde, ainsi que pour différents pays⁹. Bien que nous ayons eu recours, le cas échéant, aux tableaux sur la composition des aliments élaborés au niveau national, ces données sont en réalité rarement disponibles ou encore incomplètes pour certains produits alimentaires.

Dans le cas de l'Éthiopie, par exemple, nous pouvons nous référer au tableau sur la composition des aliments en Afrique élaboré par la FAO, dans la mesure où les informations ne sont pas disponibles au niveau national. Le tableau 7 regroupe les valeurs calorifiques et nutritionnelles de chaque produit alimentaire figurant au sein de l'enquête sur les revenus et les dépenses des ménages en Éthiopie. Grâce à ces informations, il est possible de calculer la consommation en calories réelle des ménages couverts par cette enquête. Il convient toutefois de noter que, dans certains cas, les produits alimentaires concernés sont absents des tableaux sur la composition des aliments élaborés par la FAO. Il est donc parfois nécessaire de compléter ces informations en faisant appel à d'autres sources d'information secondaires.

9 Voir FAO sans date.

► Tableau 7. Composition des produits alimentaires en Éthiopie

Type de produit alimentaire	kcal/100g	Protéines (g/100 g)	Matières grasses (g/100 g)	Glucides (g/100 g)	Type de produit alimentaire	kcal/100g	Protéines (g/100 g)	Matières grasses (g/100 g)	Glucides (g/100 g)
Teff	358	11,0	2,5	73,0	Bula	225	0,2	0,1	55,4
Blé	326	12,4	2,2	58,7	Patate douce	115	1,5	0,2	25,3
Orge	361	9,8	2,8	76,2	Igname	128	1,9	0,2	27,5
Maïs	353	9,0	4,5	64,3	Manioc	153	1,2	0,3	35,6
Sorgho	344	10,5	3,3	63,1	Taro	102	1,8	0,1	23,8
Millet	348	10,9	4,1	62,6	Autres tubercules ou tiges	43	1,4	0,1	10,5
Autres céréales	352	7,8	2,2	73,8	Chèvre ou mouton	165	17,5	10,6	0
Fèves	300	26,1	1,8	31,7	Bœuf	126	21,7	4,3	0
Petits pois	324	20,4	1,9	47,8	Volaille	134	20,4	5,9	0
Pois chiches	357	19,6	3,7	63,5	Poisson	108	18,0	4,0	0
Lentilles	297	25,4	1,8	29,4	Lait	65	3,4	3,7	4,4
Haricots	335	22,1	1,5	53,2	Fromage	122	16,3	3,5	5,7
Arachides	567	20,4	43,2	20,3	Œufs	139	12,6	9,5	0,7
Autres légumineuses ou fruits à coques	567	20,4	43,2	20,3	Sucre	400	0	0	100,0
Graines du Niger	483	17,3	33,9	34,2	Sel	0	0	0	0
Graines de lin	498	18,0	34,0	37,2	Beurre/ghee	720	0,8	79,6	0,2
Autres graines	417	10,5	16,0	60,1	Huiles (transformées)	900	0	100,0	0
Oignon	37	1,1	0,1	6,9	Pain injera acheté	136	4,4	0,9	29,8
Piment vert (kariya)	321	14,2	12,6	23,1	Pain ou biscuits achetés	367	15,4	13,6	52,3
Piment rouge (berbéré)	311	8,7	9,6	58,8	Pâtes/macaroni	359	12,5	1,5	72,0
Légumes verts (chou frisé et chou)	28	1,6	0,1	3,9	Autres aliments préparés et consommés à la maison	352	7,8	2,2	73,8
Tomate	22	1,0	0,2	3,3	Café	2	0,1	0	0,5
Autres légumes	28	1,6	0,1	3,9	Chat/kat	0	0	0	0
Banane	99	1,2	0,2	22,1	Thé	0	0,1	0	0
Orange	45	0,7	0,3	8,9	Boissons non alcoolisées/boissons gazeuses	40	0	0	10,0
Autres fruits	56	1,0	0	11,0	Bière	35	0,3	0	2,0
Pomme de terre	80	1,9	0,1	16,9	Tella	31	0,5	0	2,7
Kocho	171	1,2	0,2	41,3					

Source: Ces produits alimentaires figurent au sein de l'enquête socio-économique pour 2018-19, vague 3, réalisée en Éthiopie (Éthiopie, CSSA 2019). Les valeurs calorifiques et nutritionnelles sont issues de FAO (1968).

Étape n° 3: Concevoir et ajuster le panier alimentaire de référence

Lors de cette troisième étape, il convient de concevoir un panier alimentaire de référence permettant de satisfaire aux besoins en calories déterminés à l'étape n° 1, tout en reflétant simultanément les habitudes et les préférences alimentaires au niveau national. Autrement dit, le panier doit refléter les habitudes de consommation des ménages au sein du pays. La consommation alimentaire est, en réalité, l'une des plus anciennes pratiques culturelles de l'être humain. Conditionnée par de nombreux facteurs liés à l'environnement, aux saisons et à la culture, la composition du panier alimentaire peut revêtir une multitude de formes

différentes. Les pays de plus grande taille, tels que l'Indonésie et le Viet Nam, se caractérisent par une grande diversité au niveau de la composition des paniers alimentaires, ce qui pose une contrainte supplémentaire au fait d'adopter une approche normative basée sur un régime alimentaire prédéterminé.

Aussi, lorsque nous modélisons un panier alimentaire de référence qui permette de satisfaire à moindre coût aux besoins en calories, nous faisons appel à la procédure suivante.

Tout d'abord, nous commençons par répartir les ménages en quintiles en fonction de leurs dépenses mensuelles totales par équivalent adulte¹⁰. Pour ce faire, nous classons l'ensemble des ménages présents dans la base de données en cinq groupes distincts selon le niveau de leurs dépenses totales, en allant des 20 pour cent les plus pauvres aux 20 pour cent les plus riches. La première étape consiste donc à calculer les dépenses totales de chacun des ménages présents dans la base de données, puis à diviser ces dépenses par le nombre de membres équivalents adultes au sein du ménage. Étant donné que les dépenses sont mesurées au niveau des ménages, le classement des ménages des plus riches aux plus pauvres (en termes de dépenses des ménages) nécessite de disposer d'informations non seulement sur le montant total des dépenses des ménages, mais également sur la taille des ménages eux-mêmes. En effet, une dépense annuelle de 6 500 dollars É.-U. par ménage a des implications différentes, en termes de richesse du ménage, selon que ce dernier se compose d'une seule personne ou de 2 adultes et 3 enfants. Afin de pouvoir classer les ménages du plus riche au plus pauvre, il est donc nécessaire de tenir compte de la taille de la famille. Pour ce faire et afin de refléter le niveau de vie des ménages, nous pourrions simplement diviser le montant total des dépenses du ménage par le nombre de membres composant ce ménage. Toutefois, dans la mesure où il existe des économies d'échelle lorsque plusieurs individus vivent ensemble et où les enfants ont des besoins matériels inférieurs à ceux des adultes, il est nécessaire de recourir à des échelles d'équivalence adulte pour estimer les dépenses par habitant (OIT 2015). Nous suggérons donc, dans le cadre de la présente méthodologie, d'utiliser l'échelle d'équivalence adulte de l'OCDE (ou échelle d'Oxford) qui attribue généralement une valeur de 1 au chef de famille, de 0,7 par membre adulte supplémentaire et de 0,5 par enfant. Nous classons ensuite les ménages du plus pauvre au plus riche et créons des quintiles en se basant sur le montant total des dépenses mensuelles par équivalent adulte.

La présente méthodologie se base sur une répartition en quintiles des dépenses mensuelles totales des ménages par équivalent adulte. Bien qu'il eût été possible de baser cette méthodologie sur la répartition des revenus, nous avons opté pour la répartition des dépenses pour les deux raisons suivantes:

- a) La plupart des pays préfèrent se baser sur les données relatives aux dépenses des ménages pour mesurer la pauvreté. Selon une enquête menée par la Division de statistique des Nations Unies (2005), sur 84 pays, près de 50 pour cent des calculs concernant la pauvreté se basent sur des données relatives aux dépenses, tandis qu'environ 30 pour cent se basent uniquement sur des données relatives aux revenus, et 12 pour cent ont recours à ces deux types de données.
- b) Le recours aux données relatives aux dépenses, plutôt qu'aux revenus, se justifie également par la facilité à collecter ces données et leur fiabilité, les revenus étant souvent sous-estimés par rapport aux dépenses (Division de statistique des Nations Unies 2005). En effet, certaines enquêtes (en particulier dans de nombreux pays africains) ne contiennent aucune information sur les revenus ou, lorsque ces informations existent, elles sont souvent difficiles à compiler.

Après avoir classé les ménages en quintiles, l'apport moyen en calories par équivalent homme adulte (en ayant recours à l'AEEA) et par jour est ensuite calculé pour chacun des quintiles. Pour ce faire, nous calculons d'abord le nombre d'équivalent homme adulte (âgés de 30 à 60 ans) au sein de chaque ménage. Par exemple, un ménage composé d'un homme

¹⁰ Dans ce cas, nous suggérons d'utiliser l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE. Il est important de noter que cette échelle se distingue de celle de l'AEEA. Pour plus d'informations, voir la section précédente sur la taille de la famille de référence et l'équivalence adulte.

âgé de 45 ans (équivalent à 1 selon l'AEAA) et d'une femme âgée de 35 ans (équivalent à 0,81 selon l'AEAA) équivalait à un total de 1,81 équivalent homme adulte (voir le tableau 5). Une fois que nous avons converti l'ensemble des membres du ménage en équivalents hommes adultes (âgés de 30 à 60 ans), nous calculons alors la consommation quotidienne de calories par équivalent adulte: les ménages dont la consommation quotidienne de calories par équivalent adulte est inférieure à 2950 kcal ne répondent pas aux exigences de la FAO et de l'OMS, telles que définies dans le tableau 5.

Les résultats concernant le Viet Nam sont exposés dans le tableau 8. Bien que, en moyenne, les ménages représentés dans le premier quintile aient une consommation de calories inférieure au seuil de référence pour les besoins en calories, la consommation moyenne du deuxième quintile se rapproche du seuil de 2950 kcal. Par conséquent, les ménages représentés dans le deuxième quintile ont été utilisés pour concevoir le panier alimentaire de référence correspondant à un apport de 2950 kcal par équivalent adulte et par jour. Comment y sommes-nous parvenus? Tout d'abord, il convient de noter que, si les ménages du deuxième quintile consomment en moyenne 2973 kcal, en réalité ils ne consomment que 2 196 kcal lorsque l'on prend en considération uniquement les aliments pour lesquels des informations sont disponibles en ce qui concerne le prix et la quantité. Dans la mesure où, lorsque l'on prend uniquement en considération les aliments pour lesquels des informations sont disponibles en ce qui concerne le prix et la quantité, le nombre moyen de calories consommées par le deuxième quintile est inférieur à la valeur de référence de 2950 kcal, il est donc nécessaire d'augmenter la quantité de chaque type de produit alimentaire consommé pour lesquels nous disposons d'informations sur le prix et la quantité, par le biais d'un coefficient d'ajustement. Dans le cas du Viet Nam, par exemple, le coefficient d'ajustement est de 1,34. La valeur de ce coefficient est, en réalité, obtenue en divisant 2950 par 2 196, qui représente quant à lui le nombre de calories correspondant aux produits alimentaires pour lesquels des informations quantitatives sont disponibles¹¹. Ainsi, nous arrivons, en quelque sorte, à augmenter «artificiellement» les quantités consommées en les multipliant par un facteur de faible valeur afin de parvenir à un résultat exact de 2950 kcal (voir le tableau 9).

► **Tableau 8. Dépenses mensuelles moyennes, taille du ménage et calories par équivalent adulte par ménage, par quintile, au Viet Nam, 2018**

Quintile	Dépenses totales (en milliers de dong)	Dépenses alimentaires (en milliers de dong)	Taille du ménage	Calories par équivalent adulte (kcal)
1	3647 (2 092)	1 842	3,87	2 534
2	5924 (1 981)	2 748	3,76	2 973
3	8032 (1 914)	3 607	3,76	3 280
4	10 751 (1 779)	4 562	3,65	3 542
5	19 623 (1 630)	6 390	3,49	4 041
Moyenne (Total)	9 594 (9 396)	3 829	3,71	3 274

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique du Viet Nam de 2018 (Viet Nam, GSO 2018).

Note: Le nombre d'observations est indiqué en italique et entre parenthèses.

11 Lors de l'élaboration du panier alimentaire de référence (composition et quantités consommées), les produits alimentaires pour lesquels aucune information quantitative n'est disponible ont été écartés, la quantité de ces produits ne pouvant pas être ajustée dans le panier alimentaire de référence pour atteindre le nombre de calories requis. Par conséquent, si les ménages représentés au sein du deuxième quintile consomment en moyenne 2 973 kcal, ils ne consomment en réalité que 2 196 kcal lorsque l'on retire du panier alimentaire les aliments achetés à l'extérieur (pour lesquels nous ne disposons pas d'informations sur les quantités). Lorsque l'on procède à l'ajustement du panier alimentaire, le coefficient d'ajustement est donc basé sur 2 196 kcal et non pas sur 2 973 kcal.

Il convient de noter que le panier de référence est censé être un moyen peu coûteux d'atteindre 2 950 kcal, dans la mesure où ce panier reflète les habitudes de consommation des ménages relativement pauvres représentés au sein du deuxième quintile de la répartition des dépenses au Viet Nam. En d'autres termes, il est probable que les ménages plus aisés disposent de moyens plus coûteux de consommer 2 950 kcal (en consommant, par exemple, davantage de viande). Le coût par calorie augmente davantage avec le niveau des dépenses qu'avec la consommation quotidienne de calories par personne, ce qui signifie qu'un niveau de revenu ou de dépenses plus élevé a tendance à se traduire davantage par une amélioration de la qualité des produits alimentaires consommés que par une augmentation de la quantité de nourriture consommée.

► **Tableau 9. Ajustement des quantités en vue d'élaborer un panier de produits alimentaires équivalent à 2 950 kcal par jour au Viet Nam, 2018**

	Quantité consommée par jour, non ajustée (en kg)	Calories consommées par jour, non ajustées (en kcal)	Coefficient d'ajustement	Quantité consommée par jour, ajustée (en kg)	Calories consommées par jour, ajustées (en kcal)
Produits céréaliers	0,41	1 383	1,34	0,56	1 857,28
Viande	0,09	196	1,34	0,12	262,93
Poisson et fruits de mer	0,06	46	1,34	0,08	61,43
Légumes	0,10	111	1,34	0,14	149,09
Fruits	0,04	25	1,34	0,05	33,11
Lait, produits laitiers et œufs	0,20	197	1,34	0,27	264,81
Boissons	0,07	0	1,34	0,09	0,00
Produits alimentaires	0,05	100	1,34	0,07	134,23
Matières grasses	0,02	139	1,34	0,02	187,11
<i>Produits alimentaires consommés à l'extérieur</i>	<i>0,00</i>	<i>0</i>	<i>1,34</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Autres</i>	<i>0,00</i>	<i>0</i>	<i>1,34</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Total	1,04	2 196	-	1,39	2 950

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique du Viet Nam de 2018 (Viet Nam, GSO 2018).

Note: Les chiffres présentés dans ce tableau et dans les tableaux suivants peuvent ne pas correspondre exactement aux chiffres totaux mentionnés en raison des arrondis. Les chiffres en bleu et en italique correspondent aux produits pour lesquels les informations sur la quantité ne sont pas disponibles.

Étape n° 4: Ajuster le panier alimentaire de référence pour garantir qu'il permet de satisfaire aux besoins en autres nutriments, y compris en protéines et matières grasses

À ce stade, nous connaissons la composition du panier alimentaire permettant de satisfaire les besoins en calories d'un homme adulte âgé de 30 à 60 ans. Pour garantir que le panier alimentaire ajusté permet de satisfaire non seulement les besoins en calories, mais également les autres besoins nutritionnels, en particulier en protéines et en matières grasses, il est nécessaire d'estimer les valeurs nutritionnelles du panier alimentaire ajusté et de comparer ces valeurs aux besoins en protéines et en matières grasses définis par l'OMS et la FAO.

Le tableau 10 contient des informations sur la quantité de protéines et de matières grasses fournies par le panier alimentaire ajusté du Viet Nam, pour l'année 2018. Le tableau 11 contient, quant à lui, des informations sur les valeurs minimales recommandées au niveau des besoins nutritionnels en termes de calories, de protéines et de matières grasses. Comme nous pouvons le constater en comparant nos résultats avec ces valeurs minimales, la quantité de protéines fournie par le panier alimentaire ajusté du Viet Nam dépasse les besoins minimaux en protéines fixés par l'OMS et la FAO, et la quantité de matières grasses se situe dans la fourchette recommandée. Dans le cas présent, il n'est donc pas nécessaire d'ajuster davantage les quantités du panier alimentaire pour répondre aux besoins en protéines et en matières grasses. Cependant, tel n'est pas toujours le cas, et des ajustements supplémentaires sont parfois nécessaires pour garantir que le panier alimentaire de référence assure non seulement un apport suffisant en calories, mais également en protéines et en matières grasses, pour chacun des membres de la famille.

► **Tableau 10. Valeurs nutritionnelles correspondant au panier alimentaire de référence permettant de garantir un apport de 2950 kcal par jour au Viet Nam, 2018**

	Quantité consommée par jour, ajustée (en kg)	Calories consommées par jour, ajustées (en kcal)	Protéines consommées par jour, ajustées (en g)	Matières grasses consommées par jour, ajustées (en g)
Produits céréaliers	0,56	1 857,28	45,39	8,13
Viande	0,12	262,93	19,62	20,46
Poisson et fruits de mer	0,08	61,43	12,95	0,89
Légumes	0,14	149,09	6,51	2,77
Fruits	0,05	33,11	0,49	0,08
Lait, produits laitiers et œufs	0,27	264,81	20,99	19,71
Boissons	0,09	0,00	0,00	0,00
Produits alimentaires	0,07	134,23	3,30	0,92
Matières grasses	0,02	187,11	0,43	21,63
<i>Produits alimentaires consommés à l'extérieur</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Autres</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Total	1,39	2 950	110	75

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique du Viet Nam de 2018 (Viet Nam, GSO 2018).

Note: Les chiffres en bleu et en italique correspondent aux produits pour lesquels les informations sur la quantité ne sont pas disponibles.

► **Tableau 11. Valeurs minimales pour les besoins nutritionnels**

	Calories (en kcal)	Protéines (en g)	Matières grasses (entre 15 % et 35 %)	
			Apport minimum (en g)	Apport maximum (en g)
Valeur minimale	2950	52.2	49	115

Source: FAO (2010).

Note: Selon l'OMS (1985), les besoins en matières grasses représentent en moyenne de 15 à 35 pour cent de la consommation en calories. Par conséquent, pour une consommation totale de 2950 kcal par jour, entre 443 et 1032 kcal devraient provenir de matières grasses. Dans la mesure où 1 g de matière grasse correspond à 9 kcal, nous divisons ces chiffres pour convertir ces besoins en grammes et obtenir ainsi des besoins en matières grasses compris entre 49 g et 115 g par jour. La valeur minimale en protéines se réfère au niveau minimum de l'apport en protéines fixé par la FAO pour un individu de 70 kg, ce qui correspond au poids moyen que nous avons retenu pour un homme adulte.

En Éthiopie, cependant, la quantité de matières grasses correspondant au panier alimentaire ajusté ne satisfait pas aux recommandations formulées par la FAO et l'OMS. À cet effet, le tableau 12 offre un aperçu de la composition et de la valeur nutritionnelle du panier alimentaire ajusté permettant de satisfaire aux besoins en calories d'un homme adulte en Éthiopie. Il ressort clairement de ce tableau que, si le panier alimentaire ajusté est suffisant en termes de protéines, son apport de 46,4 g en matières grasses est insuffisant au regard de la valeur minimale recommandée, comprise entre 49 g et 115 g. Cela signifie que le panier alimentaire basé sur la consommation des ménages représentés au sein du deuxième quintile de l'échelle de répartition des dépenses ne permet pas de satisfaire à l'ensemble des besoins nutritionnels et ne peut donc pas être utilisé comme panier alimentaire de référence.

► **Tableau 12. Valeurs nutritionnelles associées au panier alimentaire de référence garantissant un apport de 2950 kcal par jour, en se basant sur le quintile 2, en Éthiopie, 2018-19**

	Quantité consommée par jour, non ajustée (en kg)	Calories consommées par jour, non ajustées (en kcal)	Quantité consommée par jour, ajustée (en kg)	Calories consommées par jour, ajustées (en kcal)	Protéines consommées par jour, ajustées (en g)	Matières grasses consommées par jour, ajustées (en g)	Coût par jour (en birrs éthiopiens)
Produits céréaliers	0,52	1 826,66	0,58	2 039,41	59,08	20,02	10,32
Légumineuses et fruits à coque	0,07	211,21	0,08	235,80	16,19	2,91	2,46
Graines	0,07	9,81	0,00	10,95	0,41	0,81	0,13
Légumes	0,30	140,69	0,34	157,08	7,80	2,25	3,57
Fruits	0,02	19,16	0,02	21,39	0,25	1,11	0,51
Tubercules et tiges	0,15	185,34	0,16	206,93	2,46	0,26	2,09
Viande, volaille et poisson	0,04	180,58	0,05	201,61	0,35	16,45	1,96
Lait et produits laitiers	0,03	26,84	0,03	29,96	1,75	1,91	1,12
Boissons et stimulants	0,01	37,57	0,01	41,95	1,55	0,68	0,40
Autres	0,03	4,41	0,04	4,92	0,04	0,00	3,44
Total	1,18	2 642,26	1,32	2 950,00	89,87	46,41^a	26,02

^a La valeur de 46,4 g de matières grasses fournie par ce panier alimentaire de référence est inférieure à la valeur recommandée comprise entre 49 g et 115 g de matières grasses.

Source: Estimations du BIT basée sur l'enquête socio-économique de l'Éthiopie de 2018-19 (Éthiopie, CSSA 2019).

Dans ces circonstances, nous avons recours à une méthode simple qui nous permet d'éviter d'avoir à diminuer ou à augmenter manuellement les quantités des différents produits alimentaires pour pouvoir atteindre les quantités souhaitées en protéines et en matières grasses, tout en conservant le nombre de calories, un exercice pouvant se révéler non seulement complexe, mais également chronophage. Ainsi, lorsque l'apport en protéines et/ou en matières grasses du panier alimentaire de référence est insuffisant, nous faisons appel aux habitudes de consommation moyenne du quintile supérieur suivant dans le but d'élaborer un nouveau panier alimentaire de référence. Dans la mesure où les ménages du quintile supérieur suivant consomment plus de calories que nécessaire, nous ajustons le panier alimentaire en diminuant les quantités afin de parvenir à l'apport en calories recommandé (soit 2950 kcal par équivalent adulte). Ainsi, dans le cas présent, le panier alimentaire des ménages éthiopiens du quintile supérieur suivant (soit le quintile 3) est retenu comme panier alimentaire de référence potentiel et examiné pour vérifier s'il satisfait ou non aux besoins nutritionnels lorsque les quantités consommées sont ajustées pour parvenir exactement à 2950 kcal par équivalent adulte et par jour. Dans notre exemple, les ménages du quintile 3 ayant une consommation calorique supérieure à la valeur recommandée, nous avons procédé à une diminution des quantités des différents produits alimentaires pour parvenir à

► **Tableau 13. Valeurs nutritionnelles associées au panier alimentaire de référence garantissant un apport de 2950 kcal par jour, en se basant sur le quintile 3, en Éthiopie, 2018-19**

	Quantité consommée par jour, non ajustée (en kg)	Calories consommées par jour, non ajustées (en kcal)	Quantité consommée par jour, ajustée (en kg)	Calories consommées par jour, ajustée (en kcal)	Protéines consommées par jour, ajustées (en g)	Matières grasses consommées par jour, ajustées (en g)	Coût par jour (en birrs éthiopiens)
Produits céréaliers	0,67	2326,95	0,57	1980,19	57,15	19,56	10,11
Légumineuses et fruits à coque	0,09	251,74	0,07	214,23	14,55	2,86	2,44
Graines	0,00	9,09	0,00	7,74	0,30	0,57	0,10
Légumes	0,36	165,15	0,31	140,54	6,79	1,94	3,39
Fruits	0,02	20,74	0,02	17,65	0,20	0,58	0,46
Tubercules et tiges	0,22	277,33	0,19	236,00	2,82	0,30	2,69
Viande, volaille et poisson	0,06	276,10	0,05	234,96	0,57	18,00	2,39
Lait et produits laitiers	0,04	42,53	0,04	36,19	1,83	2,47	1,36
Boissons et stimulants	0,04	93,04	0,03	79,18	2,95	1,54	0,83
Autres	0,05	3,91	0,04	3,33	0,04	0,00	3,52
Total	1,55	3466,59	1,32	2950,00	87,20	47,83^a	27,28

^a Comme indiqué précédemment, la valeur de 47,83 g de matières grasses fournie par ce panier alimentaire de référence est inférieure à la valeur recommandée comprise entre 49 g et 115 g de matières grasses.

Source: Estimations du BIT basée sur l'enquête socio-économique de l'Éthiopie de 2018-19 (Éthiopie, CSSA 2019).

l'apport en calories souhaité. La consommation calorique moyenne du quintile 3 s'élevant à 3466,6 kcal, une valeur supérieure à 2950 kcal, pour chaque type de produit alimentaire, les quantités consommées sont diminuées par le biais d'un coefficient d'ajustement équivalent à $2950/3466,6$ (voir le tableau 13). Toutefois, comme pour les résultats obtenus en se basant sur le quintile 2, le panier alimentaire correspondant au quintile 3 ne satisfait pas non plus aux besoins nutritionnels. Il est, par conséquent, nécessaire d'examiner les habitudes de consommation moyenne du quintile supérieur suivant (à savoir le quintile 4) afin d'élaborer un nouveau panier alimentaire de référence.

Là encore, les quantités consommées sont diminuées par le biais d'un coefficient d'ajustement équivalent à $2950/3967,4$, dans le but de parvenir exactement à un apport de 2950 kcal. La comparaison des valeurs obtenues au sein du tableau 14 et du tableau 11 démontre que l'ajustement des quantités du panier alimentaire du quintile 4 permet de satisfaire non seulement aux besoins en calories de 2950 kcal par jour et par équivalent adulte, mais également aux besoins nutritionnels en matières grasses (52,18 g) et en protéines (88,01 g). Le panier alimentaire élaboré à partir du quintile 4 sert donc de référence pour élaborer le panier alimentaire en Éthiopie. Le coût du panier alimentaire est estimé à environ 975,7 birrs éthiopiens par mois, ce qui représente un coût d'environ 23 pour cent supérieur à celui du panier alimentaire du quintile 2, qui reste le quintile pour lequel l'apport moyen en calories est le plus proche des besoins en calories.

Le quintile de référence reste toutefois le quintile dont l'apport en calories moyen est le plus proche des besoins en calories. Il est important de garder cet élément en mémoire pour la suite de la méthodologie, notamment lorsqu'il s'agit d'estimer les besoins en matière de santé, d'éducation et des autres biens et services essentiels, qui prennent pour point de départ le quintile de référence identifié pour la consommation calorique.

► **Tableau 14. Valeurs nutritionnelles associées au panier alimentaire de référence garantissant un apport de 2950 calories par jour, en se basant sur le quintile 4, en Éthiopie, 2018-19**

	Quantité consommée par jour, non ajustée (en kg)	Calories consommées par jour, non ajustées (en kcal)	Quantité consommée par jour, ajustée (en kg)	Calories consommées par jour, ajustées (en kcal)	Protéines consommées par jour, ajustées (en g)	Matières grasses consommées par jour, ajustées (en g)	Coût par jour (en birrs éthiopiens)
Produits céréaliers	0,68	2377,31	0,50	1 767,68	51,49	16,63	9,75
Légumineuses et fruits à coque	0,11	318,39	0,08	236,74	15,92	3,46	2,85
Graines	0,00	10,99	0,00	8,18	0,32	0,61	0,10
Légumes	0,44	196,75	0,33	146,30	6,88	2,02	3,74
Fruits	0,04	32,59	0,03	24,24	0,28	0,65	0,72
Tubercules et tiges	0,30	374,99	0,22	278,83	3,30	0,33	3,47
Viande, volaille et poisson	0,09	388,88	0,07	289,15	1,75	22,78	3,93
Lait et produits laitiers	0,06	64,15	0,05	47,70	2,66	3,17	1,78
Boissons et stimulants	0,06	6,71	0,05	4,99	0,04	0,00	4,13
Autres	0,08	196,63	0,06	146,20	5,36	2,53	1,61
Total	1,86	3967,39	1,39	2950,00	88,01	52,18	32,08

Source: Estimations du BIT basée sur l'enquête socio-économique de l'Éthiopie de 2018-19 (Éthiopie, CSSA 2019).

Étape n° 5: Estimer le coût du panier alimentaire de référence pour une famille de taille de référence

Lorsque l'on multiplie les quantités consommées de chaque produit alimentaire par le prix correspondant à chacun de ces produits et que l'on multiplie ensuite le coût du panier alimentaire par personne par la taille de la famille de référence, nous parvenons alors à estimer le coût mensuel total d'un panier alimentaire permettant de satisfaire aux besoins nutritionnels d'une famille de taille de référence, tels que définis par l'OMS et la FAO.

Pour pouvoir estimer le coût du panier alimentaire de référence, déterminé lors de l'étape précédente, il est nécessaire de calculer le prix correspondant à chacun des produits alimentaires inclus dans ce panier. À cet effet, nous divisons le montant des dépenses réelles de chaque ménage pour chacun des produits alimentaires par la quantité de chaque produit consommé par le ménage. De cette manière, nous sommes en mesure d'attribuer à chaque ménage un prix dit «implicite» pour chacun des produits alimentaires, ce qui nous permet de pouvoir estimer le coût de la consommation alimentaire mensuelle. Une fois que le prix de ces produits alimentaires a été calculé au niveau du ménage, nous calculons le prix médian national de chacun de ces produits afin de déterminer le coût du panier alimentaire de référence élaboré pour un équivalent homme adulte. Les résultats de cette estimation figurent au sein du tableau 15, d'après lequel le coût mensuel moyen d'un panier alimentaire permettant de satisfaire aux besoins en calories d'un homme adulte âgé de 30 à 60 ans s'élève à environ 1 021 000 dongs.

► **Tableau 15. Panier de produits alimentaires garantissant un apport de 2950 kcal par jour au Viet Nam, 2018**

	Quantité par mois (en kg)	Calories par mois (en kcal)	Coût mensuel (en milliers de dong)	Pourcentage de l'apport en calories total	Pourcentage des dépenses totales
Produits céréaliers	16,68	55718	228	62,96	22,33
Viande	3,65	7888	327	8,91	32,05
Poisson et fruits de mer	2,32	1843	145	2,08	14,23
Légumes	4,07	4473	55	5,05	5,42
Fruits	1,43	993	22	1,12	2,12
Lait, produits laitiers et œufs	8,16	7944	86	8,98	8,46
Boissons	2,76	0	76	0	7,43
Produits alimentaires	2,13	4027	55	4,55	5,41
Matières grasses et huiles de cuisson	0,65	5613	26	6,34	2,55
<i>Produits consommés à l'extérieur</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Autres</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Total	41,85	88500	1 021	100	100

Note: Les chiffres en bleu et en italique correspondent aux produits pour lesquels les informations sur la quantité ne sont pas disponibles. Les produits alimentaires comprennent la sauce de poisson, le sel, le glutamate de sodium, le glutamate, le sucre, la mélasse et les confiseries.

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique du Viet Nam de 2018 (Viet Nam, GSO 2018).

À ce stade, nous disposons du coût d'un panier alimentaire adéquat permettant de satisfaire aux besoins d'un homme adulte âgé de 30 à 60 ans. Toutefois, nous ne disposons encore d'aucune information quant à l'estimation du coût de l'alimentation pour les ménages ou les différentes structures familiales. La taille et la composition de la famille sont des éléments importants à prendre en considération au niveau de ce calcul, car les besoins des familles varient considérablement selon la taille de la famille concernée. Afin de pouvoir examiner de quelle manière les besoins alimentaires des familles varient selon la taille des ménages, nous devons commencer par estimer les besoins de familles de taille différente. Dans le cadre de la fixation des salaires, il peut également être utile de disposer d'estimations se rapportant à des familles de taille différente.



Maintenant que nous disposons du coût mensuel d'un panier alimentaire adéquat pour un équivalent homme adulte, il est nécessaire de multiplier le montant de cette estimation par le nombre d'équivalents hommes adultes au sein de la famille considérée pour pouvoir déterminer le coût du panier alimentaire pour des familles de taille différente. À cet effet, le nombre moyen d'équivalents hommes adultes vivant au sein de la famille est estimé selon l'enquête sur les dépenses des ménages. Le tableau 16 offre, à cet égard, un exemple du nombre moyen d'équivalents hommes adultes associé aux différentes tailles de familles composées de 1 à 4 personnes au Viet Nam.

► **Tableau 16. Nombre moyen d'équivalents hommes adultes pour différentes tailles de ménage au Viet Nam, 2018**

Taille du ménage (nombre de membres)	1	2	3	4
Nombre moyen d'équivalents hommes adultes	0,82	1,7	2,6	3,34

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique du Viet Nam de 2018 (Viet Nam, GSO 2018).

Avec ces informations, nous pouvons alors estimer les besoins pour des familles de taille différente. Il ressort du tableau 17 que l'estimation du coût mensuel d'un panier alimentaire satisfaisant aux besoins en calories, en protéines et en matières grasses varie de 837 000 dongs pour une famille composée d'une seule personne à 3 411 000 dongs pour une famille composée de 4 personnes.

► **Tableau 17. Coût mensuel d'un panier alimentaire décent pour des familles de taille différente, selon le nombre d'équivalents hommes adultes au Viet Nam, 2018**

Taille du ménage (nombre de membres)	Coût mensuel du panier alimentaire par jour et par homme adulte (en milliers de dongs)	Nombre moyen d'équivalents hommes adultes par ménage	Coût mensuel par taille de ménage (en milliers de dongs)
1	1 021	0,82	837
2	1 021	1,70	1 736
3	1 021	2,60	2 654
4	1 021	3,34	3 411

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique du Viet Nam de 2018 (Viet Nam, GSO 2018).

Néanmoins, s'il peut être intéressant de disposer de ces informations pour différentes tailles de famille, une question essentielle demeure, à savoir: quelle taille de famille faut-il retenir pour estimer les besoins des travailleurs et de leur famille? Il s'agit évidemment d'un aspect revêtant une importance particulière, dans la mesure où le salaire destiné à subvenir aux besoins d'une famille composée de quatre personnes devra être forcément supérieur au salaire destiné à subvenir aux besoins d'une famille composée de trois personnes. En réalité, la décision concernant la taille de la famille à retenir devrait être laissée à la discrétion de l'entité tripartite manifestant un intérêt à déterminer un salaire vital dans un contexte particulier. Dans le cadre de notre scénario de référence, nous suggérons, cependant, d'utiliser comme point de départ la taille moyenne de la famille au niveau national. Afin de rester pragmatique et de s'assurer que nos estimations prennent suffisamment en considération les besoins des travailleurs pour une taille de famille réaliste, la présente méthodologie suggère d'arrondir au chiffre supérieur la taille moyenne de la famille au niveau national. Il convient de noter que l'échelle de l'AEAA est ici utilisée pour convertir le nombre de personnes composant la famille de référence en équivalents adultes.

Il est intéressant de noter que les populations les plus pauvres ont tendance à se caractériser par des familles plus nombreuses, ce qui peut se traduire par des besoins plus importants. Par exemple, tel que cela ressort du tableau 18, au Viet Nam, la taille des ménages diminue à mesure que le niveau du quintile augmente, passant de 3,87 (soit 3,11 équivalents hommes adultes) pour le quintile 1 à 3,49 (soit 2,93 équivalents hommes adultes) pour le quintile 5. La moyenne s'établit au niveau national à 3,71 (soit 3,05 équivalents hommes adultes).

► **Tableau 18. Taille moyenne des ménages et taille moyenne des ménages en équivalents hommes adultes, par quintile, au Viet Nam, 2018**

Quintile	Taille moyenne des ménages	Taille moyenne des ménages (selon l'échelle de l'AEEA)
1	3,87	3,11
2	3,76	3,06
3	3,76	3,10
4	3,65	3,04
5	3,49	2,93
Moyenne	3,71	3,05

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique du Viet Nam de 2018 (Viet Nam, GSO 2018).

Par conséquent, lorsque l'on applique la méthodologie de référence au cas du Viet Nam, nous constatons que la taille de la famille de référence correspond à une famille composée de 4 personnes (soit la valeur arrondie au chiffre supérieur en se basant sur la moyenne nationale de 3,71). En utilisant l'échelle d'équivalence de l'AEEA, en 2018, le coût de l'alimentation pour une famille composée de 4 personnes correspondait à celui de 3,34 équivalents hommes adultes en termes de besoins en calories (voir le tableau 16). Les résultats de cette analyse pour une famille composée de 4 personnes sont présentés au sein du tableau 19. En 2018, le coût du panier alimentaire permettant de satisfaire les besoins en calories, en protéines et matières grasses, pour une famille composée de 4 personnes au Viet Nam s'élevait donc à 3 411 000 dongs.

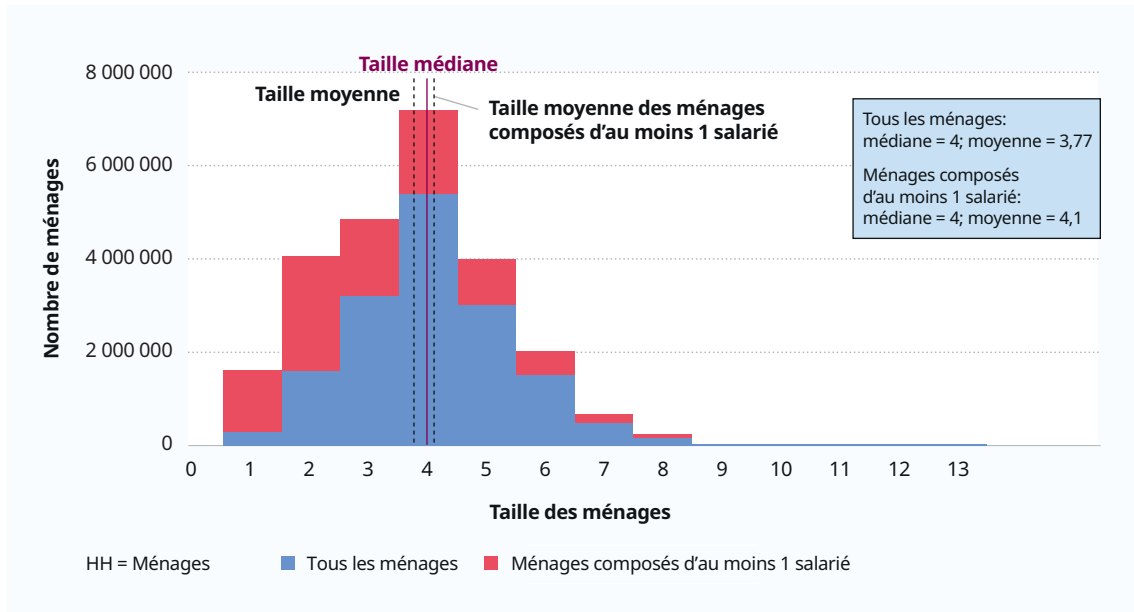
► **Tableau 19. Coût mensuel d'un panier alimentaire décent pour une famille composée de 4 personnes, selon le nombre moyen d'équivalents hommes adultes au Viet Nam, 2018**

Coût mensuel d'un panier alimentaire garantissant un apport de 2 950 kcal par jour (en milliers de dongs)	Nombre moyen d'équivalents hommes adultes par ménage	Coût mensuel d'un panier alimentaire décent pour une famille de 4 personnes (en milliers de dongs)
1 021	3,34	3 411

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique du Viet Nam de 2018 (Viet Nam, GSO 2018).

Il convient de noter que, lorsqu'il s'agit de choisir la taille du ménage, l'une des options possibles consiste à restreindre l'échantillon aux ménages composés d'au moins un salarié. Dans le cas du Viet Nam, une telle approche n'aurait, cependant, pas fait une grande différence. La figure 3 compare la répartition par taille des ménages lorsque l'on prend en considération tous les ménages ou seulement les ménages composés d'au moins un salarié. Les résultats obtenus sont assez similaires dans les deux cas. En effet, dans les deux cas, la taille médiane des ménages est composée de 4 membres, et plus des deux tiers des ménages sont composés de 3 à 5 membres.

► Figure 3. Répartition par taille des ménages au Viet Nam, 2016



Note: Tous les ménages (N = 25070766); ménages composés d'au moins 1 salarié (N = 16202065).

Source: Calculs du BIT réalisés à partir de l'enquête socio-économique du Viet Nam de 2016 (Viet Nam, GSO 2016).

Validation, ajustements possibles et discussion sur les méthodes alternatives

Dans le cas de l'Indonésie, l'un des ajustements réalisés concerne les besoins en calories. Le processus de validation mené au niveau national nous a, en effet, amené à avoir recours aux recommandations formulées par les autorités sanitaires nationales concernant les besoins en calories plutôt qu'aux recommandations de la FAO et de l'OMS. En suivant la méthodologie décrite au sein des sections précédentes, nous nous sommes basés, dans un premier temps, sur les recommandations de la FAO et de l'OMS concernant un apport en calories de 2950 kcal par jour et par équivalent homme adulte, en supposant un niveau d'activité physique modéré et un poids moyen de 70 kg chez les hommes et de 65 kg chez les femmes. Toutefois, en pratique, seule la consommation calorifique du quintile le plus élevé de l'échelle de répartition des dépenses (à savoir le quintile 5) se rapproche de cette valeur, tel que cela ressort du tableau 20. Par conséquent, dans le cas de l'Indonésie, seuls les ménages les plus aisés pourraient a priori avoir accès à un régime alimentaire adéquat, selon les recommandations formulées par la FAO et l'OMS en termes d'apport en calories et en nutriments.

L'écart observé entre la consommation en calories des ménages et les recommandations utilisées dans le cadre de notre méthodologie de référence peut s'expliquer en partie par le poids moyen inférieur des hommes et des femmes en Indonésie. À la lumière de cette constatation et après discussion avec différents experts, il a donc été décidé de se baser sur les recommandations formulées par les autorités sanitaires nationales qui font appel à une valeur inférieure et sont en l'occurrence plus proches de la réalité. En effet, le ministère de la Santé indonésien recommande un apport minimum de 2 150 kcal, dont 57 g de protéines, par jour et par personne. Il convient de noter que, contrairement à la recommandation de 2950 kcal par jour et par équivalent adulte formulée par la FAO et l'OMS, les recommandations des autorités sanitaires indonésiennes ne font appel à aucune échelle d'équivalence pour déterminer les besoins alimentaires et en calories des travailleurs et de leur famille. Cela signifie que, dans le cas de l'Indonésie, l'analyse des dépenses alimentaires a donc été réalisée en se basant sur des valeurs par habitant.

► **Tableau 20. Dépenses mensuelles moyennes des ménages, taille des ménages et apport en calories par équivalent homme adulte, par quintile, en Indonésie, 2018**

Quintile	Dépenses totales (en roupies indonésiennes) ^a	Dépenses alimentaires (en roupies indonésiennes) ^a	Taille moyenne des ménages	Apport en calories par équivalent homme adulte (en kcal)
1	1 813 462 (55 859)	1 203 575	4,87	2 179
2	2 761 366 (56 547)	1 743 363	4,74	2 466
3	3 693 764 (60 435)	2 201 267	4,51	2 645
4	5 049 354 (62 766)	2 782 071	4,27	2 835
5	9 801 709 (59 548)	3 916 804	4,07	3 034
Moyenne (Total)	4 623 920 (295 155)	2 369 412	4,49	2 631

Note: Le nombre d'observations est indiqué en italique et entre parenthèses. ^a Valeurs nominales.

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique nationale de la République d'Indonésie de 2018 (Indonésie, Institut indonésien de la statistique 2018).

Tel que cela ressort du tableau 21, élaboré sur la base des recommandations formulées par le ministère de la Santé indonésien, le quintile de référence, dont la consommation en calorie est la plus proche de 2 150 kcal par jour et par habitant, est le quintile 3.

► **Tableau 21. Dépenses mensuelles moyennes des ménages, taille des ménages et apport en calories par habitant, par quintile, en Indonésie, 2018**

Quintile	Dépenses totales (en roupies indonésiennes) ^a	Dépenses alimentaires (en roupies indonésiennes) ^a	Taille des ménages	Apport en calories par habitant (en kcal)
1	1 813 462 (55 859)	1 203 575	4,87	1 736
2	2 761 366 (56 547)	1 743 363	4,74	1 990
3	3 693 764 (60 435)	2 201 267	4,51	2 157
4	5 049 354 (62 766)	2 782 071	4,27	2 333
5	9 801 709 (59 548)	3 916 804	4,07	2 517
Moyenne (Total)	4 623 920 (295 155)	2 369 412	4,49	2 147

Note: Le nombre d'observations est indiqué en italique et entre parenthèses. ^a Valeurs nominales.

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique nationale de la République d'Indonésie de 2018 (Indonésie, Institut indonésien de la statistique 2018).

Cet exemple témoigne de l'importance des différentes étapes du processus de validation, notamment la tenue de consultations avec les partenaires sociaux et les principaux experts en la matière afin de corroborer la pertinence des estimations et d'effectuer, le cas échéant, les ajustements nécessaires en fonction du contexte national, au lieu de se contenter d'appliquer mécaniquement une méthodologie. En adoptant une approche aussi flexible dans le cadre de la fixation des salaires, la présente méthodologie vise à mettre à disposition des estimations tenant compte du contexte national et qui, en fin de compte, encouragent le dialogue social d'une manière acceptable à la fois pour les autorités nationales et les partenaires sociaux.

Une méthodologie alternative testée au Viet Nam et en Indonésie

Nous avons également testé une approche alternative pour estimer le coût d'un panier alimentaire adéquat. Comme pour l'approche normative et dans le même esprit que notre première méthode, le point de départ consiste ici à déterminer et à appliquer les besoins nutritionnels recommandés, tels que ceux suggérés par la FAO. Une fois ces besoins déterminés, l'étape suivante consiste à identifier un niveau de revenu permettant d'atteindre le niveau de consommation alimentaire souhaité en termes d'apport quotidien en calories, en protéines et en matières grasses par équivalent adulte, puis de calculer le coût moyen par calorie pour ce niveau de revenu de référence afin d'estimer le coût de ces besoins alimentaires. Dans ce cas, le coût moyen par calorie pour le niveau de revenu de référence est multiplié par les besoins en calories par jour et par équivalent adulte afin de pouvoir estimer le coût de l'alimentation (voir la formule mathématique ci-après). L'estimation du coût de l'alimentation pour un individu est ensuite convertie en valeur mensuelle et multipliée par la taille de la famille de référence afin de calculer le coût mensuel d'un panier alimentaire décent pour un ménage.

$$\text{Coût mensuel de l'alimentation} = \text{besoins quotidiens en calories par équivalent adulte} \times \text{coût moyen par calorie} \times \frac{365}{12}$$

La principale différence par rapport à la méthodologie décrite précédemment tient au fait que cette approche alternative offre un moyen légèrement plus simple et plus facile d'estimer le coût du panier alimentaire. Avec cette approche alternative, au lieu d'estimer séparément le prix de chaque produit alimentaire, nous estimons uniquement le prix moyen d'une calorie, que nous multiplions ensuite par l'apport quotidien en calories recommandé. Par conséquent, alors qu'avec la méthodologie de référence nous sommes amenés à élaborer un panier alimentaire détaillé composé de l'ensemble des produits alimentaires en quantités spécifiques, cette méthodologie alternative ne fournit qu'un coût théorique associé à la consommation quotidienne en calories requise. Bien que cette méthodologie alternative puisse paraître plus simple et plus facile à mettre en œuvre, elle comporte toutefois certaines limites. En effet, il est notamment impossible de savoir si le coût théorique ainsi obtenu permet de disposer d'un panier alimentaire garantissant un apport suffisant en protéines et en matières grasses.

Viet Nam

L'exemple suivant illustre la manière dont cette méthodologie alternative peut être appliquée en utilisant les données disponibles dans l'enquête socio-économique du Viet Nam de 2018. Tel que mentionné précédemment, la consommation alimentaire est déterminée de manière normative sur la base des recommandations formulées par l'OMS et la FAO pour un homme adulte âgé de 30 à 60 ans, soit une consommation de 2 950 kcal par adulte et par jour, de 52,2 g de protéines et d'au moins 49 g de matières grasses. Tel que démontré dans le tableau 22, il apparaît que tous les besoins sont satisfaits entre les déciles de dépenses 3 et 4. Le coût moyen d'une calorie par adulte a été extrait du décile 3 et s'élève à 10,57 dong par calorie.

Une fois le décile de référence identifié, nous procédons à l'estimation du coût mensuel de l'alimentation d'un équivalent adulte. À cet effet, nous multiplions la consommation en calories recommandée par le coût correspondant à une calorie pour les ménages dont la consommation alimentaire est la plus proche du panier minimum adéquat. Dans la mesure où les valeurs susmentionnées sont des valeurs par jour, nous les convertissons en coût mensuel en les multipliant par 365/12, de la manière suivante:

$$\text{Coût mensuel d'un panier alimentaire décent} = 2\,950 \text{ kcal} \times 10,57 \text{ dong} \times \frac{365}{12} = 948\,190 \text{ dong}$$

Tel que cela ressort du tableau 23, l'estimation du coût de l'alimentation pour une famille composée de quatre personnes, calculée selon la méthode alternative, est similaire au résultat obtenu en utilisant la méthodologie de référence (à savoir 3 167 000 dongs et 3 411 000 dongs, respectivement, ce dernier résultat étant 7,7 pour cent plus élevé). L'une des principales raisons justifiant ce léger écart tient au fait que la méthodologie alternative a recours à un prix théorique par calorie, en se basant sur la moyenne simple du prix par calorie pour l'ensemble des produits alimentaires. À l'inverse, la méthodologie de référence prend en considération les quantités réelles consommées pour chacun des produits alimentaires, en tenant compte de leur prix respectif dans le calcul du panier alimentaire de référence.

► **Tableau 22. Répartition par déciles de la consommation en calories, par équivalent homme adulte et par habitant, et prix moyen par calorie, au Viet Nam, 2018**

Décile	Par habitant	Par équivalent adulte			Prix moyen par calorie (en dongs)	Nombre d'observations
	Consommation en calories (en kcal)	Consommation en calories (en kcal)	Protéines (en g)	Matières grasses (en g)		
1	1 874	2 378	83	52	7,62	1 067
2	2 150	2 691	99	64	9,51	1 025
3	2 328	2 894	109	70	10,57	993
4	2 490	3 052	116	77	11,21	988
5	2 641	3 221	125	81	12,28	970
6	2 743	3 340	132	87	13,39	944
7	2 837	3 424	138	91	14,67	915
8	3 038	3 659	149	100	16,03	864
9	3 147	3 764	156	104	18,44	836
10	3 625	4 318	185	124	21,00	794
Moyenne	2 687	3 274	129	85	13,47	9 396

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique du Viet Nam de 2018 (Viet Nam, GSO 2018).



► **Tableau 23. Comparaison de la méthodologie de référence et de la méthodologie alternative pour estimer le coût mensuel d'un panier alimentaire décent par personne et par famille au Viet Nam, 2018**

	Coût mensuel d'un panier alimentaire décent pour une seule personne (en milliers de dongs)	Nombre moyen d'équivalents adultes par ménage	Coût mensuel d'un panier alimentaire décent pour une famille composée de 4 personnes (en milliers de dongs)
Méthodologie de référence	1 021	3,34	3 411
Méthodologie alternative	948	3,34	3 167

Note: Les estimations se réfèrent à une famille composée de 4 personnes.

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique du Viet Nam de 2018 (Viet Nam, GSO 2018).

Indonésie

L'exemple suivant est un autre exemple de la manière dont cette méthodologie alternative peut être appliquée en utilisant les données disponibles dans l'enquête socio-économique nationale de la République d'Indonésie de 2018 (Indonésie, Institut indonésien de la statistique 2018) pour fournir un calcul approximatif des besoins alimentaires agrégés des travailleurs en Indonésie. Dans le cas de l'Indonésie, l'apport nutritionnel recommandé par le ministère de la Santé s'élève à 2 150 kcal, 57 g de protéines et 48 g à 84 g de matières grasses par personne et par jour. Nous avons ici décidé d'utiliser les valeurs nutritionnelles par habitant dans la mesure où les recommandations sont formulées par personne, alors que la répartition des déciles est faite sur la base des dépenses mensuelles par équivalent adulte. Il ressort du tableau 24 que le décile le plus proche de la consommation en calories et en protéines recommandée est le décile 5 de l'échelle de répartition des dépenses, tandis qu'en ce qui concerne la consommation en matières grasses il s'agit du décile 4. Le coût par calorie est de 6,69 roupies indonésiennes pour le décile 4 et de 7,44 roupies indonésiennes pour le décile 5.

Tout comme pour le Viet Nam, le coût moyen par calorie retenu est celui du premier décile qui satisfait à la fois aux besoins énergétiques (en calories) et nutritionnels (en protéines), à savoir dans le cas présent le décile 5.

Nous utilisons donc la formule mathématique suivante:

$$\text{Coût mensuel d'un panier alimentaire décent} = 2\,150 \text{ kcal} \times 7,44 \text{ roupies} \times \frac{365}{12} = 486\,484,29 \text{ roupies}$$

Tel que cela ressort du tableau 25 et de la même manière que pour le Viet Nam, l'estimation du coût de l'alimentation pour une famille composée de quatre personnes calculée selon la méthode alternative est similaire au résultat obtenu en utilisant la méthodologie de référence (à savoir 1 915 708 roupies indonésiennes et 1 946 180 roupies indonésiennes, respectivement, avec un écart de 1,6 pour cent entre ces deux résultats).

► **Tableau 24. Répartition par déciles de la consommation en calories par habitant, et prix moyen par calorie en Indonésie, 2018**

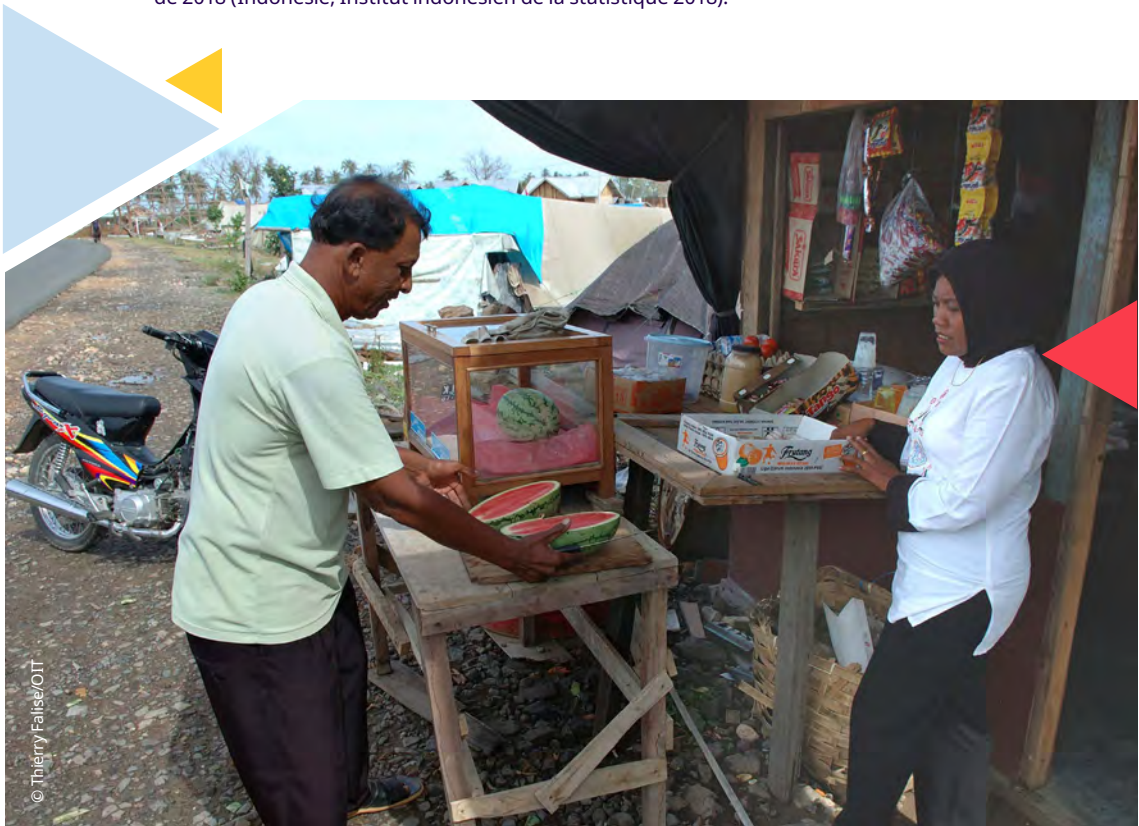
Décile	Consommation en calories (en kcal)	Protéines (en g)	Matières grasses (en g)	Prix moyen par calorie (en roupies indonésiennes)	Nombre d'observations
1	1 634	43	35	4,41	27 875
2	1 839	49	42	5,37	28 013
3	1 951	53	46	6,05	27 679
4	2 030	56	50	6,69	28 850
5	2 112	59	53	7,44	29 733
6	2 205	63	57	8,25	30 705
7	2 291	66	60	9,17	31 126
8	2 385	71	65	10,26	31 810
9	2 464	76	70	11,90	30 889
10	2 561	84	76	14,68	28 475
Moyenne	2 147	62	55	8,42	295 155

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique nationale de la République d'Indonésie de 2018 (Indonésie, Institut indonésien de la statistique 2018).

► **Tableau 25. Comparaison de la méthodologie de référence et de la méthodologie alternative pour estimer le coût mensuel d'un panier alimentaire décent par personne et par famille en Indonésie, 2018**

	Coût mensuel d'un panier alimentaire décent pour une seule personne (en roupies indonésiennes)	Coût mensuel d'un panier alimentaire décent pour une famille composée de 4 personnes (en roupies indonésiennes)
Méthodologie de référence	478 927	1 915 708
Méthodologie alternative	486 545	1 946 180

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique nationale de la République d'Indonésie de 2018 (Indonésie, Institut indonésien de la statistique 2018).



3 Le coût d'un logement décent: une approche normative



► 3. Le coût d'un logement décent: une approche normative

Après l'alimentation, le logement représente typiquement le principal poste de dépenses pour les travailleurs des pays en développement (Anker et Anker 2017), et non sans raison, puisque le mode de vie et le bien-être des membres de la famille sont fortement influencés par la qualité de leur logement.

L'accès à un logement convenable et décent est un droit humain universel, reconnu au niveau international et dans plus de 100 Constitutions adoptées au niveau national à travers le monde. Un lieu de vie sûr est également un élément intrinsèque de la dignité humaine, ainsi que de la santé physique et mentale. Selon Habitat pour l'humanité (sans date), un logement décent permet de surmonter les obstacles entravant l'accès aux opportunités, à la réussite et à la santé et, plus généralement, d'améliorer la qualité de vie des individus. Par conséquent, l'accès à un logement adéquat, sûr et à un prix abordable est l'une des principales priorités du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cet objectif est peut-être reflété de manière encore plus explicite par l'objectif de développement durable (ODD) n° 11: «Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, inclusifs, sûrs, résilients et durables».

Pourtant, à l'échelle mondiale, les logements inadéquats restent largement répandus. Il est estimé, en effet, que 3 milliards de personnes (soit 40 pour cent de la population mondiale) n'ont toujours pas accès à un logement convenable. Qui plus est, ce chiffre continue d'augmenter jour après jour, dans la mesure où il est estimé que 96 000 nouveaux logements sont nécessaires chaque jour (ONU-Habitat sans date). En outre, des millions de personnes dans le monde vivent dans des conditions de vie extrêmement précaires, notamment dans des quartiers surpeuplés et des zones d'habitation informelle. Il est donc nécessaire, lorsque l'on examine si les salaires sont suffisants pour garantir un niveau de vie décent, de prendre en considération le coût d'un logement décent.

Dans le cadre de la présente section, nous exposons notre méthodologie destinée à estimer les dépenses liées au logement. En faisant appel à un système de notation basé sur les critères adoptés au niveau international en matière de logement, nous calculons de manière séparée:

- **le loyer:** le coût mensuel d'un logement sur la base des informations locatives disponibles; et
- **les charges:** le coût mensuel des services liés au logement, tels l'eau, l'électricité et l'enlèvement des ordures ménagères.

Une fois le coût de ces deux composantes du logement évalué, nous additionnons ces éléments et arrivons ainsi à une estimation du coût total d'un logement décent.

Pour estimer le coût d'un logement convenable au sein d'une ville, d'une région ou d'un pays déterminé, la présente méthodologie vise d'abord à identifier les caractéristiques d'un logement décent. L'une des façons d'y parvenir est de concevoir et de mettre en œuvre un système de notation basé sur les différentes caractéristiques permettant d'évaluer la qualité d'un logement. Ces informations sont généralement obtenues à partir des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages. Nous nous servons ensuite de la relation existant entre la note relative à la qualité du logement et le coût du loyer et des charges afin d'estimer le coût d'un logement décent, tel que défini par les normes nationales et internationales en matière de logement convenable. À cet effet, nous procédons de la manière suivante:

1. Sélection des indicateurs permettant d'évaluer la qualité du logement.
2. Mise en place d'un système de notation pour évaluer la qualité du logement.
3. Estimation du coût du logement pour chacune des notes relatives à la qualité du logement.

4. Identification de la note correspondant à un logement décent.
5. Détermination du coût du loyer correspondant à la note minimale pour un logement décent.
6. Détermination du coût des charges correspondant à la note minimale pour un logement décent.
7. Estimation du coût total d'un logement décent (loyer et charges) pour une famille de taille de référence.

Chacune de ces sept étapes est examinée en détails dans les sections suivantes, et des exemples de leur application dans les pays pilotes sont fournis. Les résultats obtenus grâce à cette méthodologie de référence sont ensuite comparés aux dépenses médianes consacrées au loyer et aux charges.

Étape n° 1: Sélectionner les indicateurs permettant d'évaluer la qualité du logement

La première étape consiste donc à sélectionner les indicateurs permettant de déterminer le niveau de qualité d'un logement. Il s'agit ici d'une étape cruciale lors de laquelle il est nécessaire de prendre en considération non seulement les informations disponibles dans les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages, mais également les recommandations normatives formulées sur les éléments devant être examinés pour évaluer la décence d'un logement. La méthodologie se base sur quatre des cinq dimensions clés utilisées par ONU-Habitat (l'agence des Nations Unies chargée de promouvoir des villes et des villages durables sur le plan social et environnemental dans le but de garantir l'accès à un logement convenable pour tous) pour définir un taudis, qui est la définition la plus largement utilisée à travers le monde. Les dimensions utilisées dans le cadre de cette définition semblent être les plus appropriées pour évaluer la décence d'un logement et ce qui constitue, par opposition,

► Figure 4. Les cinq principaux éléments de la définition des taudis

Durabilité du logement	Un logement est considéré comme durable lorsqu'il est construit sur un emplacement ne présentant pas de danger et qu'il possède une structure permanente et suffisamment adéquate pour protéger ses habitants des conditions climatiques extrêmes, telles que la pluie, la chaleur, le froid et l'humidité.
Surface habitable suffisante	Un logement est considéré comme offrant une surface habitable suffisante pour les membres de la famille lorsque pas plus de trois personnes partagent la même pièce.
Accès à l'eau potable	Un ménage est considéré comme ayant un accès de qualité à l'eau lorsqu'il dispose d'une quantité d'eau suffisante pour l'usage familial, à un prix abordable, et accessible aux membres du ménage sans efforts excessifs, en particulier pour les femmes et les enfants.
Accès aux installations sanitaires	Un ménage est considéré comme ayant un accès adéquat à des installations sanitaires lorsque les membres d'un ménage disposent d'un système d'évacuation des excréments, sous forme de toilettes privées ou de toilettes publiques partagées par un nombre raisonnable de personnes.
Sécurité d'occupation	Un ménage est considéré comme présentant une sécurité d'occupation lorsque ses membres bénéficient d'une sécurité d'occupation de fait ou de droit et d'une protection contre toute expulsion forcée.

Source: ONU-Habitat (2006, 2011 et 2014).

un taudis. Selon cette définition, un taudis se compose d'un ménage ou d'un groupe de personnes vivant au sein d'un même logement, dépourvu d'un ou de plusieurs des cinq éléments énumérés au sein de la figure 4. Malheureusement, les informations se rapportant à la sécurité d'occupation ne sont généralement pas disponibles dans les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages. Par conséquent, dans l'objectif de concevoir une méthodologie facilement applicable à un grand nombre de pays, la présente méthodologie se concentre sur quatre des cinq composantes, à savoir: la durabilité du logement, la surface habitable, l'accès à l'eau potable et l'accès à des installations sanitaires. Il est toutefois recommandé d'inclure dans l'analyse des informations sur la sécurité d'occupation lorsque ces dernières sont disponibles.

D'un point de vue pratique, les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages contiennent généralement une section sur le logement dans leur questionnaire, visant à collecter des informations sur les caractéristiques du logement, son coût et le coût des charges. Ainsi, par exemple, les études sur la mesure des niveaux de vie, réalisées dans le cadre du programme phare de la Banque mondiale concernant les enquêtes auprès des ménages, sont disponibles pour un très grand nombre de pays à faible revenu et à revenu intermédiaire et contiennent un grand nombre d'informations sur le logement, notamment sur le type de logement, les matériaux de construction utilisés pour les murs, le toit et le sol, le nombre de pièces, l'accès à l'électricité, l'accès à l'eau potable, le type de toilettes et le type de cuisine (Banque mondiale sans date a).

La figure 5 indique la manière dont les variables ou les indicateurs pertinents sont identifiés pour chacune de ces composantes. Pour évaluer, par exemple, la durabilité d'un logement, il est possible de se baser sur les informations relatives aux matériaux utilisés pour la construction des murs, du toit et du sol, tandis que le nombre de personnes par pièce pourra être utilisé pour évaluer la surface habitable. Il est, toutefois, important de reconnaître que, même si la plupart des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages contiennent des informations sur les caractéristiques du logement, les questionnaires peuvent varier d'un pays à l'autre, ce qui peut entraîner des divergences entre les pays

► **Tableau 26. Variables disponibles pour chacune des composantes du logement dans les quatre pays pilotes**

	Costa Rica (2018)	Éthiopie (2018-19)	Indonésie (2018)	Viet Nam (2018)
Surface	► m ² par habitant ► personnes par pièce	► personnes par pièce	► m ² par habitant ► personnes par pièce	► m ² par habitant
Durabilité	Matériaux utilisés pour ► les murs ► le sol ► le toit Qualité de chaque matériau: mauvaise, moyenne ou bonne	Matériaux utilisés pour ► les murs ► le sol ► le toit	Matériaux utilisés pour ► les murs ► le sol ► le toit	Matériaux utilisés pour ► les murs ► le toit
Installations	Salle de bains: ► évacuation	Salle de bains: ► type de toilettes Cuisine: ► type de cuisine	Salle de bains: ► type de toilettes ► évacuation	Salle de bains: ► type de toilettes
Accès à l'eau	► source ► canalisations	► source	► source	► source ► canalisations

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique du Viet Nam de 2018 (Viet Nam, GSO 2018), l'enquête nationale sur les revenus et les dépenses des ménages du Costa Rica de 2018 (Costa Rica, INEC 2018), l'enquête socio-économique de l'Éthiopie de 2018-19 (Éthiopie, CSSA 2019) et l'enquête socio-économique nationale de la République d'Indonésie de 2018 (Indonésie, Institut indonésien de la statistique 2018).

quant au nombre et au type de variables utilisées pour évaluer la décence d'un logement. Bien qu'il existe souvent plusieurs variables disponibles pour pouvoir évaluer la qualité de certaines composantes du logement (comme, par exemple, l'accès aux installations ou la durabilité), pour d'autres, cela peut se limiter à une seule variable (comme, par exemple, la surface habitable ou l'accès à l'eau). Le tableau 26 présente un aperçu des différentes variables retenues dans chacun des pays pilotes pour évaluer la qualité du logement au regard de chacune des quatre composantes identifiées par ONU-Habitat, tel que mentionné précédemment. Comme nous pouvons être amenés à l'observer, le nombre de variables disponibles pour chacune de ces composantes varie d'un pays à l'autre. En ce qui concerne la surface habitable, par exemple, si des informations sur le nombre de mètres carrés par personne et le nombre de personnes par pièce sont disponibles au Costa Rica et en Indonésie, une seule de ces deux variables est disponible en Éthiopie et au Viet Nam. De la même manière, si, au Costa Rica, des informations sont disponibles concernant six variables différentes sur le type et la qualité des matériaux utilisés pour la construction des murs, du toit et du sol, au Viet Nam seules deux de ces variables sont disponibles et fournissent des informations sur le type de matériaux utilisés pour la construction des murs et du sol.

Étape n° 2: Mettre en place un système de notation pour évaluer la qualité du logement

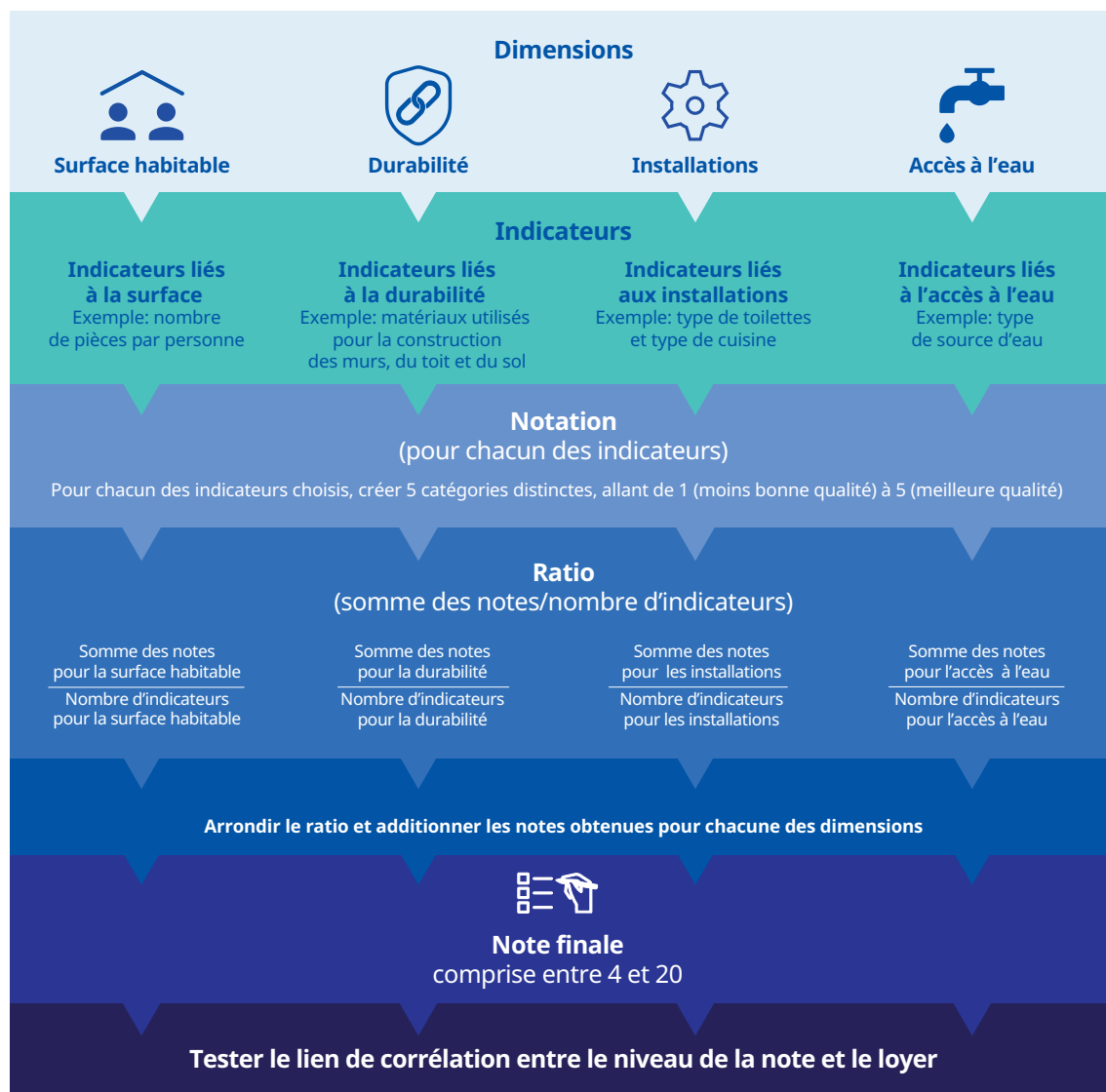
La deuxième étape consiste à utiliser les indicateurs sélectionnés lors de la première étape pour élaborer un système de notation dans lequel chaque logement inscrit dans la base de données se voit attribuer une note comprise entre 4 et 20, selon sa qualité. Le système de notation est conçu pour attribuer une note de 4 aux logements de moins bonne qualité et une note de 20 aux logements de qualité supérieure. La mise en œuvre de ce système de notation est résumée à la figure 5.

Tel que cela apparaît dans la figure 5, après avoir identifié les indicateurs pertinents pour chacune des dimensions relatives à la qualité du logement, le système de notation exige d'attribuer une note comprise entre 1 et 5 pour chacun des indicateurs sélectionnés, la note de 1 correspondant au niveau de moins bonne qualité, et la note de 5, au niveau de qualité le plus élevé.

Les figures 6 et 7 fournissent deux exemples de la mise en œuvre de ce système de notation. Alors que la figure 6 illustre le processus de notation de la qualité des matériaux utilisés pour la construction des murs au Costa Rica, la figure 7 illustre, quant à elle, le processus de notation de la qualité de l'accès à l'eau en Éthiopie. Au Costa Rica, par exemple, il existe 9 types différents de matériaux de construction identifiés. Selon ce processus de notation, les matériaux n° 7 et n° 9 sont classés comme les matériaux de moins bonne qualité pour la construction des murs (note de 1). À l'inverse, le matériau n° 1 (briques ou parpaings) est considéré comme le matériau de meilleure qualité pour la construction des murs (note de 5). En Éthiopie, 17 types différents d'accès à l'eau ont été identifiés. Le type d'accès à l'eau n° 1, c'est-à-dire «l'accès à l'eau courante au sein du logement», est celui qui est considéré comme étant de meilleure qualité (note de 5), tandis que les types d'accès à l'eau de moins bonne qualité sont les accès n° 10, 11, 14, 16 et 17 (note de 1).

Bien que cette partie de la méthodologie se fonde sur les directives formulées par ONU-Habitat, elle peut parfois présenter une certaine subjectivité dans la mesure où il est nécessaire de prendre certaines décisions pour établir un classement entre les différentes caractéristiques des logements. Si pour certaines variables cet exercice ne présente aucune difficulté particulière, par exemple concernant le nombre de personnes par pièce (dans la mesure où plus il y a d'espace ou de pièces par personne mieux c'est), pour d'autres indicateurs cela peut se révéler plus complexe, par exemple quand il s'agit de classer les matériaux utilisés pour la construction du logement. Ainsi, par exemple, lorsque l'on évalue la qualité des matériaux utilisés pour la construction des murs au Costa Rica (voir la figure 6), s'il apparaît de manière évidente que les «briques ou parpaings» sont des matériaux de meilleure qualité que le bambou ou roseau,

► Figure 5. Système de notation pour évaluer la qualité du logement



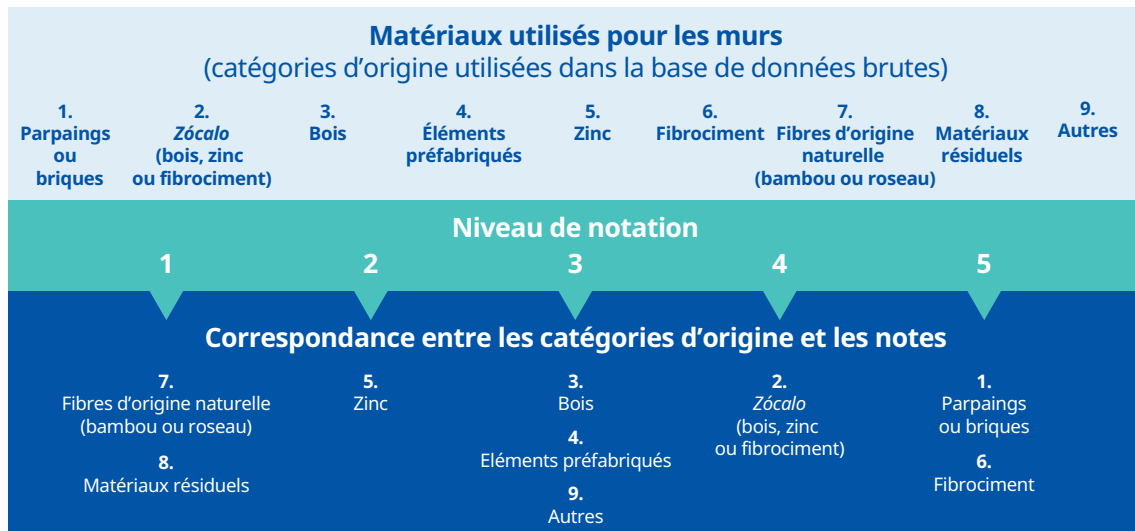
Source: BIT, élaboration propre.

cet exercice peut s'avérer plus délicat lorsqu'il s'agit de classer les matériaux des catégories intermédiaires comme, par exemple, le bois, le préfabriqué ou le *zócalo*. Cette classification est, toutefois, spécifique à chacun des pays dans la mesure où les caractéristiques propres aux logements dans un pays donné peuvent différer de celles présentes habituellement dans un autre pays. Cela est d'ailleurs la raison pour laquelle il est nécessaire d'avoir recours, dans certains cas, à des informations complémentaires issues de sources secondaires et de publications spécifiques au pays donné afin de pouvoir classer ces différentes catégories de la manière la plus fiable possible. Au Costa Rica, par exemple, nous nous sommes basés sur une étude récemment publiée par Guevara et Arce (2016) pour mieux appréhender la qualité de chacun des matériaux de construction utilisés.

Une fois que l'ensemble des indicateurs sélectionnés s'est vu attribuer une note, chacune des variables se voit attribuer une note comprise entre 1 et 5 (de la moins bonne qualité à la meilleure qualité). Le tableau 27 offre un aperçu du système utilisé pour noter chacune des variables sélectionnées pour l'Éthiopie. En Éthiopie, trois variables différentes ont été retenues pour évaluer la durabilité d'un logement donné, auxquelles une note comprise entre 1 et 5 a été attribuée. En ce qui concerne la construction du toit, les matériaux «d'origine naturelle» ont été classés comme les matériaux présentant le plus faible niveau de durabilité

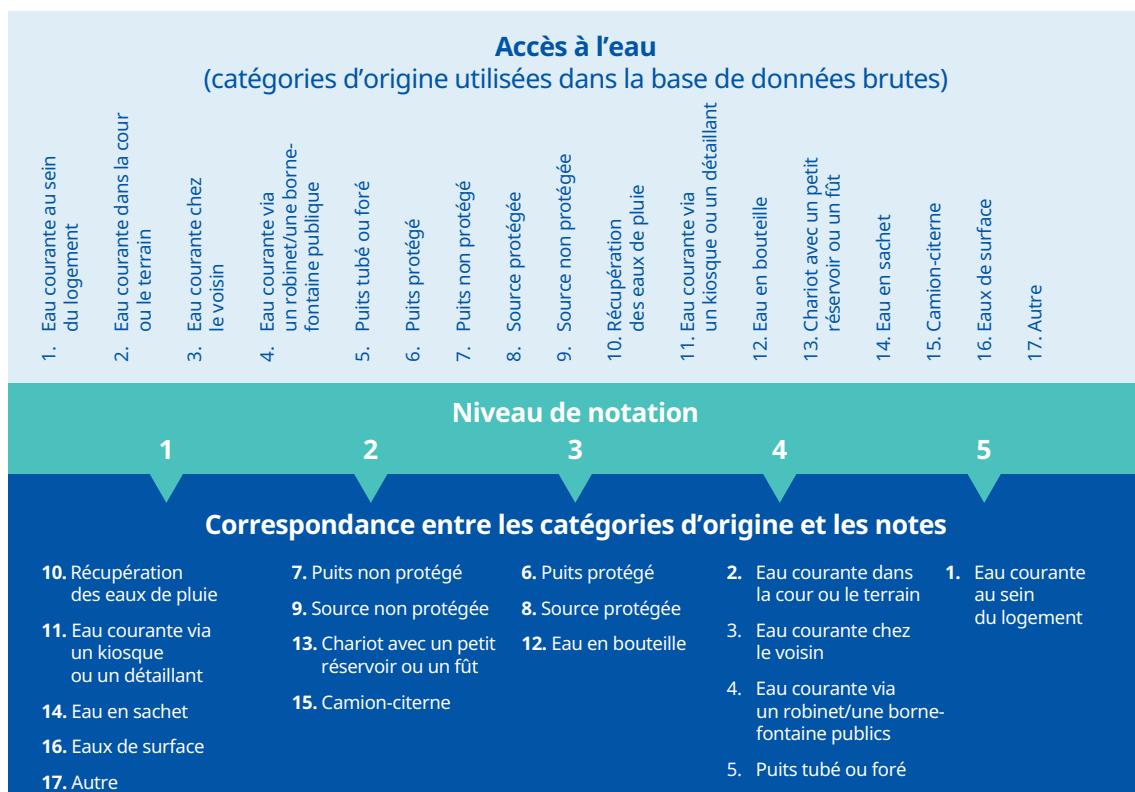
(note de 1), contrairement au «ciment» qui est considéré comme ayant la plus forte durabilité (note de 5). En ce qui concerne l'accès à l'eau, l'«absence d'installation» est la catégorie la moins bien classée alors que le fait de disposer de «l'eau courante au sein du logement» offre le meilleur accès à l'eau, en se voyant attribuer la note de 5. D'autre part, en ce qui concerne la surface habitable, le type de logement le moins bien classé est celui au sein duquel plus de 5 personnes occupent la même pièce (note de 1), tandis que le mieux classé est celui où il y a moins de 1,3 personne par pièce (note de 5).

► **Figure 6. Notation de la qualité des matériaux utilisés pour la construction des murs au Costa Rica, 2018**



Source: BIT, élaboration propre, basée sur l'enquête nationale sur les revenus et les dépenses des ménages du Costa Rica de 2018 (Costa Rica, INEC 2018).

► **Figure 7. Notation de la qualité de l'accès à l'eau en Éthiopie, 2018-19**



► **Tableau 27. Notation de la qualité des différentes composantes et variables d'un logement en Éthiopie, 2018-19**

Système de codage ^a (note)	Dimensions du logement						
	Surface habitable	Durabilité			Installations		Accès à l'eau
	Nombre de personnes par pièce	Matériaux utilisés pour les murs	Matériaux utilisés pour le toit	Matériaux utilisés pour le sol	Toilettes	Cuisine	Source
1	Plus de 5	Origine naturelle ^b	Origine naturelle	Origine naturelle	Aucune installation	Aucune cuisine	Aucune installation ^c
2	Entre > 3 et 5	Matériaux métalliques ^d	Bois ^e / plastique	Bois	Latrine à fosse sans dalle	n.d.	Source d'eau non protégée ^f
3	Entre > 2 et 3	Bois	Matériaux métalliques	Plastique	Latrine à fosse sans dalle	Traditionnelle	Eau courante dans l'espace public
4	Entre > 1,3 et 2	Pierre/amiante	Amiante ⁱ	Briques/ciment	Latrine à fosse sans dalle	n.d.	Eau courante à proximité du logement
5	Égal ou inférieur à 1,3	Parpaings ^g	Ciment ^h	Céramique/marbre	Toilettes avec chasse d'eau	Moderne	Eau courante dans le logement

^a Système de codage: 1 (moins bonne qualité) 5 (meilleure qualité). ^b Origine naturelle: bambou, terre, roseau, chaume ou fumier. ^c Aucune installation: dépendant de la pluie, d'une source ou des eaux de surface. ^d Matériaux métalliques: tôle de fer ou zinc. ^e Bois: matériaux à base de bois. ^f Source d'eau non protégée: puits creusé, puits ou camion-citerne. ^g Parpaings: sans plâtre ou plâtre avec ciment. ^h Ciment: chape et tuiles ou béton. ⁱ En Éthiopie, seulement 0,4 pour cent des ménages ont un toit en amiante. Toutefois, dans le cadre des applications futures de la méthodologie, il conviendrait de reconsidérer la classification de l'amiante en termes de qualité de matériau, compte tenu des graves risques pour la santé et la sécurité associés à l'exposition aux fibres d'amiante.

Source: Estimations du BIT basée sur l'enquête socio-économique de l'Éthiopie de 2018-19 (Éthiopie, CSSA 2019).

La phase suivante de l'étape n° 2 consiste à additionner les notes obtenues pour chacune des dimensions afin d'arriver à la note finale qui sera attribuée à chacun des logements figurant au sein de la base de données. Toutefois, comme nous l'avons déjà mentionné à plusieurs reprises, en raison du caractère variable de la disponibilité des différents indicateurs au sein de la base de données, certaines dimensions peuvent contenir plusieurs variables alors que d'autres pourront se limiter à une seule variable. Si nous procédions à l'addition de l'ensemble des notes obtenues pour chacune des variables, cela reviendrait en réalité à attribuer davantage de poids aux composantes dotées d'un plus grand nombre de variables. Aussi, afin de pondérer équitablement chacune des différentes dimensions, et indépendamment du nombre d'indicateurs disponibles au sein de la base de données, nous appliquons la formule mathématique ci-dessous, en divisant la somme des notes obtenues pour chacune des composantes par le nombre de variables utilisées pour cette composante:

$$\text{Note finale} = \frac{\text{Somme des notes pour la surface habitable}}{\text{Nombre de variables pour la surface habitable}} + \frac{\text{Somme des notes pour la durabilité}}{\text{Nombre de variables pour la durabilité}} + \frac{\text{Somme des notes pour les installations}}{\text{Nombre de variables pour les installations}} + \frac{\text{Somme des notes pour l'accès à l'eau}}{\text{Nombre de variables pour l'accès à l'eau}}$$

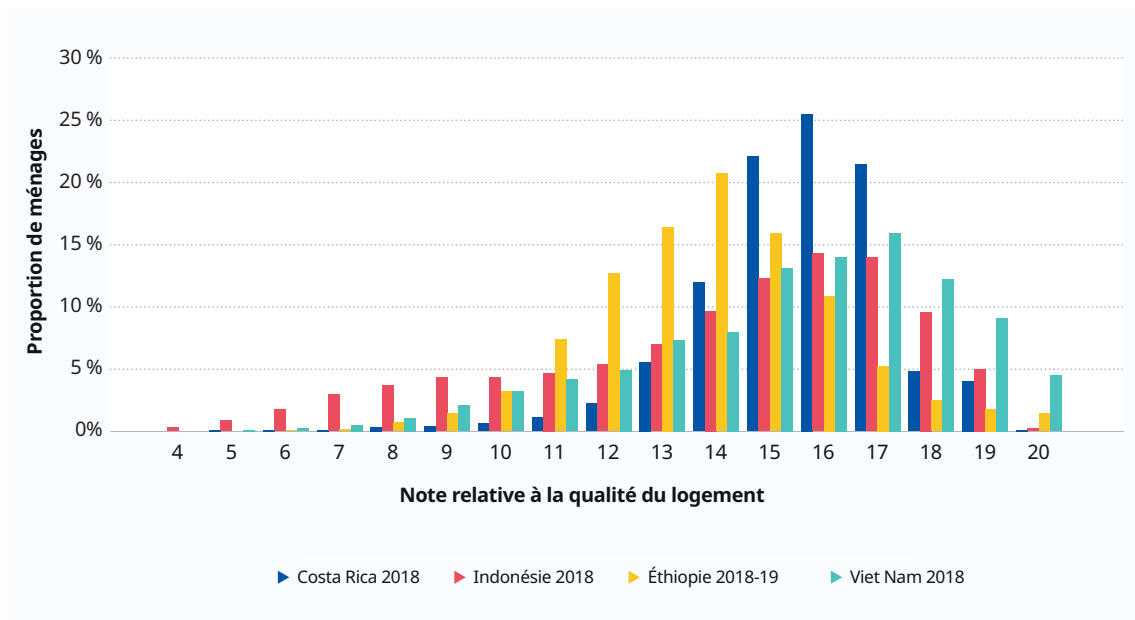
La dernière étape du système de notation consiste à arrondir la somme totale pour que la note finale prenne la forme d'un nombre entier compris entre 4 et 20. À titre d'exemple, en Éthiopie, un logement pour lequel chaque pièce est occupée par 3 personnes, qui est composé de murs en pierre, d'un toit en tôle de fer, d'un sol en plastique, de latrines à fosse ventilées, d'une cuisine traditionnelle et d'un accès à l'eau courante dans l'espace public obtiendrait une note finale de 12,8 (voir le tableau 27 ci-dessus et la formule mathématique suivante). Cependant, pour éviter d'avoir une note finale sous forme de variable continue ou encore une multiplicité de notes possibles, nous arrondissons cette somme au nombre entier supérieur: dans le cas présent, la note de 12,8 est arrondie à 13.

$$Note\ finale = \frac{3}{1} + \frac{4 + 3 + 3}{3} + \frac{4 + 3}{2} + \frac{3}{1} = 12,8 \rightarrow 13$$

Nous disposons désormais d'une note finale comprise entre 4 et 20, correspondant à la qualité du logement pour chacun des logements figurant au sein de la base de données. Cette note finale permet de classer la qualité du logement sur une grille allant de 4 (note minimale) à 20 (note maximale). Il convient de noter qu'une même note finale peut correspondre à des logements présentant des caractéristiques différentes. En effet, en ayant recours à cette approche, il faut être conscient du fait qu'elle n'empêche pas une certaine forme de compensation. Cela signifie que même si un logement n'a aucune installation sanitaire – ce qui, d'un point de vue technique, le classerait dans la catégorie des taudis – ce dernier peut toutefois obtenir une note finale satisfaisante en obtenant de très bonnes notes pour les autres composantes du logement. Cependant, nous supposons qu'il existe certaines concessions entre les différentes composantes du logement et que les ménages sont en principe libres de choisir de réduire la qualité d'une composante pour en améliorer une autre, sans avoir pour ce faire à augmenter leur budget consacré au logement.

La figure 8 offre un aperçu de la répartition des logements selon leur note finale en termes de qualité dans les pays pilotes. Comme nous pouvons le constater, au Costa Rica, par exemple, la plupart des logements obtiennent une note comprise entre 15 et 17, avec plus des deux tiers des logements (69 pour cent) se situant dans cette fourchette. En revanche, en Éthiopie, la plupart des logements obtiennent une note finale de 14. Ces variations reflètent les différences en termes de développement économique entre les pays et le fait que ce qui est considéré comme un logement décent dans un pays donné puisse être perçu différemment dans un autre pays.

► **Figure 8. Répartition des logements selon les notes concernant la qualité des logements dans les pays pilotes**

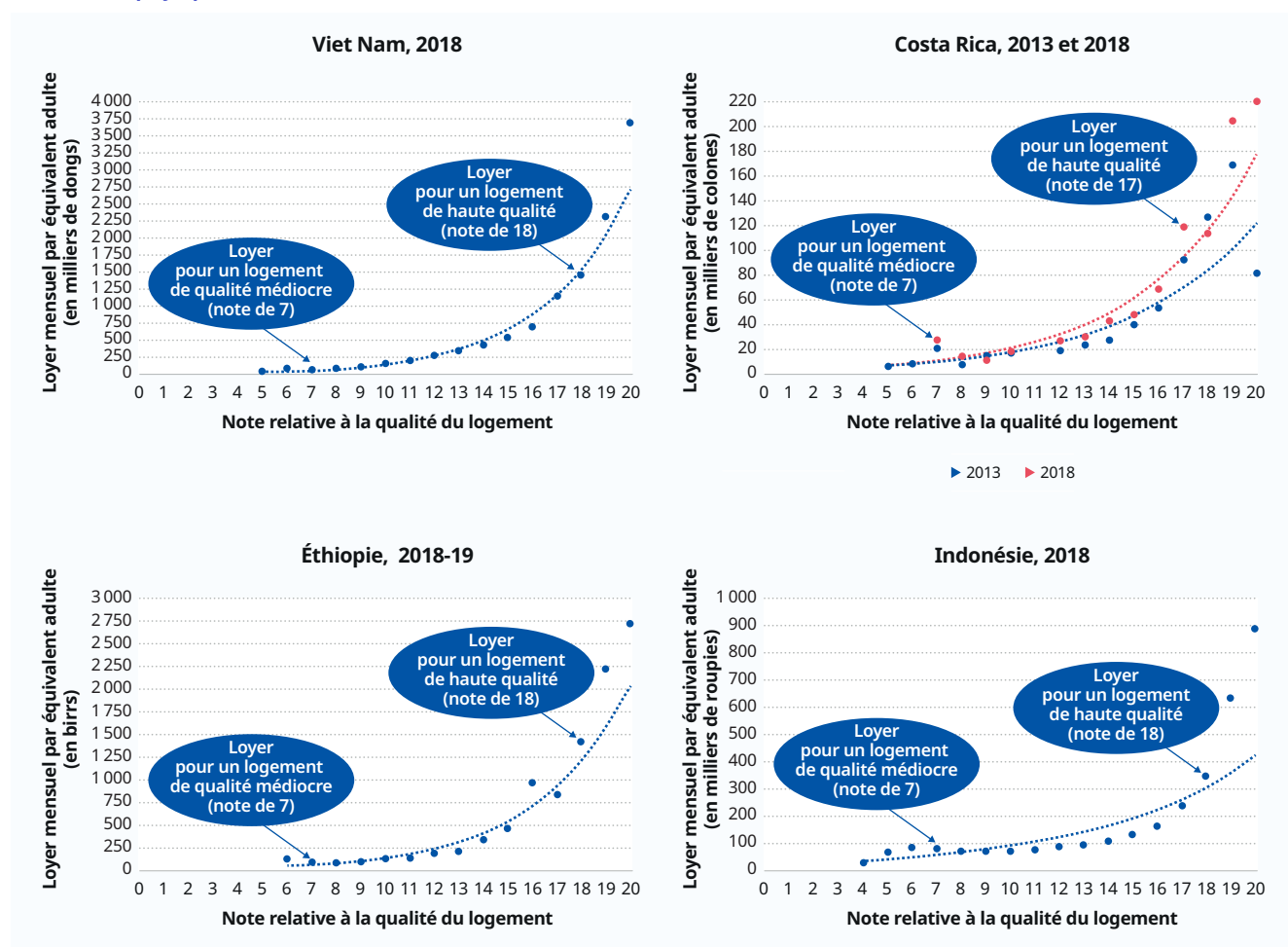


Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique du Viet Nam de 2018 (Viet Nam, GSO 2018), l'enquête nationale sur les revenus et les dépenses des ménages du Costa Rica de 2018 (Costa Rica, INEC 2018), l'enquête socio-économique de l'Éthiopie de 2018-19 (Éthiopie, CSSA 2019) et l'enquête socio-économique nationale de la République d'Indonésie de 2018 (Indonésie, Institut indonésien de la statistique 2018).

Étape n° 3: Estimer le coût du logement pour chacune des notes relatives à la qualité du logement

L'étape suivante de la méthodologie part du principe que la qualité du logement est le principal élément déterminant le coût d'un logement et que, par conséquent, ces deux variables devraient présenter une forte corrélation positive¹². Pour tester cette hypothèse, nous commençons par estimer le coût moyen d'un loyer divisé par le nombre d'équivalents adultes au sein d'une famille (en utilisant l'échelle de l'OCDE ou échelle d'Oxford) pour chacune des différentes notes finales. Ainsi, par exemple, pour la note de 4, nous calculons le loyer moyen par équivalent adulte de tous les logements s'étant vu attribuer une note finale de 4. Nous déterminons ensuite le coût moyen du loyer pour chacune des différentes notes finales afin de vérifier l'existence d'une corrélation positive (voir la figure 9). Dans la mesure où le coût du logement comprend à la fois le loyer et les charges, nous procédons de la même manière pour les charges, en tenant compte des dépenses en eau, en électricité ou pour les services

► Figure 9. Coût mensuel du loyer par équivalent adulte selon la note relative à la qualité du logement dans les pays pilotes



Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique du Viet Nam de 2018 (Viet Nam, GSO 2018), l'enquête nationale sur les revenus et les dépenses des ménages du Costa Rica de 2013 et 2018 (Costa Rica, INEC 2013, 2018), l'enquête socio-économique de l'Éthiopie de 2018-19 (Éthiopie, CSSA 2019) et l'enquête socio-économique nationale de la République d'Indonésie de 2018 (Indonésie, Institut indonésien de la statistique 2018).

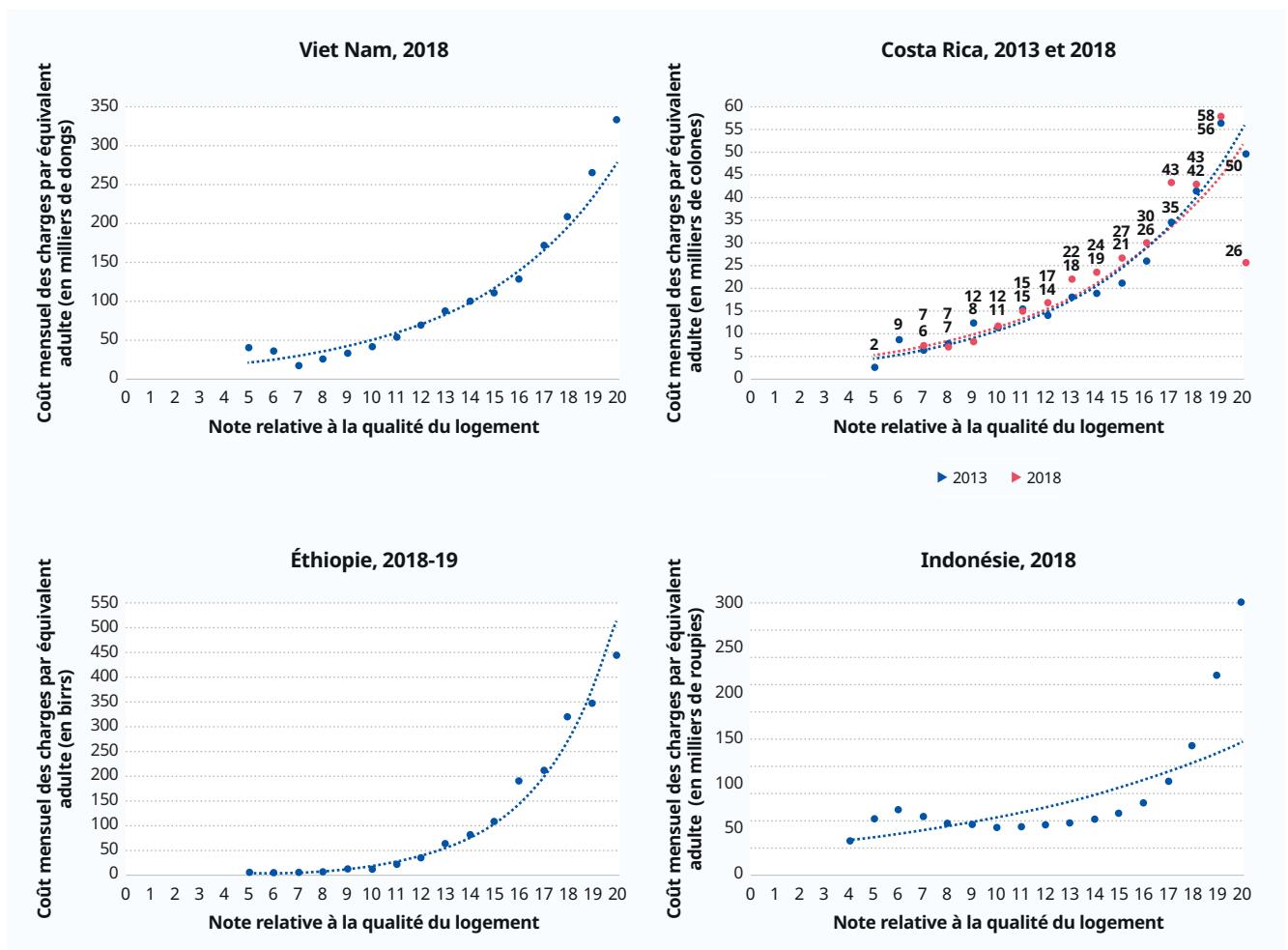
¹² Bien que la méthodologie parte du principe que la qualité du logement est le principal élément déterminant le prix de location, d'autres facteurs importants peuvent également influencer le montant du loyer, tels que l'emplacement, le quartier ou le type de contrat de location. Malheureusement, les données disponibles ne permettent pas de prendre en considération ces facteurs.

téléphoniques (voir la figure 10). L'encadré 2 explique la manière dont il convient de procéder lorsque les informations sur le loyer ne sont pas disponibles ou sont limitées.

Tel que cela ressort de la figure 9 (dans laquelle l'axe vertical indique le montant du loyer mensuel, et l'axe horizontal indique la note finale relative à la qualité du logement), dans l'ensemble des pays pilotes, il existe une forte corrélation positive entre le coût du loyer et la qualité du logement, le montant du loyer augmentant de façon exponentielle avec la qualité du logement. Au Costa Rica, par exemple, en 2018, le loyer d'un logement s'étant vu attribuer une note finale de 7 pour sa qualité était d'environ 28 000 colones par mois et par équivalent adulte, tandis que le loyer d'un logement doté d'une note finale de 17 était de 119 000 colones par mois et par équivalent adulte. Sur la base du lien existant entre coût du loyer et qualité du logement, nous sommes en mesure d'estimer le loyer mensuel par équivalent adulte pour chacune des différentes notes relatives à la qualité du logement.

Concernant les charges, nous pouvons observer des résultats similaires. En effet, tel que cela ressort de la figure 10 (dans laquelle l'axe vertical indique le montant mensuel des charges, et l'axe horizontal indique la note finale relative à la qualité du logement), dans l'ensemble

► Figure 10. Coût mensuel des charges par équivalent adulte selon la note relative à la qualité du logement dans les pays pilotes



Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique du Viet Nam de 2018 (Viet Nam, GSO 2018), l'enquête nationale sur les revenus et les dépenses des ménages du Costa Rica de 2013 et 2018 (Costa Rica, INEC 2013 et 2018), l'enquête socio-économique de l'Éthiopie de 2018-19 (Éthiopie, CSSA 2019) et l'enquête socio-économique nationale de la République d'Indonésie de 2018 (Indonésie, Institut indonésien de la statistique 2018).

des pays pilotes, il existe une forte corrélation positive entre le coût des charges et la qualité du logement. Au Costa Rica, par exemple, en 2018, le coût des charges pour un logement s'étant vu attribuer une note finale de 7 pour sa qualité était d'environ 7 000 colones par mois et par équivalent adulte, tandis que le coût des charges pour un logement doté d'une note de 17 s'élevait à 43 000 colones par mois et par équivalent adulte. Sur la base du lien existant entre coût des charges et qualité du logement, nous sommes en mesure d'estimer le coût mensuel des charges par équivalent adulte pour chacune des différentes notes relatives à la qualité du logement.

Une fois que nous avons réussi à estimer le coût du logement pour chacune des différentes notes possibles, l'étape suivante consiste à identifier la note la plus faible correspondant à un logement décent au niveau national et ainsi déterminer le coût correspondant à ce type de logement d'après la ligne de régression ajustée. Il est, en effet, préférable de se baser sur la ligne de régression ajustée pour estimer le coût du logement plutôt que sur les points de données observés afin d'éviter les biais induits par les valeurs extrêmes.

Encadré 2. Que faire lorsque les informations sur le loyer ne sont pas disponibles ou sont limitées?

Comme nous l'avons souligné au début du présent chapitre, outre les informations sur les caractéristiques du logement, les informations sur les loyers sont nécessaires pour pouvoir estimer le coût d'un logement convenable. Bien que ces données soient souvent facilement accessibles au sein des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages, dans certains cas, ces informations ne sont pas disponibles, car les personnes sont en réalité propriétaires de leur logement.

L'absence de ces informations peut se révéler problématique et induire un nombre important de biais dans l'analyse, ce qui a pour effet de réduire la fiabilité des estimations tout en augmentant la marge d'erreur. Dans un tel cas de figure, l'une des solutions consisterait à pouvoir imputer les données manquantes, mais sur la base de quelle méthodologie?

Pour le Viet Nam, nous avons eu recours à une imputation unitaire de l'équivalent loyer pour les ménages propriétaires de leur logement. Plus précisément, nous nous sommes servis de l'enquête socio-économique du Viet Nam de 2018, qui demandait aux personnes interrogées d'estimer la valeur marchande de leur logement si ce dernier devait être mis en vente. À partir de l'échantillon des ménages locataires de leur logement, nous avons calculé un coefficient pour pouvoir exprimer la valeur du loyer en tant que proportion de la valeur marchande du logement (valeur du loyer/valeur du logement). Enfin, nous avons calculé la valeur médiane de ces coefficients et l'avons appliquée aux ménages propriétaires de leur logement. Ainsi, nous avons été en mesure de récupérer les valeurs imputées pour le loyer pour la grande majorité des ménages couverts par cette enquête.

Étape n° 4: Identifier la note finale correspondant à un logement décent

Quel est le processus nous permettant d'identifier la note finale minimum correspondant à un logement décent? Un logement de niveau décent peut être défini comme tout logement dont la qualité permet aux travailleurs et à leur famille de vivre dans des conditions humaines et dignes. Pour identifier les caractéristiques d'un tel logement, nous nous référons aux recommandations formulées par ONU-Habitat qui fixent certains critères pour un logement de qualité minimum permettant de garantir aux ménages une vie décente et digne en contrepartie d'un coût mensuel minimum. En nous plaçant au niveau le plus bas de ce qui correspond à un logement décent, notre approche consiste à évaluer, pour chacune des composantes du logement identifiées lors de la première étape, la note permettant de satisfaire aux recommandations d'ONU-Habitat pour qu'un logement ne soit pas considéré comme un taudis. À cet effet, pour chacune des composantes du logement, nous comparons les critères fixés par ONU-Habitat avec les informations fournies par les variables disponibles dans les enquêtes sur les dépenses, telles qu'identifiées précédemment et auxquelles une note de 1 à 5 a été attribuée. Cela permet de déterminer, pour chacune des composantes du logement, un niveau

de décence minimum et la note (comprise entre 1 et 5) qui lui est associée. Il convient toutefois de noter que, dans la mesure où ce processus se base sur le système de notation élaboré dans le cadre de la deuxième étape, les comparaisons entre les pays s'avèrent peu pertinentes. En raison de l'hétérogénéité des logements et de l'importante diversité existant au niveau de leurs caractéristiques selon les pays, le processus visant à traduire les informations qualitatives fournies par les variables utilisées dans les enquêtes sur les dépenses (qui sont reclassées, comme expliqué lors de la deuxième étape, en cinq catégories allant de la moins bonne qualité à la qualité la plus élevée) est spécifique au contexte de chaque pays.

Les paragraphes suivants décrivent l'approche retenue dans le cadre de la présente méthodologie, en se basant sur les recommandations formulées par ONU-Habitat et les informations fournies par les variables disponibles dans les enquêtes sur les dépenses afin d'identifier le niveau minimum équivalent à un logement décent pour chacune des composantes du logement, à savoir la surface habitable, la durabilité, les installations et l'accès à l'eau.

Surface habitable

L'une des principales caractéristiques d'un logement décent réside dans le fait qu'il doit permettre aux travailleurs et à leur famille de disposer d'une surface habitable suffisante. À l'inverse, lorsque la surface habitable est insuffisante, cela se traduit par une surpopulation au sein du logement, tel que cela est le cas dans les taudis, ce qui a de sérieuses répercussions sur l'intimité des personnes, leur bien-être, ainsi que leur santé physique et mentale (HCDH 1991; ONU-Habitat 1998; Duncan 2007; Leventhal et Newman 2010; OMS 2018). Les taudis sont habituellement occupés par un grand nombre de personnes, plusieurs familles cohabitant au sein d'espaces de vie surpeuplés (ONU-Habitat 2003a). Pour pouvoir déterminer les caractéristiques propres à une surface habitable suffisante, différentes variables peuvent être analysées suivant la disponibilité des informations, telles que par exemple le nombre maximum de personnes par pièce, le nombre de pièces par logement, le nombre de mètres carrés par personne ou encore le nombre de familles vivant au sein du même logement. D'après les recommandations formulées par ONU-Habitat (2018) concernant la surface habitable, chacune des pièces du logement ne devrait pas être partagée par plus de trois personnes. Cependant, la taille d'une pièce habitable peut varier considérablement d'un pays à l'autre et peut parfois, en réalité, ne pas offrir un espace suffisant pour trois personnes. Bien que la recommandation formulée par ONU Habitat puisse apparaître comme peu contraignante dans le contexte de certaines réalités locales, cela nous permet néanmoins de fixer un niveau minimum pour un logement décent (tel que convenu lors des réunions du groupe d'experts organisées en 2002 par ONU-Habitat, la Division de statistique des Nations Unies et l'Alliance des villes)¹³, sur la base d'informations pouvant être facilement extraites des enquêtes sur les dépenses, les informations sur le nombre de personnes par pièce étant généralement disponibles au sein de ces enquêtes. Selon le contexte, et en particulier le niveau de développement d'un pays donné, le caractère contraignant de cette recommandation peut être renforcé, tel que cela est notamment le cas au Costa Rica où le niveau minimum d'un logement décent correspond à une occupation comprise entre 1 et 1,5 personne par pièce, le Costa Rica étant classé parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (Banque mondiale sans date b).

Anker et Anker (2017) privilégient, quant à eux, de recourir au nombre de mètres carrés par personne pour identifier la surface habitable minimale pour un logement décent, tout en prenant en considération le niveau de développement du pays. Cette approche est également conforme à l'approche recommandée par le programme de comparaison internationale de la Banque mondiale¹⁴. En outre, cette approche présente non seulement l'avantage de pouvoir déterminer de manière plus précise les exigences minimales requises concernant la surface habitable, mais se révèle également davantage pertinente dans le cadre de la

¹³ Voir ONU-Habitat (2003b).

¹⁴ Pour plus d'informations sur le programme de comparaison internationale de la Banque mondiale, voir <https://www.worldbank.org/en/programs/icp> (uniquement disponible en anglais).

fixation des salaires, dans la mesure où le montant des loyers est généralement lié à la surface du logement. D'après Anker et Anker, la surface habitable moyenne (ou médiane) par personne, selon le niveau de développement du pays et de la région, peut servir à déterminer le seuil minimum de surface habitable requis pour un logement décent. En suivant une telle approche et en se basant sur les estimations des Nations Unies sur le nombre moyen de mètres carrés par personne pour 188 villes dans le monde (voir ONU 2000), nous pouvons considérer que la surface habitable minimum nécessaire par personne est de:

- 8,6 m² en Afrique;
- 10,2 m² en Asie et en Océanie (hors Australie, Nouvelle-Zélande et Japon); et
- 11,0 m² en Amérique latine et aux Caraïbes.

Si, outre les informations sur le nombre de personnes par pièce habitable, les enquêtes sur les dépenses contiennent également des informations sur le nombre de mètres carrés par personne, alors ces deux variables sont utilisées pour déterminer la note minimale requise au niveau de la surface habitable pour un logement décent.

Durabilité

La durabilité d'un logement est ce qui garantit la sécurité des membres de la famille, non seulement face aux conditions climatiques telles que la poussière, la pluie, la chaleur ou le froid et l'humidité, mais également contre les agressions par les tiers, qu'il s'agisse de tiers d'origine humaine ou animale (tels que notamment les insectes porteurs de maladies). En termes de durabilité, un logement décent est un logement construit de manière qui permette de garantir un niveau de protection minimum nécessaire pour une vie décente et en sécurité (HCDH 1991; Mastrucci et Rao 2017). La capacité d'un logement à fournir une telle protection est liée à la durabilité des matériaux utilisés pour sa construction, notamment pour la construction des murs, du toit et du sol (Rao et Min 2018). Ainsi, ONU-Habitat (2018) recommande de considérer qu'un logement est «durable» lorsqu'il est doté d'une structure permanente et suffisante pour protéger les membres de la famille contre des conditions climatiques extrêmes, selon la pérennité des matériaux utilisés pour construire les murs, le toit et le sol. Cela s'inscrit dans la même logique que l'approche adoptée par Anker et Anker (2017) qui recommandent que les murs du logement soient construits en ciment, en pierre ou en briques cuites, que le toit soit construit en tôle ondulée, en tuiles ou en ciment et que le sol soit en ciment. Outre la durabilité des matériaux utilisés pour la construction, selon ONU-Habitat, pour être considéré comme décent – et non comme un taudis – un logement ne doit pas être dans un état de vétusté avancé ou nécessiter des réparations importantes. La disponibilité des informations sur la qualité des matériaux utilisés pour la construction du logement permet de mieux évaluer le caractère décent ou non d'un logement à court terme. Pour les quatre pays pilotes examinés dans le cadre du présent document, les informations sur la qualité des matériaux utilisés ne sont disponibles qu'au Costa Rica, où trois niveaux de qualité distincts sont fixés: médiocre, moyen ou bon.

Toutefois, selon les pays, les exigences en matière de durabilité d'un logement décent peuvent être davantage contraignantes. Tel est le cas, par exemple, lorsque la protection minimale requise pour qu'un logement soit considéré comme décent doit inclure d'autres variables déterminées par les risques liés aux conditions géologiques ou climatiques, telles que le risque d'inondations, de vents violents ou de tremblements de terre. Les choix en matière de durabilité et de qualité des matériaux de construction doivent donc prendre ces risques en considération. Par exemple, un toit construit en ciment et en briques sera peut-être plus approprié qu'un toit en tuiles dans un pays où les vents violents ou les tremblements de terres sont fréquents. En outre, tout comme pour la surface habitable, les exigences requises peuvent également être plus élevées et mieux adaptées au niveau de développement du pays considéré. Au Costa Rica, par exemple, un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, le *zócalo* (fabriqué à partir de bois, de zinc ou de fibrociment) est considéré comme

un matériau de construction pour les murs qui offre la durabilité minimum nécessaire pour garantir un logement décent, tout comme les éléments préfabriqués pour le toit et le ciment pour le sol, chacun de ces matériaux s'étant vu attribuer une note de 4. L'analyse des données disponibles au sein des enquêtes sur les dépenses peut permettre de mieux prendre en considération la situation propre à chaque pays. Enfin, il est important de noter qu'ONU-Habitat (2018) a également formulé des recommandations concernant l'emplacement du logement décent qui ne doit pas être situé dans une zone à risque, c'est-à-dire «à côté ou près des dépôts d'ordures, dans une zone inondable, dans une zone de glissement de terrain, ou autour des zones non protégées à risque élevé (voies ferrées, aéroports, lignes de transport d'énergie)». Même lorsque ce type d'informations est disponible, ce qui est rarement le cas dans les enquêtes sur les dépenses, la principale difficulté tient au fait de pouvoir attribuer une note aux différents niveaux d'exposition à un environnement inadéquat.

Installations

La présence et la qualité de certaines installations est également l'un des éléments importants pour attribuer la qualité de logement décent. Les toilettes sont l'une des principales installations devant être examinées pour évaluer le niveau de décence d'un logement. En effet, les toilettes sont nécessaires non seulement pour une raison de santé publique, mais également du point de vue de la dignité humaine. Aussi, l'accès aux toilettes et l'hygiène qui y est associée sont généralement examinés au niveau du logement. Conformément aux recommandations formulées par ONU-Habitat (2018), nous considérons donc qu'un logement décent doit avoir les caractéristiques suivantes en termes d'installations sanitaires:

- l'accès à des installations sanitaires adéquates grâce à un «système d'évacuation des excréments sous forme de toilettes privées ou de toilettes publiques partagées entre un nombre raisonnable de personnes»; et
- une séparation hygiénique des excréments afin d'éviter tout contact humain.

En outre, en ce qui concerne les toilettes publiques, un nombre raisonnable de personnes devrait avoir à partager ce type de toilettes (ONU-Habitat 2006). Conformément à ces exigences, ONU-Habitat (2018) fournit des exemples d'installations sanitaires adéquates, telles que notamment des toilettes à chasse d'eau ou des latrines connectées à un égout, une fosse septique ou une fosse; des latrines améliorées à fosse et ventilées; des latrines à fosse avec dalle ou plate-forme recouvrant toute la fosse; et des toilettes ou latrines sèches. Anker et Anker (2017) formulent des recommandations similaires, exigeant qu'un logement décent soit équipé au minimum de latrines à fosse avec dalle. Au Costa Rica, par exemple, le minimum requis pour un logement décent sont les toilettes reliées à une fosse septique avec système de traitement, ce qui correspond à une note de 4 au niveau du logement décent. Ce choix est non seulement conforme aux recommandations formulées par ONU-Habitat, mais prend également en considération le niveau de développement du pays.

Bien qu'ONU-Habitat ne formule aucune recommandation sur les installations se rapportant à la cuisine, la présence et la qualité de ces installations sont également des éléments pertinents pour évaluer le niveau de décence d'un logement. Anker et Anker (2017) formulent des recommandations concernant l'emplacement de la cuisine, qui devrait avoir une ventilation adéquate si elle se trouve à l'intérieur du logement. L'existence d'une cuisine contribue au renforcement de l'hygiène et de la sécurité en évitant d'exposer les aliments à tous types de déchets humains et en limitant les risques d'incendie ou d'intoxication familiale par les gaz ou la fumée. Toutefois, en ce qui concerne les pays pilotes, ces informations ne sont disponibles qu'en Éthiopie, où l'une des variables utilisées fournit des renseignements sur la présence d'une cuisine au sein du logement (une note de 1 étant attribuée en l'absence de cuisine). Lorsque le logement comporte une cuisine, des informations sont fournies sur le type de cuisine, selon qu'il s'agisse d'une cuisine traditionnelle (note de 3) ou moderne (note de 5). Dans le cas présent, la cuisine traditionnelle a été retenue comme le niveau minimum correspondant à un logement décent (note de 3).



Accès à l'eau

L'accès à une source d'eau potable est un droit humain pour tous et constitue également un élément important à prendre en considération lors de l'évaluation du niveau de décence de la qualité d'un logement. Les travailleurs et leur famille doivent pouvoir jouir d'un logement leur garantissant un accès à une source d'eau qui ne mette pas leur santé en danger, que ce soit pour boire, pour leur hygiène personnelle ou à des fins de propreté. À cet effet, ONU-Habitat (2018) recommande que, contrairement à un taudis, un logement décent ait accès à une source d'approvisionnement améliorée en eau, définie comme l'accès à une installation «protégée de toute contamination externe, notamment des matières fécales». En outre, ONU-Habitat (2006) recommande un approvisionnement en eau en quantité suffisante, à un coût abordable et disponible pour tous les membres du ménage, notamment les femmes et les enfants, sans être soumis à des efforts extrêmes. Par conséquent, constituent notamment des sources améliorées d'eau potable: l'eau courante au sein du logement, du terrain ou de la cour; un robinet public ou une borne-fontaine; une source protégée; un système de récupération des eaux de pluie; un puits foré ou tubé; et un puits creusé protégé. En Éthiopie, par exemple, le niveau minimum requis pour un accès décent à l'eau concerne les ménages disposant au minimum d'une borne-fontaine disponible à l'extérieur du logement (note de 3). Anker et Anker (2017) formulent une recommandation identique à celle d'ONU-Habitat, tout en insistant sur le fait que la source d'eau doit se trouver à proximité du logement et être protégée.

Toutefois, comme pour les autres composantes du logement décent, la prise en considération du contexte local, et notamment du niveau de développement du pays, permet de mieux déterminer les exigences minimales requises en matière d'accès à l'eau. De telles considérations peuvent permettre d'augmenter le niveau minimum requis pour un logement décent, en exigeant par exemple qu'une source d'eau soit présente à l'intérieur du logement sous forme d'un accès à l'eau courante au sein du logement, du terrain ou de la cour, à la place d'un robinet public ou d'une borne-fontaine.

Le recours à ces critères minimaux pour un logement décent, tels que résumés au sein du tableau 28, nous permet de déterminer la note minimale requise pour un logement décent concernant chacune des composantes du logement et d'additionner ensuite ces différentes notes pour obtenir la note finale correspondant à un logement décent. Dans le cas du Costa Rica, par exemple, nous avons déterminé que le niveau minimum requis pour un logement décent correspond à une note de 4 pour les installations et la durabilité du logement et à une note de 3 pour la surface habitable et l'accès à l'eau. La note totale minimale associée à un logement décent s'élève dans ce cas à 14.

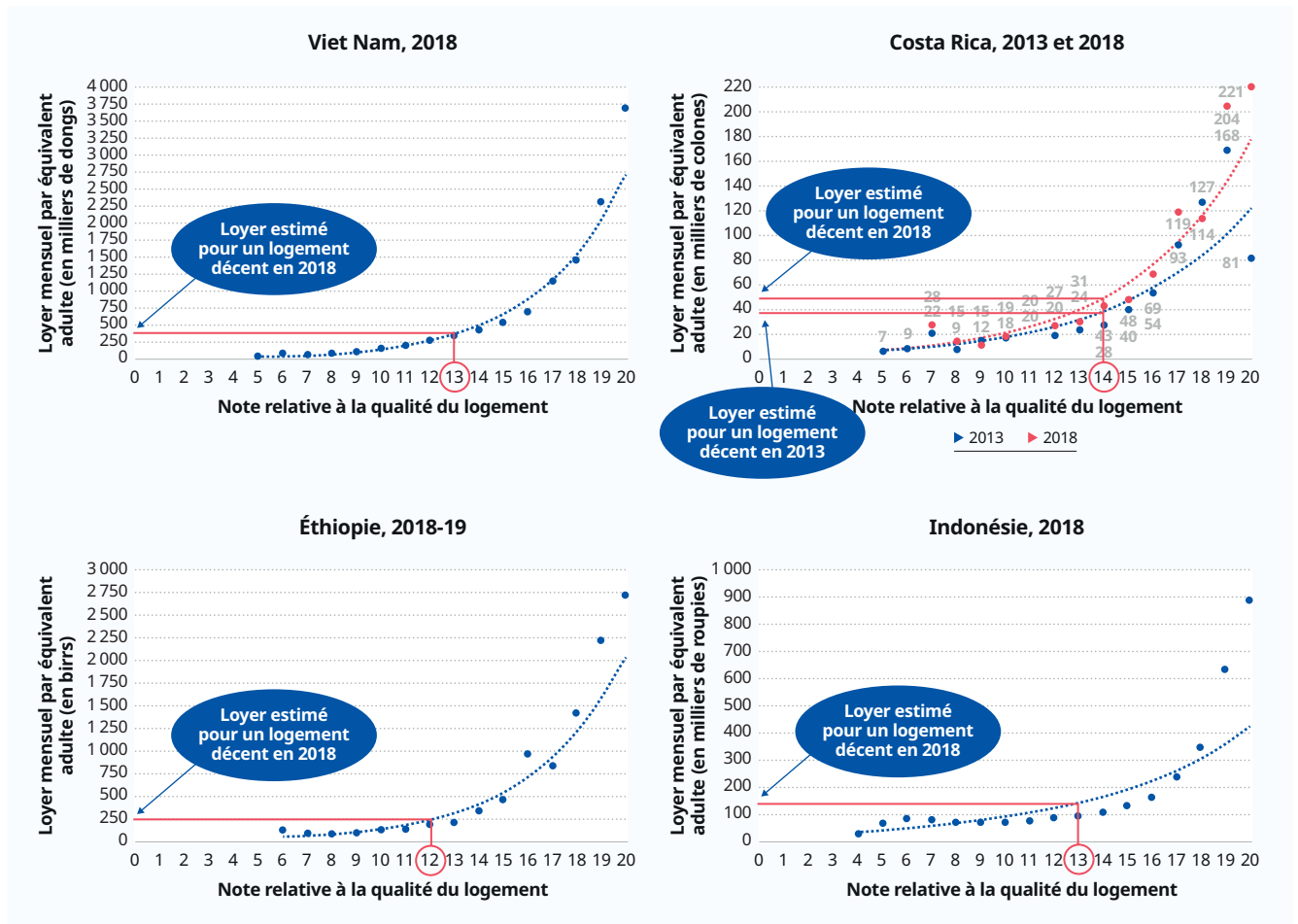
L'exercice consistant à déterminer la note correspondant à un logement décent peut être, dans une certaine mesure, un exercice subjectif dans la mesure où, si 12 peut être considéré par certains comme une note acceptable, d'autres jugeront que la note de 14 correspond au niveau approprié pour un logement décent. La présente méthodologie devrait, néanmoins, fournir toutes les informations nécessaires pour éclairer les négociations tripartites sur cette question et permettre aux parties à la négociation de déterminer, de manière consensuelle, le niveau minimum d'un logement décent, en deçà duquel personne ne devrait vivre. Dans le cadre des études individuelles portant sur les pays pilotes, nous avons essayé de suivre les recommandations formulées par ONU-Habitat et la documentation disponible, tout en essayant de concilier ces recommandations avec les réalités locales, notamment à la lumière des données des enquêtes sur les dépenses et les informations disponibles sur les logements occupés par les travailleurs et leur famille.

► **Tableau 28. Exigences minimales requises pour un logement décent d'après la définition des taudis selon ONU-Habitat**

Surface habitable	Le surpeuplement au sein du logement peut s'exprimer en mètres carrés disponibles par habitant ou en nombre de personnes par logement, par pièce ou par chambre. ONU-Habitat définit le surpeuplement comme les ménages avec plus de trois personnes partageant la même pièce.
Durabilité	Un «logement durable» est généralement défini comme une «unité construite sur un emplacement ne présentant aucun risque et dotée d'une structure permanente et adéquate capable de protéger ses habitants contre les conditions climatiques extrêmes, telles que la pluie, la chaleur, le froid et l'humidité». Cela dépend généralement des matériaux utilisés pour la construction des murs, du toit et du sol. Les matériaux considérés comme pérennes sont notamment les briques cuites, la pierre, le béton, les tuiles, etc., alors que les matériaux considérés comme non pérennes (ou temporaires) sont ceux qui sont fréquemment remplacés, tels que l'herbe, le bambou, les feuilles, la boue, etc.
Installations et installations sanitaires	Un ménage est considéré comme ayant accès à une installation sanitaire de base lorsqu'il dispose d'un accès durable à des installations sûres, hygiéniques et pratiques pour l'évacuation des excréments humains. Dans les zones urbaines, cela se caractérise par un raccordement direct à un réseau d'assainissement public ou à une fosse septique, ou l'accès à des latrines à chasse d'eau manuelle ou des latrines améliorées à fosse et ventilées.
Accès à l'eau	L'eau disponible pour les membres du ménage doit être accessible, à un coût abordable et disponible en quantité suffisante sans efforts extrêmes et sans qu'il soit nécessaire d'y consacrer beaucoup de temps. Le ménage doit avoir accès à une source d'approvisionnement en eau améliorée sous forme de branchement individuel, d'une borne-fontaine publique partagée par deux ménages tout au plus, d'un puits foré, d'une source protégée ou d'un système de récupération des eaux de pluie.

Source: ONU-Habitat (2006).

► Figure 11. Loyer mensuel correspondant à la note attribuée à un logement décent dans les pays pilotes



Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique du Viet Nam de 2018 (Viet Nam, GSO 2018), l'enquête nationale sur les revenus et les dépenses des ménages du Costa Rica de 2013 et 2018 (Costa Rica, INEC 2013 et 2018), l'enquête socio-économique de l'Éthiopie de 2018-19 (Éthiopie, CSSA 2019) et l'enquête socio-économique nationale de la République d'Indonésie de 2018 (Indonésie, Institut indonésien de la statistique 2018).

Étape n° 5: Déterminer le coût du loyer correspondant à la note minimale pour un logement décent

Après avoir déterminé la note totale correspondant au niveau minimum d'un logement décent lors de la quatrième étape, il nous faut désormais estimer le coût du loyer correspondant à cette note, à l'aide d'une régression non linéaire entre les loyers et les notes finales relatives à la qualité du logement. Cette régression non linéaire permet de refléter la corrélation existant entre une note totale et le montant d'un loyer, permettant ainsi aux analystes d'estimer le loyer associé à chacune des notes finales relatives à la qualité du logement (comprise entre 4 et 20). Tel qu'indiqué lors de l'étape n° 3, cette corrélation suit la même tendance exponentielle dans tous les pays pilotes. Les paramètres estimés $\hat{a}_1$ et $\hat{a}_2$ de la fonction exponentielle suivante nous permettent d'estimer le coût du loyer correspondant à chacune des notes finales, de la manière suivante:

$$\text{Loyer} = \hat{a}_1 \times \exp(\hat{a}_2 \times \text{note totale})$$

exp étant la fonction exponentielle¹⁵

¹⁵ En pratique, la régression exponentielle est estimée en appliquant une régression des moindres carrés ordinaires à l'équation log-transformée suivante: $\ln(\text{loyer}) = \ln(\hat{a}_1) + \hat{a}_2 \times \text{note totale} + \varepsilon$

Dès lors que les valeurs $\hat{a}_1$ et $\hat{a}_2$ ont été estimées, la note totale dans l'équation ci-dessus doit être remplacée par la valeur correspondant à un logement de qualité décente, tel que décrit dans le tableau 29. La figure 11 illustre les différentes relations possibles, en montrant la manière dont le coût du loyer peut être associé à la note relative au logement décent dans chacun des pays pilotes. En Éthiopie, par exemple, la valeur estimée, par le biais de la régression ajustée, des paramètres $\hat{a}_1$ et $\hat{a}_2$ atteint respectivement 10,038 et 0,2664. En se basant sur la note totale identifiée comme correspondant à un logement décent en Éthiopie, soit la valeur 12, et en remplaçant les paramètres estimés dans les relations identifiées, nous sommes alors en mesure d'estimer que le coût mensuel du loyer par équivalent adulte pour un logement décent s'élève à 245 birrs.

► **Tableau 29. Estimation du coût du loyer pour un logement décent dans les pays pilotes, en se basant sur les régressions ajustées entre la note finale relative à la qualité du logement et le coût du loyer**

	Note totale correspondant à un logement décent	Régression ajustée: Loyer = $\hat{a}_1 \times \exp(\hat{a}_2 \times \text{note total})$	Coût mensuel estimé du loyer pour un logement décent (par équivalent adulte) ^a
Costa Rica	14	$f(14) = 2,5469 \times \exp(0,2127 \times 14)$	50 033 colones
Éthiopie	12	$f(12) = 10,038 \times \exp(0,2664 \times 12)$	245 birrs
Indonésie	13	$f(13) = 18,998 \times \exp(0,1552 \times 13)$	142 870 roupies
Viet Nam	13	$f(13) = 7,8422 \times \exp(0,2933 \times 13)$	355 000 dong

^a Valeurs en monnaie nationale.

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique du Viet Nam de 2018 (Viet Nam, GSO 2018), l'enquête nationale sur les revenus et les dépenses des ménages du Costa Rica de 2018 (Costa Rica, INEC 2018), l'enquête socio-économique de l'Éthiopie de 2018-19 (Éthiopie, CSSA 2019) et l'enquête socio-économique nationale de la République d'Indonésie de 2018 (Indonésie, Institut indonésien de la statistique 2018).



► **Tableau 30. Exemples de logements parmi les différentes notes relatives à la qualité du logement en Éthiopie, avec le loyer mensuel correspondant et leurs caractéristiques, 2018-19**

Note finale	Loyer mensuel par équivalent adulte (en birrs)	Exemples des caractéristiques du logement						
		Nombre de personnes par pièce	Matériaux utilisés pour la construction des murs	Matériaux utilisés pour la construction du toit	Matériaux utilisés pour la construction du sol	Toilettes	Cuisine	Source d'eau
5	38	Supérieur à 5	Origine naturelle	Origine naturelle	Origine naturelle	Aucune installation	Aucune cuisine	Pluie ou eaux de surface
10	144	Entre > 2 et 3	Matériaux métalliques	Bois ou plastique	Bois	Latrine à fosse avec dalle	Traditionnelle	Source non protégée
11	188	Entre > 2 et 3	Matériaux métalliques	Bois ou plastique	Bois	Latrine à fosse avec dalle	Traditionnelle	Source protégée
12	245	Entre > 2 et 3	Bois	Tôle ondulée	Dalles en plastique	Latrine à fosse avec dalle	Traditionnelle	Source protégée
13	320	Entre > 2 et 3	Pierre	Ciment	Dalles en plastique	Latrine à fosse avec dalle	Traditionnelle	Source protégée
14	418	Entre > 1,3 et 2	Pierre	Ciment	Dalles en plastique	Latrine à fosse avec dalle	Traditionnelle	Source protégée
15	546	Entre > 1,3 et 2	Pierre	Ciment	Briques ou ciment	Latrine à fosse avec dalle	Traditionnelle	Eau courante à proximité du logement
20	2 068	Égal ou inférieur à 1,3	Parpaings	Ciment	Céramique ou marbre	Toilettes avec chasse d'eau	Moderne	Eau courante à l'intérieur du logement

Source: Estimations du BIT basée sur l'enquête socio-économique de l'Éthiopie de 2018-19 (Éthiopie, CSSA 2019).

Par définition, la note relative à la qualité du logement est un nombre construit destiné à classer les logements selon leur niveau de qualité. Cela ne permet cependant pas d'avoir une idée concrète de ce à quoi ressemble un logement avec une telle note. Il peut donc être utile, pour chacune des différentes notes relatives à la qualité du logement, de fournir des exemples concrets de logements correspondants à cette note et de préciser leurs caractéristiques. Cela peut également permettre aux partenaires sociaux de décider si la note retenue pour le logement décent reflète ou non un logement de niveau approprié. Selon le tableau 30, par exemple, en Éthiopie un logement ayant obtenu la note minimum correspondant à un logement décent, soit une note de 12, correspond à un logement ayant une occupation de deux à trois personnes par pièce, avec des murs en bois, un toit en tôle ondulée, un sol en dalles en plastique, des toilettes sous forme de latrines à fosse avec dalle, une cuisine traditionnelle et une source d'eau protégée. Un logement ayant obtenu la note de 14 permettrait toutefois une certaine amélioration au niveau des caractéristiques du logement, concernant notamment la surface habitable ou les matériaux utilisés pour la construction des murs, du toit et du sol. Ces améliorations s'accompagnent toutefois d'un coût supplémentaire mensuel estimé à 173 birrs par équivalent adulte.

Étape n° 6: Déterminer le coût des charges correspondant à la note minimale pour un logement décent

En suivant la même approche que celle adoptée pour estimer le coût du loyer correspondant à la note d'un logement décent (voir l'étape n° 5), le coût estimé correspondant aux charges peut être obtenu de manière relativement simple. Tel qu'exposé à l'étape n° 3, une régression ajustée permet de capturer la corrélation existant entre la note relative à la qualité du logement et le coût des charges par équivalent adulte, laquelle peut ensuite être utilisée pour associer le coût des charges à la note d'un logement. Comme pour l'estimation du coût du loyer, le fait de remplacer la note correspondant à un logement décent dans les relations qui ont été identifiées entre coût des charges et note du logement nous permet d'estimer le coût des charges correspondant à un logement décent. Appelons cette relation $g(x)$, dont les paramètres $\hat{e}_1$ et $\hat{e}_2$ doivent être estimés. Le tableau 31 illustre, pour chacun des pays pilotes, la manière dont la même approche visant à estimer le coût du loyer d'un logement décent peut être répétée pour estimer le coût des charges, dès lors qu'une régression ajustée est appliquée à la relation entre coût des charges et note du logement.

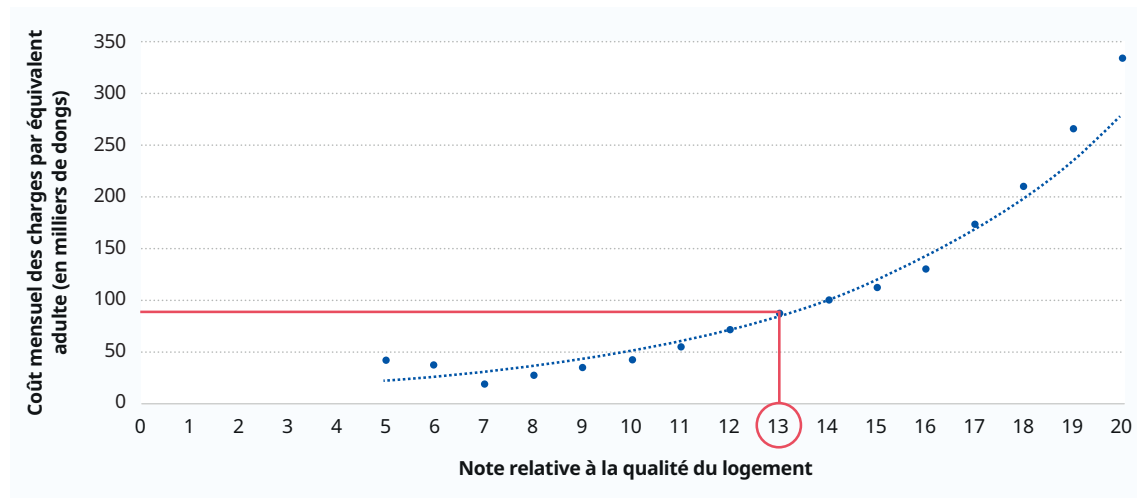
► **Tableau 31. Estimation du coût des charges pour un logement décent dans les pays pilotes, en se basant sur les régressions ajustées entre la note finale relative à la qualité du logement et le coût des charges**

	Note finale correspondant à un logement décent	Régression ajustée: $g(x) = \hat{e}_1 \times \exp(\hat{e}_2 \times x)$	Coût mensuel estimé des charges pour un logement décent (par équivalent adulte) $g(x) = \hat{e}_1 \times \exp(\hat{e}_2 \times x)$
Costa Rica	14	$g(14) = 2,5629 \times \exp(0,1515 \times 14)$	21 373 colones
Éthiopie	12	$g(12) = 0,836 \times \exp(0,321 \times 12)$	39,36 birrs
Indonésie	13	$g(13) = 26,266 \times \exp(0,0859 \times 13)$	80 236 roupies
Viet Nam	13	$g(13) = 9,0595 \times \exp(0,1715 \times 13)$	84 200 dongs

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique du Viet Nam de 2018 (Viet Nam, GSO 2018), l'enquête nationale sur les revenus et les dépenses des ménages du Costa Rica de 2018 (Costa Rica, INEC 2018), l'enquête socio-économique de l'Éthiopie de 2018-19 (Éthiopie, CSSA 2019) et l'enquête socio-économique nationale de la République d'Indonésie de 2018 (Indonésie, Institut indonésien de la statistique 2018).

À titre d'exemple, au Viet Nam, le coût mensuel estimé des charges par équivalent adulte pour un logement décent ayant obtenu la note de 13 s'élève, lorsque l'on utilise la régression ajustée, à 84 200 dongs au niveau national (voir la figure 12).

► Figure 12. Coût mensuel des charges par équivalent adulte, par note relative à la qualité du logement, au Vietnam (en milliers de dong)



Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique du Viet Nam de 2018 (Viet Nam, GSO 2018).

Étape n° 7: Estimer le coût total d'un logement décent (loyer et charges) pour une famille de taille de référence

Dès lors que nous disposons du coût du loyer et du coût des charges associés à un logement décent, le coût mensuel total d'un logement décent par équivalent adulte est calculé en additionnant ces deux estimations obtenues aux étapes n°s 5 et 6. Les dépenses mensuelles pour un logement décent pour une famille de taille de référence sont ensuite estimées pour déterminer non seulement le coût mensuel du loyer, mais également la consommation mensuelle des services publics (eau, enlèvement des ordures ménagères, électricité et autres sources d'énergie), en tenant compte des économies d'échelle qui existent au sein d'un ménage. En effet, les besoins d'une famille composée de deux personnes, en termes de surface habitable, d'installations sanitaires, d'accès à l'eau et à l'électricité et de consommation en eau et en électricité, ne sont pas simplement multipliés par deux pour une famille composée de quatre personnes (OCDE sans date). Ainsi, l'estimation du coût mensuel par équivalent adulte pour un logement décent ne peut pas être purement et simplement multipliée par le nombre de personnes vivant au sein de la famille. À cette fin, l'échelle d'équivalence adulte de l'OCDE (ou échelle d'Oxford) est utilisée pour convertir le nombre de personnes dans une famille de taille de référence en équivalents adultes. Ce nombre d'équivalents adultes est ensuite multiplié par le coût total d'un logement décent par équivalent adulte, permettant ainsi d'estimer le coût des besoins mensuels correspondant à un logement décent pour une famille de taille de référence.

À ce stade, il est important de rappeler que, tel qu'expliqué dans le deuxième chapitre au sujet des besoins alimentaires, la taille de la famille de référence retenue correspond à la taille moyenne de la famille au niveau national, arrondie au chiffre supérieur. Cela nous permet de rester pragmatiques, de limiter le nombre d'estimations et de s'assurer que les estimations sont cohérentes pour une famille ayant une taille représentative au niveau national.



Le tableau 32 illustre, à titre d'exemple, la mise en œuvre de cette étape n° 7 en Éthiopie. Le coût mensuel total d'un logement décent par équivalent adulte est égal au coût du loyer estimé auquel est ajouté le coût des charges estimé. Ainsi, le total des dépenses mensuelles par équivalent adulte pour un logement décent s'élève à 285 birrs. Pour s'assurer que l'estimation de ce poste de dépenses est suffisante pour une famille de taille représentative (soit, en Éthiopie, une famille composée de 5 personnes) et qu'elle tienne compte des économies d'échelle du ménage, ces dépenses sont multipliées par le nombre correspondant d'équivalents adultes (soit 3,304). Par conséquent, en Éthiopie, les dépenses mensuelles totales d'un logement décent pour une famille composée de 5 personnes, charges comprises, s'élèvent à 941 birrs au niveau national.

► **Tableau 32. Estimation du coût mensuel d'un logement décent en Éthiopie pour une famille de taille de référence composée de 5 personnes, 2018-19**

Note correspondant à un logement décent	Coût mensuel du loyer par équivalent adulte (en birrs)	Coût mensuel des charges par équivalent adulte (en birrs)	Coût total du logement par équivalent adulte (en birrs)	Nombre moyen d'équivalents adultes par ménage (selon l'échelle d'équivalence de l'OCDE)	Coût mensuel du logement pour une famille composée de 5 personnes (en birrs)
12	245	39	285	3 304	941

Source: Estimations du BIT basée sur l'enquête socio-économique de l'Éthiopie de 2018-19 (Éthiopie, CSSA 2019).

Comment comparer ces résultats aux dépenses médianes consacrées au logement?

En comparant les résultats obtenus grâce à la méthodologie présentée ci-dessus aux dépenses médianes consacrées au loyer et aux charges, nous pouvons observer que le montant de nos estimations équivaut à 71 pour cent du loyer médian au Viet Nam et jusqu'à 123 pour cent du loyer médian en Éthiopie. En ce qui concerne les charges, nos résultats représentent entre 71 pour cent des dépenses médianes afférentes aux charges au Viet Nam et jusqu'à 128 pour cent de ces dépenses en Indonésie. Ces résultats suggèrent que, dans certains cas, et notamment dans les pays à faible revenu, le recours à une approche normative peut aboutir à des estimations nettement supérieures à la médiane.

► **Tableau 33. Comparaison des estimations du coût mensuel d'un logement décent et des valeurs médianes dans les pays pilotes**

	Année	Coût médian du loyer par équivalent adulte	Estimation du coût du loyer par équivalent adulte	Ratio (coût du loyer)	Coût médian des charges par équivalent adulte	Estimation du coût des charges par équivalent adulte	Ratio (coût des charges)
Éthiopie	2018-19	200 birrs	245 birrs	1,23	34 birrs	39 birrs	1,16
Viet Nam	2018	503000 dong	355000 dong	0,71	119000 dong	84000 dong	0,71
Indonésie	2018	117037 roupies	142870 roupies	1,22	62634 roupies	80236 roupies	1,28
Costa Rica	2018	54545 colones	50033 colones	0,92	18880 colones	21373 colones	1,13

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique du Viet Nam de 2018 (Viet Nam, GSO 2018), l'enquête nationale sur les revenus et les dépenses des ménages du Costa Rica de 2018 (Costa Rica, INEC 2018), l'enquête socio-économique de l'Éthiopie de 2018-19 (Éthiopie, CSSA 2019) et l'enquête socio-économique nationale de la République d'Indonésie de 2018 (Indonésie, Institut indonésien de la statistique 2018).

4 Le coût de la santé et de l'éducation: une approche relative



► 4. Le coût de la santé et de l'éducation: une approche relative

Après avoir déterminé la méthodologie permettant d'estimer les besoins des travailleurs et de leur famille pour les deux principaux postes de dépenses des ménages, cette section examine les dépenses en matière de santé et d'éducation, qui sont fréquemment reconnues comme étant des besoins essentiels, voire des droits humains fondamentaux dans les Constitutions adoptées au niveau national, ainsi que par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il est essentiel pour les travailleurs que leur salaire leur permette d'avoir accès à des soins de santé de qualité pour eux-mêmes et les membres de leur famille et permette à leurs enfants de recevoir une éducation adéquate. Il s'avère donc essentiel de tenir compte des dépenses en matière de santé et d'éducation dans le cadre de l'estimation du salaire vital.

L'importance des besoins d'une famille dans le domaine de la santé et de l'éducation revêt différents aspects et a plusieurs conséquences. La santé et l'éducation sont les principaux facteurs qui contribuent à la construction du capital humain des individus, leur permettant d'être davantage productifs et de créer de la richesse non seulement pour les entreprises, mais également pour le pays dans son ensemble (Banque mondiale sans date c). En étant davantage productifs, les travailleurs sont également en mesure d'atteindre un meilleur niveau de vie en étant mieux rémunérés. Une bonne santé est également essentielle au bonheur et au bien-être humains et contribue de manière importante au progrès économique. Au-delà de la question du salaire décent, il est donc judicieux d'un point de vue économique de garantir aux travailleurs des salaires leur permettant de subvenir aux besoins de leur famille, et notamment de leurs enfants, en matière de santé et d'éducation. Il s'agit ici, en réalité, d'un investissement dans la formation du capital humain des générations futures productives du pays. Les travailleurs situés au bas de l'échelle de la répartition des revenus ont tendance à avoir une famille plus nombreuse, avec un plus grand nombre d'enfants, notamment dans les pays en développement. Lorsque le salaire de ces travailleurs ne leur permet pas de garantir une éducation adéquate et un bon état de santé, alors la majeure partie de la génération future productive est sacrifiée. Pour cette raison, la santé et l'éducation sont au cœur même du développement durable et constituent un puissant moteur de développement et de réduction de la pauvreté.

L'un des autres aspects essentiels tient au rôle déterminant de la santé et de l'éducation dans la création et l'amplification des inégalités au sein de la société. La question des inégalités croissantes est devenue un problème majeur et retient de plus en plus l'attention des responsables politiques et des organisations internationales. Dans ce contexte, les marchés du travail ont été identifiés comme étant l'un des principaux éléments qui façonnent ces inégalités (OIT 2021e). Si les enfants des ménages les plus défavorisés n'ont pas accès à une éducation de qualité et ne sont pas en bonne santé, ils seront dans l'impossibilité d'entrer sur le marché du travail avec le niveau de productivité nécessaire pour leur permettre d'accéder à de meilleurs emplois et à de meilleurs revenus.

Telles sont d'ailleurs les raisons qui sous-tendent l'objectif de développement durable 3 visant à «permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge». Bien que dans de nombreux pays l'accès aux services de santé soit garanti par l'intermédiaire des services publics, gratuitement ou à un coût relativement faible, il convient de noter que la qualité de ces services varie considérablement d'un pays à l'autre, notamment dans les pays en développement (OMS 2020). En raison de la mauvaise qualité des services de santé ou de l'accès limité aux services publics de santé, dans de nombreux pays en développement, les familles engagent des dépenses de santé importantes qui ont un effet d'appauvrissement prononcé sur ces ménages (OIT 2021f). Si cela résulte en partie de la faiblesse des systèmes de sécurité sociale dans les pays en développement, cela résulte également du fait que les familles à faible revenu ne disposent pas d'une épargne suffisante pour leur permettre de faire face aux dépenses de santé, qui comprennent généralement l'achat de fournitures

médicales ou de produits pharmaceutiques, même si le service de santé en tant que tel est en théorie fourni gratuitement. Dans ces conditions, certaines familles choisissent de ne pas se faire soigner ou d'avoir recours à des voies moins conventionnelles qui peuvent présenter des risques considérables.

Des impératifs semblables sous-tendent l'objectif de développement durable 4 visant à «assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie». Une fois encore, malgré l'existence de systèmes d'enseignement public habituellement gratuits, la qualité de l'enseignement public dispensé dans certains pays ne permet pas aux enfants d'acquérir les compétences nécessaires pour leur permettre de réussir dans la vie. Les familles à faible revenu sont désavantagées: pour que leurs enfants aient accès à la même qualité d'éducation que celle des familles plus aisées, les familles à faible revenu doivent engager des dépenses supplémentaires pour aller au-delà de ce qui est offert par les systèmes d'enseignement public (OCDE 2019, chap. 2). Cela pourrait mettre en péril les ressources financières déjà limitées des ménages à faible revenu.

Pour estimer le coût de la santé et de l'éducation des travailleurs et de leur famille, nous adoptons ici une approche différente de celle suivie jusqu'à présent. En effet, le coût de la santé et de l'éducation est estimé de manière à représenter les dépenses d'un groupe de ménages de référence dans l'échelle de la répartition des dépenses. La méthodologie proposée en matière de santé et d'éducation peut être résumée par les trois étapes suivantes:

1. Sélectionner le groupe de ménages de référence et estimer le coût de la santé et de l'éducation par habitant.
2. Estimer le coût total pour une famille de taille de référence.
3. Établir, le cas échéant, des estimations de ce coût au niveau régional.

Il convient de noter que l'un des avantages de l'approche relative pour estimer les dépenses en matière de santé et d'éducation est qu'une telle approche permet de s'assurer que ces estimations sont cohérentes avec le contexte socio-économique au niveau national. Si une approche normative a été précédemment utilisée pour estimer le coût de l'alimentation et du logement, le recours à une telle approche pour estimer les dépenses en matière de santé et d'éducation impliquerait de recourir dans une très large mesure à des exigences normatives théoriques, ce qui pourrait entraîner un écart entre certaines de ces estimations et le contexte socio-économique au niveau local. Le fait d'introduire ici une mesure relative basée sur la répartition des dépenses au niveau national permet donc d'éviter ce type de difficultés.

Bien qu'une approche normative permettrait de s'assurer que chaque travailleur a accès à des conditions de vie minimales décentes, garanties par des exigences minimales prédéfinies, le recours à une mesure relative permet d'éviter d'avoir à faire des choix arbitraires concernant les catégories de dépenses pour lesquelles, contrairement à l'alimentation ou au logement, il serait très difficile de s'entendre sur des normes minimales en ce qui concerne la quantité et la qualité (Anker et Anker 2017, chap. 7). Aussi, même si l'approche relative ne permet pas, contrairement à l'approche normative, de garantir certaines normes minimales concernant les besoins des travailleurs et de leur famille, cette approche reste, du moins en partie, conforme à l'esprit de l'article 3 de la convention n° 131 de l'OIT qui préconise que les «niveaux de vie comparés d'autres groupes sociaux» soient pris en considération.

Les sections suivantes passent en revue les étapes n^{os} 1 à 3 de notre méthodologie permettant d'estimer les besoins en matière de santé et d'éducation, ainsi qu'un exemple de la manière dont cette approche est appliquée dans les pays pilotes. Ce chapitre s'achève par une discussion concernant le processus de validation et les ajustements possibles pouvant être nécessaires pour refléter les circonstances nationales, tout en évoquant certaines stratégies d'estimation alternatives.

Étape n° 1: Sélectionner le groupe de ménages de référence et estimer le coût de la santé et de l'éducation par habitant

Le comportement d'un ménage – et donc son niveau de dépenses en matière de santé et d'éducation ainsi que des autres biens et services essentiels – varie en fonction du revenu du ménage. La part des dépenses non alimentaires et non liées au logement augmente généralement à mesure que les niveaux de revenu et de développement augmentent (Anker et Anker 2017, chap. 7). En examinant les pays pilotes, nous pouvons observer que les ménages à faible revenu ont tendance à dépenser davantage pour l'alimentation et, par conséquent, à dépenser moins pour d'autres dépenses essentielles, notamment en matière de santé et d'éducation (voir le tableau 34).

► **Tableau 34. Part des dépenses alimentaires par ménage dans les pays pilotes, par quintile (exprimée en pourcentage des dépenses totales)**

Quintile	Costa Rica	Éthiopie	Indonésie	Viet Nam
1	27	79	67	51
2	22	78	63	46
3	20	78	60	45
4	15	75	55	42
5	8	70	37	33

Note: Le quintile 1 correspond au niveau de dépenses le plus bas alors que le quintile 5 correspond au niveau de dépenses le plus élevé.

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique du Viet Nam de 2018 (Viet Nam, GSO 2018), l'enquête nationale sur les revenus et les dépenses des ménages du Costa Rica de 2018 (Costa Rica, INEC 2018), l'enquête socio-économique de l'Éthiopie de 2018-19 (Éthiopie, CSSA 2019) et l'enquête socio-économique nationale de la République d'Indonésie de 2018 (Indonésie, Institut indonésien de la statistique 2018).

Il est, par conséquent, nécessaire d'identifier un groupe de ménages représentant les travailleurs faiblement rémunérés ayant un niveau de vie relativement décent. Dans le cadre de la présente méthodologie, le groupe de ménages sélectionné pour estimer les besoins en matière de santé et d'éducation est identique à celui retenu pour estimer les besoins alimentaires et dont la consommation en calories est la plus proche des besoins en calories recommandés. Le choix de ce groupe de ménages nous permet de maintenir une certaine cohérence avec l'approche normative utilisée dans le cadre de l'alimentation. En outre, cette approche est semblable à l'approche utilisée pour estimer les dépenses non alimentaires dans le cadre de la méthodologie du panier de dépenses minimum qui utilise également les informations sur les dépenses des ménages de référence sélectionnés (PAM 2020). Ces deux méthodologies s'inspirent de l'approche du «coût des besoins de base» développée par la Banque mondiale pour déterminer les seuils de pauvreté (Haughton et Khandker 2009).

Ainsi, les ménages de référence sont ceux qui appartiennent au quintile de référence identifié dans le cadre du coût de l'alimentation en tant que quintile dont l'apport en calories est le plus proche de l'apport recommandé de 2950 kcal (ou 2 150 kcal pour l'Indonésie) par jour et par équivalent adulte (ou par personne lorsque les estimations équivalent adulte ne sont pas disponibles). Une fois le quintile de référence identifié, le coût des dépenses en matière de santé et d'éducation est estimé par membre de la famille comme le coût moyen des dépenses par habitant pour les ménages de référence. Contrairement à l'estimation des besoins liés à l'alimentation et au logement, les estimations en matière de santé et d'éducation reposent sur des estimations par habitant, et non par équivalent adulte, en raison de l'absence d'économies d'échelle pour ces dépenses. En effet, il semble peu opportun de supposer qu'un membre supplémentaire dans une famille aura moins de dépenses en matière de santé ou

d'éducation, ou encore qu'un enfant aura moins de dépenses qu'un adulte en la matière. En réalité, en ce qui concerne l'éducation, c'est même l'inverse qui se produit.

À titre d'exemple, cette première étape est illustrée en se basant sur les données du Viet Nam. Le tableau 35 offre un aperçu des dépenses mensuelles moyennes des ménages en matière de santé et d'éducation, par habitant, répartis en quintiles, au niveau national, en 2018. Les besoins en matière de santé et d'éducation sont ensuite estimés par membre de la famille comme étant équivalents aux dépenses mensuelles moyennes par habitant pour le quintile de référence. Le quintile 2 a été sélectionné comme le quintile de référence, car sa consommation en calories est la plus proche de l'apport en calories recommandé de 2950 kcal. Par conséquent, le coût des besoins en matière de santé et d'éducation est estimé à environ 152 500 dongs par membre de la famille, au niveau national.

► **Tableau 35. Dépenses mensuelles moyennes en matière de santé et d'éducation, par habitant, au Viet Nam, par quintile, 2018**

Quintile	Calories par équivalent adulte, en utilisant l'AEAA	Dépenses mensuelles de santé par habitant (en milliers de dongs)	Dépenses mensuelles d'éducation par habitant (en milliers de dongs)	Dépenses mensuelles de santé et d'éducation par habitant (en milliers de dongs)
1	2 534	54,3	23,8	78,1
2	2 973	101,6	51,0	152,5
3	3 280	129,3	87,2	216,5
4	3 542	182,1	158,0	340,1
5	4 041	410,0	338,5	748,5
Moyenne	3 274	175,4	131,6	307,1

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique du Viet Nam de 2018 (Viet Nam, GSO 2018).

Étape n° 2: Estimer le coût total pour une famille de taille de référence

Après avoir estimé, lors de la première étape, le coût total des dépenses en matière de santé et d'éducation par membre de la famille, l'étape n° 2 consiste à estimer ce coût rapporté à l'ensemble de la famille. À ce stade, tel qu'expliqué précédemment, nous faisons appel à une famille de taille de référence, ce qui correspond à la taille moyenne d'une famille au niveau national, arrondie au chiffre supérieur. En se basant sur cette taille de référence, le coût mensuel de la santé et de l'éducation pour une famille de taille de référence est alors calculé en multipliant l'estimation du coût de la santé et de l'éducation par habitant par le nombre de personnes composant une famille de taille représentative.

Le tableau 36 illustre cette deuxième étape en se basant sur les données du Viet Nam. Pour s'assurer que l'estimation du coût de la santé et de l'éducation au Viet Nam permet de subvenir aux besoins d'une famille de taille représentative et prend en considération la taille du ménage, les besoins estimés par personne lors de la première étape sont multipliés par le nombre moyen de personnes au sein d'une famille de taille de référence, soit 3,71 personnes (arrondi à 4), au niveau national. Par conséquent, le coût mensuel total des besoins en matière de santé et d'éducation d'une famille composée de quatre personnes au Viet Nam s'élève à 610 000 dongs, au niveau national.

► **Tableau 36. Estimation mensuelle du coût de la santé et de l'éducation par habitant, pour une famille composée de 4 personnes au Viet Nam, 2018**

Dépenses mensuelles de santé et d'éducation par habitant (en milliers de dongs)	Nombre moyen de personnes par ménage, arrondi au chiffre supérieur	Coût mensuel de la santé et de l'éducation pour une famille composée de 4 personnes (en milliers de dongs)
152,5	4	610

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique du Viet Nam de 2018 (Viet Nam, GSO 2018).

Étape n° 3: Établir, le cas échéant, des estimations de ce coût au niveau régional

Dans certains pays, le taux du salaire minimum varie selon les zones géographiques en raison des différences constatées au niveau du coût de la vie, du développement économique et de la situation du marché du travail au sein du pays concerné, tel que cela est notamment le cas en Indonésie ou au Viet Nam (OIT 2021g). Par conséquent, une étape supplémentaire peut être ajoutée afin de répéter la même approche que celle mise en œuvre aux étapes n°s 1 et 2 pour chacune des zones géographiques du pays concerné. Les zones géographiques utilisées pour fixer les taux de salaire minimum peuvent être utilisées à cette fin. Lorsque les taux de salaire minimum sont trop nombreux en raison du nombre de divisions ou de



subdivisions existant au niveau régional ou local, par souci de simplicité, seules les principales zones régionales sont prises en considération. Cependant, dans le cadre des négociations sur les salaires, les partenaires sociaux peuvent, le cas échéant, décider d'appliquer cette même approche à l'échelle locale souhaitée lorsque les données pertinentes sont disponibles.

Afin d'illustrer l'étape n° 3, les étapes n°s 1 et 2 sont ici reproduites pour chacune des zones de salaire minimum au Viet Nam sur la base des données disponibles. Dans le cas du Viet Nam, le même quintile de référence a été identifié dans chacune des quatre zones de salaire minimum. Le tableau 37 illustre la manière dont les besoins en matière de santé et d'éducation varient considérablement d'une zone de salaire minimum à l'autre. Alors qu'au niveau national les besoins d'une famille composée de quatre personnes sont estimés, en moyenne, à 610 000 dongs, l'estimation correspondant à la zone 1 (1 114 000 dongs) est plus de deux fois supérieure à celle de la zone 4 (442 000 dongs).

► **Tableau 37. Estimations mensuelles du coût de la santé et de l'éducation par habitant, pour une famille composée de 4 personnes, pour chacune des zones de salaire minimum au Viet Nam, sur la base des quintiles de référence, 2018**

	Dépenses mensuelles de santé et d'éducation par habitant (en milliers de dongs)	Nombre moyen de personnes par ménage, arrondi au chiffre supérieur	Coût mensuel de la santé et de l'éducation pour une famille composée de 4 personnes (en milliers de dongs)
Zone 1	278	4	1.114
Zone 2	164		656
Zone 3	166		663
Zone 4	110		442

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique du Viet Nam de 2018 (Viet Nam, GSO 2018).

Validation, ajustements possibles et discussion sur les méthodes alternatives

Tel qu'expliqué précédemment, notre méthode d'estimation présente de nombreux avantages, dont celui d'être simple et pratique, tout en permettant de disposer d'estimations reflétant le contexte socio-économique de chaque pays. Ces avantages permettront aux chercheurs de pouvoir utiliser facilement cette méthode, tout en s'assurant qu'ils prennent en considération non seulement le contexte au niveau local, mais également les habitudes de consommation des ménages qui ne sont pas «trop pauvres» pour avoir un niveau de vie décent. Toutefois, la simplicité de cette approche se fait indubitablement aux dépens de certaines limitations. Au sein de la présente sous-section, nous comparons les estimations obtenues pour les ménages de taille de référence identifiés lors de la première étape à des estimations alternatives obtenues en sélectionnant un autre groupe de ménages de référence. Nous examinons également la possibilité de recourir à une approche normative pour estimer les besoins en matière de santé et d'éducation.

Une mesure relative alternative: mieux choisir les ménages de référence

Dans la mesure où les données disponibles le permettent, le choix relatif aux ménages de référence utilisés pour estimer les dépenses en matière de santé et d'éducation peut être amélioré afin de mieux refléter le coût des soins de santé et d'éducation décents, en suivant la même approche relative que celle qui est décrite au sein des paragraphes précédents. L'objectif est de prendre en considération le fait que: *a)* les dépenses en matière de santé et d'éducation dépendent de la composition et des caractéristiques démographiques des ménages, notamment de l'âge des différents membres de la famille; et *b)* dans les pays où des disparités persistent entre les régions concernant l'accès à la santé et à l'éducation, le montant de ces dépenses peut également dépendre de certains facteurs géographiques.

Ainsi, par exemple, concernant l'éducation, faut-il prendre en considération l'ensemble des ménages ou uniquement les ménages ayant des enfants à charge? Compte tenu de l'importance majeure des besoins, notamment en matière de santé et d'éducation, il peut être utile, dans certains cas, de tenir compte de facteurs démographiques et géographiques pour éviter de sous-estimer les besoins d'une famille en matière de santé et d'éducation.

En vue de refléter la composition démographique du ménage dans le cadre de la sélection du ménage de référence, il est possible de restreindre simplement l'échantillon aux ménages ayant des enfants de moins de 18 ans (Anker et Anker 2017, chap. 7). Le choix d'une telle tranche d'âge s'explique par la nécessité de pouvoir permettre aux travailleurs de prendre en charge les dépenses en matière de santé et d'éducation des membres de leur famille, et notamment des enfants de moins de 18 ans (soit jusqu'à la fin des études secondaires). Bien que l'on puisse faire valoir que, dans les pays en développement, les dépenses en matière d'éducation sont quasiment nulles jusqu'aux 2 ou 3 ans de l'enfant dans la mesure où les membres de la famille sont généralement disponibles pour aider à la garde des enfants ou pour participer à leur éducation, il convient de noter que, pour cette tranche d'âge, les dépenses en matière de santé seront plus élevées en raison des dépenses liées à la naissance et aux maladies de la petite enfance (OCDE 2016). En tout état de cause, et selon le contexte socio-culturel local, les partenaires sociaux peuvent être amenés à discuter de l'opportunité d'exclure ou non les enfants situés dans cette tranche d'âge. Par ailleurs, en ce qui concerne les dépenses en matière de santé et la présence de personnes âgées au sein du ménage, il semble plus prudent de ne pas ajouter cette restriction supplémentaire au moment de sélectionner les ménages de référence, au risque de se retrouver avec un échantillon trop restreint pour pouvoir calculer des estimations fiables et représentatives.

En suivant la même approche relative en trois étapes que celle décrite dans les paragraphes précédents, l'une des méthodes alternatives pour mesurer les besoins en matière de santé et d'éducation peut consister à réduire les ménages de référence au sein du quintile de référence identifié, en tenant compte uniquement des ménages composés d'au moins un enfant de moins de 18 ans à charge. Par conséquent, les dépenses en matière de santé et d'éducation sont estimées comme étant les dépenses moyennes par habitant pour cet échantillon alternatif de ménages. Le tableau 38 illustre, à titre d'exemple, cette estimation alternative en se basant sur les données disponibles dans l'enquête socio-économique du Viet Nam de 2018. Tel que cela ressort du tableau 38, dans les trois premières zones de salaire minimum, le résultat des estimations obtenues en limitant l'échantillon aux ménages composés d'au moins un enfant de moins de 18 ans à charge, est légèrement supérieur à celui des estimations obtenues en prenant l'ensemble des ménages en considération. Ces différences, exprimées en pourcentage, varient de 15 pour cent dans la zone 1 de salaire minimum, à -2 pour cent dans la zone 4 de salaire minimum. Cela suggère que notre choix de base concernant les ménages de référence est légèrement plus conservateur que l'échantillon alternatif. Cependant, le recours à ce type de mesure alternative est conditionné par la disponibilité des données sur l'âge des enfants au sein de la famille. Lorsque ces informations sont disponibles au sein des enquêtes, alors il peut être préférable d'adopter une approche alternative plutôt que la méthodologie de référence.

► **Tableau 38. Estimations mensuelles du coût de la santé et de l'éducation par habitant, au Viet Nam, au niveau national et par zone de salaire minimum, 2018**

	Coût mensuel de la santé et de l'éducation par habitant (uniquement pour les ménages ayant un enfant de moins de 18 ans à charge) (en milliers de dongs)	Coût mensuel de la santé et de l'éducation par habitant (tous les ménages) (en milliers de dongs)	Différence exprimée en pourcentage
Au niveau national	158	153	3
Zone 1	328	278	15
Zone 2	188	164	13
Zone 3	186	166	11
Zone 4	108	110	-2

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique du Viet Nam de 2018 (Viet Nam, GSO 2018).

Dans certains cas, en présence de disparités géographiques importantes, il peut parfois être nécessaire d'affiner le choix concernant les ménages de référence sélectionnés. Par exemple, dans les pays où l'accès à la santé et à l'éducation reste limité ou inexistant dans certaines régions, notamment dans les zones rurales, le recours à la moyenne nationale peut conduire à sous-estimer les besoins des travailleurs et de leur famille en matière de santé et d'éducation. Dans ce cas, il est possible d'identifier au sein de la population un sous-échantillon permettant de mieux refléter leurs besoins. En Éthiopie, par exemple, le processus de validation des estimations nous a conduits à utiliser les dépenses moyennes des ménages vivant en zone urbaine pour estimer les besoins en matière de santé et d'éducation au niveau national. Cette décision a été prise après avoir minutieusement examiné les données, ce qui nous a permis d'observer qu'un très grand nombre de ménages installés en zone rurale avait déclaré n'avoir engagé aucune dépense en matière de santé et d'éducation. De ce fait, les besoins des travailleurs et de leur famille en matière de santé et d'éducation apparaissaient comme étant supérieurs en zone urbaine, tel que cela ressort du tableau 39. Il a donc été nécessaire de procéder à un ajustement de ces résultats, en limitant les ménages de référence aux seuls ménages installés en zone urbaine, où le coût d'un accès décent à la santé et à l'éducation par habitant est estimé à environ 42 birrs.

► **Tableau 39. Dépenses mensuelles moyennes en matière de santé et d'éducation par habitant en Éthiopie, estimation au niveau national et pour les zones urbaines, par quintile, 2018-19 (en birrs)**

Quintile	Dépenses mensuelles moyennes en matière de santé et d'éducation (en birrs)	
	Au niveau national	Dans les zones urbaines
1	14	29
2	22	42
3	33	64
4	66	100
5	188	255
Total	61	141

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique de l'Éthiopie de 2018-19 (Éthiopie, CSSA 2019).

À quoi pourrait ressembler une évaluation normative des dépenses en matière de santé et d'éducation?

On pourrait soutenir que, compte tenu de leur importance, les besoins d'une famille en matière de santé et d'éducation doivent être estimés selon une approche normative. Cependant, le processus destiné à la fixation de normes pour déterminer les besoins en matière de santé et d'éducation se révèle bien plus complexe que pour l'alimentation et le logement, en raison du grand nombre d'aspects différents devant être pris en considération. En ce qui concerne l'éducation, par exemple, cela nécessiterait de répondre à un certain nombre de questions, telles que:

- Quel niveau d'éducation faut-il prendre en considération (nombre d'années d'études)?
- Combien coûte une année d'études?
- Combien d'enfants faut-il prendre en considération?
- Quelles sont les exigences minimales requises en termes de qualité de l'éducation?

En ce qui concerne les dépenses de santé, l'approche normative semble encore plus compliquée à appliquer dans la mesure où le fait de définir une norme minimale reviendrait à faire abstraction de l'état de santé propre à chaque individu. Cela est peut-être d'ailleurs la raison pour laquelle, à notre connaissance, aucune approche normative n'a encore été élaborée pour estimer les coûts en matière de santé et d'éducation. Anker et Anker (2017) proposent, toutefois, une méthodologie permettant d'évaluer la pertinence des estimations obtenues dans le cadre de l'approche relative, en comparant ces estimations à une approche se basant sur des enquêtes spécifiques et des informations détaillées sur la consommation dans le domaine de la santé et de l'éducation.

Si la méthode de vérification suggérée par Anker et Anker (2017) est appliquée, les estimations obtenues dans le cadre d'une approche relative devront être comparées à celles obtenues dans le cadre d'une évaluation ex post devant s'appuyer sur des informations collectées au niveau local en vue de garantir leur pertinence et leur fiabilité. En effet, dans le domaine de la santé et de l'éducation, les dépenses peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre dans la mesure où cela dépend du contexte socio-économique propre à chacun des pays. En ce qui concerne la santé, il serait notamment nécessaire de disposer d'informations sur le nombre mensuel de visites à l'hôpital, le niveau d'utilisation des structures médicales publiques et privées ou la fréquence des achats de médicaments. En ce qui concerne l'éducation, il serait notamment nécessaire de disposer d'informations sur le type de dépenses engagées par les ménages pour les enfants fréquentant les écoles publiques. La collecte de ces informations nécessite, selon Anker et Anker (2017), que les analystes identifient des informateurs clés et échantillent avec eux. L'une des autres solutions consiste à se baser sur les informations contenues dans les enquêtes existantes, notamment en matière de santé ou d'éducation. Bien qu'il existe rarement des enquêtes nationales sur les dépenses des ménages consacrées à l'éducation des enfants, les données de type enquête sur la santé démographique ou les enquêtes sur les établissements de santé pourraient donner une première indication du niveau moyen d'utilisation des établissements de santé et, éventuellement, du type de dépenses engagées en la matière.

5 Le coût des autres biens et services essentiels: une approche relative



► 5. Le coût des autres biens et services essentiels: une approche relative

Outre les dépenses en matière de santé et d'éducation, certains autres biens et services sont également essentiels au bien-être des travailleurs et de leur famille. Il est donc nécessaire de tenir compte de ces autres biens et services essentiels¹⁶ dans le cadre de l'estimation du salaire vital. En effet, lorsque le revenu du ménage n'est pas suffisant pour garantir un niveau de vie décent, ces ménages peuvent alors être contraints de choisir entre, d'une part, ces autres besoins et services essentiels et, d'autre part, des besoins essentiels plus évidents, tels que l'alimentation ou l'éducation des enfants. Par conséquent, après avoir garanti un niveau d'alimentation adéquat, un logement décent, la santé et l'éducation, le salaire vital devrait également tenir compte des dépenses correspondant aux autres biens et services essentiels.

La principale difficulté en la matière réside dans le fait que la détermination des autres biens et services essentiels dépend fortement du contexte et des circonstances nationales. Contrairement à l'alimentation ou encore à la santé et l'éducation, qui sont des besoins universels et évidents indépendamment du pays ou des habitudes culturelles des travailleurs, la liste de ces autres biens et services essentiels peut varier d'un pays à l'autre. Si certaines dépenses peuvent être essentielles dans certains contextes pour favoriser l'inclusion et le bien-être au sein de la société, elles ne le sont pas dans d'autres. Par conséquent, pour évaluer le coût des autres besoins essentiels pour garantir une vie décente à une famille, la première étape consiste à identifier ces besoins. La nature de ces besoins et la manière dont ils sont pris en considération peuvent être adaptées au contexte national et faire l'objet de discussions entre les partenaires sociaux.

Tout comme pour l'estimation des dépenses en matière de santé et d'éducation, le coût des autres besoins essentiels est également estimé à l'aide d'une approche relative. Ce choix résulte de la complexité inhérente à la mise en œuvre d'une approche normative, qui nécessiterait de définir des normes minimales en termes de consommation pour chacun des autres biens et services essentiels. Le recours à une approche relative basée sur la répartition des dépenses au niveau national permet de s'assurer que les besoins identifiés sont conformes au contexte socio-économique national. En outre, tel que cela a été souligné dans le cadre de l'approche relative utilisée pour estimer les besoins en matière de santé et d'éducation, une approche relative basée sur la répartition des dépenses au niveau national reste conforme à l'esprit de l'article 3 de la convention n° 131 de l'OIT, qui préconise de prendre en considération les niveaux de vie comparés d'autres groupes sociaux. L'approche relative utilisée pour estimer les besoins des travailleurs et de leur famille concernant les autres biens et services essentiels peut être résumée de la manière suivante:

1. Identifier les autres biens et services essentiels.
2. Sélectionner le groupe de ménages de référence et déterminer le coût des autres biens et services essentiels par équivalent adulte.
3. Estimer le coût total pour une famille de taille représentative.
4. Établir, le cas échéant, des estimations au niveau régional.

Les paragraphes suivants passent en revue les étapes n^{os} 1 à 4 permettant d'estimer le coût des autres biens et services essentiels, en prenant pour exemple le Costa Rica. Ce chapitre s'achève par une discussion du processus de validation et des ajustements possibles nécessaires pour refléter le contexte national et évoque certaines stratégies d'estimation alternatives.

¹⁶ Dans la présente section, l'expression «autres biens et services essentiels» fait référence aux dépenses concernant l'ensemble des biens et services essentiels qui ne sont pas liés à l'alimentation, au logement, à la santé et à l'éducation.

Étape n° 1: Identifier les autres biens et services essentiels

L'une des manières les plus simples et les plus efficaces de procéder est de commencer par identifier l'ensemble des groupes de dépenses ayant des répercussions significatives sur le bien-être et le développement personnel des individus. Le premier poste de dépenses à prendre ici en considération est celui des dépenses liées à l'habillement et aux chaussures. En effet, pour une famille, les vêtements sont indispensables à la vie en société, notamment pour aller travailler, acheter de la nourriture, aller à l'école et se faire soigner. En outre, un certain niveau de qualité de vêtements est parfois requis pour être accepté au sein de la société, notamment pour accéder à certaines possibilités d'emploi. Pour des raisons similaires, les transports constituent un autre poste de dépenses essentielles permettant de garantir la mobilité des membres de la famille. Sont également incluses dans les autres biens et services essentiels, les dépenses liées à l'achat ou à l'entretien de biens durables utilisés au quotidien, mais pour lesquels des frais sont habituellement engagés sur une base annuelle ou sporadique tout au long de l'année. Il s'agit ici de biens tels que les meubles, le mobilier et les ustensiles de maison (lit, matelas, oreillers, fer à repasser, balais, couteaux, machettes, etc.) utilisés pour cuisiner, nettoyer ou équiper le logement afin de le rendre habitable.

Deuxièmement, les dépenses liées à la communication, à la culture et aux loisirs et à d'autres articles ou services divers sont également susceptibles d'avoir des répercussions sur le bien-être et le développement personnel des individus. Les dépenses liées à la communication concernent la téléphonie fixe et mobile, Internet et les services postaux. Ces dépenses sont incluses, car elles sont généralement utilisées par les familles pour maintenir facilement un lien avec autrui, ce qui contribue à leur bien-être. Dans certains cas, ces dépenses peuvent également être nécessaires à des fins professionnelles. S'agissant des activités culturelles et récréatives, certaines de ces dépenses figurent parmi les «autres biens et services essentiels» lorsqu'elles peuvent contribuer au bien-être de la famille ou constituer une obligation sociale, selon le pays et le contexte socioculturel. En effet, de nombreuses études ont démontré que l'accès à la culture, parfois de manière concomitante avec l'accès à la santé, peut jouer un rôle important dans le bien-être d'une personne et, à défaut, contribuer à sa détresse psychologique (Grossi et coll. 2021). Il a même été démontré que l'accès aux loisirs avait des effets à long terme sur le bien-être psychologique des adolescents et contribuait à la diminution de leur niveau de stress (Shin et You 2013). Il est donc essentiel que les travailleurs et leur famille puissent accéder à certaines activités culturelles et récréatives pour préserver leur santé mentale et physique. Il convient de noter que, en ce qui concerne ce dernier groupe de dépenses, sont également incluses certaines activités (telles que, par exemple, les activités et événements à caractère religieux) qui, selon le contexte culturel, peuvent revêtir un caractère obligatoire et pour lesquelles les familles sont prêtes à sacrifier certaines autres dépenses essentielles.

D'autres types de dépenses ou de paiements sont également pris en considération pour estimer le coût des autres biens et services essentiels, tels que notamment les dépenses diverses et les dépenses non liées à la consommation. Les dépenses diverses comprennent tout type d'achats et de frais qu'un ménage engage à des fins d'hygiène personnelle (savon, dentifrice, crème pour la peau, coiffure, etc.), les articles ménagers ou de cuisine non durables (allumettes, charbon de bois, bougies, gaz naturel, etc.), ainsi que tout autre besoin existant selon le contexte national ou local. Ce dernier type de dépenses, parfois inclus dans le groupe précédent des dépenses diverses, sont celles qui ne sont pas liées à la consommation et qui prennent généralement la forme de paiements obligatoires auxquels les travailleurs ou les ménages sont soumis, diminuant ainsi le montant des ressources disponibles pour subvenir aux besoins de la famille. Il s'agit notamment, selon le contexte national ou local, de dépenses liées au paiement des impôts ou des cotisations sociales obligatoires et qui ne sont pas liées à la consommation.

Après avoir identifié les différents types de dépenses entrant dans la catégorie des autres biens et services essentiels, il est parfois nécessaire d'exclure certaines dépenses ne pouvant pas être considérées comme essentielles. Par exemple, dans le cadre de nos estimations, nous avons généralement exclu les dépenses liées aux jeux d'argent, aux transports destinés à partir en vacances dans le pays ou à l'étranger, à la chirurgie esthétique ou la chirurgie plastique et aux produits de luxe, tels que les montres ou bijoux coûteux. Cette décision revêt, toutefois, un caractère subjectif et peut, le cas échéant, faire l'objet de discussions entre les partenaires sociaux. En outre, selon les informations sur les dépenses dont on dispose, il est également envisageable d'exclure plus précisément certaines dépenses et d'estimer des types de dépenses mieux définis. Quoi qu'il en soit, l'approche relative adoptée pour estimer le coût des autres biens et services essentiels devrait normalement nous amener à exclure les dépenses non essentielles ou, du moins, à limiter ces dépenses à un niveau raisonnable.

Au Costa Rica, par exemple, les dépenses consacrées à l'habillement et aux chaussures, aux transports, aux moyens de communication, aux loisirs et à la culture sont incluses dans l'estimation des besoins des travailleurs et de leur famille. En outre, d'autres biens et services sont également pris en considération, tels que notamment les articles destinés à un usage personnel, les services de protection sociale, les assurances, les services financiers, ainsi que les dépenses non liées à la consommation, telles que les impôts indirects, les amendes, les frais, l'impôt sur le revenu et les cotisations sociales obligatoires et volontaires. En principe, dans la mesure où les impôts et les cotisations de sécurité sociale sont pris en considération (voir le tableau 40), la présente méthodologie pourrait, en théorie, permettre d'estimer un salaire vital brut. Toutefois, lorsque les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages ne parviennent pas à saisir ces dépenses avec précision, une procédure alternative est proposée dans le chapitre 6.

► **Tableau 40. Exemples des autres biens et services essentiels pris en considération pour les estimations au Costa Rica, 2018**

Autres besoins essentiels	Informations détaillées
Habillement et chaussures	Tissus, vêtements et accessoires vestimentaires Chaussures
Transports	Achat de véhicules Pièces de rechange, accessoires et entretien des véhicules Carburant et lubrifiants Services de transport
Moyens de communication	Services postaux Équipements téléphoniques Services téléphoniques Services Internet
Loisirs et culture	Équipements audiovisuels, photographiques et informatiques Équipements de loisirs, jardins, animaux de compagnie Services récréatifs et culturels Journaux, livres, fournitures de bureau Forfaits touristiques
Autres biens et services	Services domestiques (soins apportés aux enfants et aux autres membres du ménage et autres travailleurs domestiques) Soins et hygiène personnelle Articles destinés à un usage personnel Services de protection sociale Assurances Services financiers Autres services
Dépenses non liées à la consommation	Impôts indirects, amendes et frais Impôt sur le revenu Cotisations sociales obligatoires pour les travailleurs Cotisations sociales volontaires pour les travailleurs Transferts monétaires et envois de fonds effectués par les ménages Autres dépenses non liées à la consommation

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête nationale sur les revenus et les dépenses des ménages du Costa Rica de 2018 (Costa Rica, INEC 2018).

Étape n° 2: Sélectionner le groupe de ménages de référence et déterminer le coût des autres biens et services essentiels par équivalent adulte

Tel que précédemment évoqué dans le chapitre sur la santé et l'éducation, les comportements en matière de dépenses varient considérablement selon le niveau de revenu des ménages. Il est donc nécessaire de faire preuve de prudence au moment de sélectionner le groupe de ménages de référence devant ici être retenu. Tout comme pour l'estimation des besoins en matière de santé et d'éducation, le quintile de référence identifié pour estimer les besoins alimentaires est également utilisé pour estimer les besoins correspondant aux autres biens et services essentiels: les ménages de référence sont ceux qui appartiennent au quintile de référence identifié dans le cadre des besoins alimentaires, c'est-à-dire le quintile dont la consommation quotidienne en calories est la plus proche de l'apport en calories recommandé de 2950 kcal par jour et par équivalent adulte. Le coût des autres biens et services essentiels correspond donc aux dépenses mensuelles moyennes par équivalent adulte du quintile de référence. Il convient ici de noter que le recours à des estimations par équivalent adulte semble plus approprié en raison de l'existence d'économies d'échelle pour la plupart des autres besoins essentiels. Bien que cette question puisse être débattue, certaines études soulignent le fait qu'il existe des économies d'échelle au sein des ménages au niveau de la consommation de certains biens, tels que les vêtements, l'ameublement et les transports (Nelson 1988).

Cette étape est illustrée ci-après en se basant sur les données du Costa Rica. Le tableau 41 classe les dépenses des ménages par quintile, pour les années 2013 et 2018. Les besoins relatifs aux autres biens et services essentiels sont estimés comme étant équivalents aux dépenses mensuelles moyennes par équivalent adulte du quintile de référence pour une année donnée. Pour les années 2013 et 2018, le quintile 2 avait été retenu précédemment comme quintile de référence lors de l'estimation des besoins alimentaires, la consommation en calories moyenne correspondant à ce quintile étant celle s'approchant le plus de la recommandation de 2950 kcal.

► **Tableau 41. Dépenses mensuelles moyennes consacrées aux autres biens et services essentiels par ménage au Costa Rica, 2013 et 2018**

Quintile	Dépenses mensuelles moyennes consacrées aux autres biens et services essentiels (en colones) ^a		Taux de croissance nominal
	2013	2018	
1	26 370	32 277	22
2	55 978	61 658	10
3	87 005	91 358	5
4	153 175	159 542	4
5	463 600	455 649	-2
Total	157 158	160 085	2

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête nationale sur les revenus et les dépenses des ménages du Costa Rica de 2013 et celle de 2018 (Costa Rica, INEC 2013 et 2018).

^a Les estimations relatives aux autres biens et services essentiels ne tiennent pas compte des dépenses liées aux boissons alcoolisées, au tabac, aux jeux d'argent, aux restaurants et aux hôtels. Le coût correspondant aux transports comprend l'achat, l'entretien et la réparation des véhicules, le carburant et les lubrifiants, ainsi que les services de transport.

En se basant sur les dépenses mensuelles moyennes du quintile 2 comme point de référence, le coût des besoins relatifs aux autres biens et services essentiels était estimé à 55978 colones en 2013 et à 61 657 colones en 2018, par équivalent adulte, tel qu'exposé dans le tableau 42.

► **Tableau 42. Estimation détaillée du coût des dépenses mensuelles consacrées aux autres biens et services essentiels, par équivalent adulte, au Costa Rica, 2013 et 2018 (en colones)**

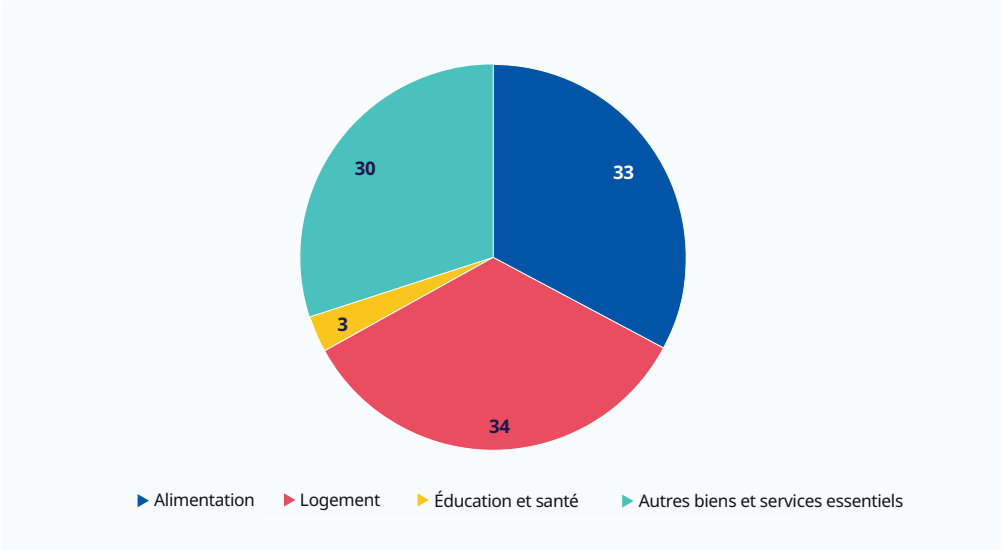
Autres besoins essentiels	Dépenses mensuelles moyennes consacrées aux autres biens et services essentiels (en colones)	
	2013	2018
Habilleement et chaussures	6 749	5 807
Transports	12 618	15 370
Moyens de communication	7 341	9 134
Loisirs et culture	8 098	7 307
Autres biens et services	8 220	8 790
Dépenses non liées à la consommation	12 952	15 249
Total	55 978	61 657

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête nationale sur les revenus et les dépenses des ménages du Costa Rica de 2013 et celle de 2018 (Costa Rica, INEC 2013 et 2018).

Note: Les dépenses consacrées aux biens durables sont réparties en fonction des groupes de dépenses auxquels elles se rapportent. Par exemple, les dépenses liées à l'achat d'un véhicule sont incluses dans les dépenses liées aux transports.

D'après le tableau 42, en 2018, les dépenses consacrées aux transports et les dépenses non liées à la consommation constituaient les principaux postes de dépenses par équivalent adulte des Costariciens, contrairement à l'habillement et aux chaussures qui constituaient la catégorie pour laquelle les Costariciens avaient le moins dépensé. En outre, il ressort de la figure 13 que, en 2018, les dépenses consacrées aux autres biens et services essentiels représentaient 30 pour cent des dépenses totales.

► **Figure 13. Part des dépenses en autres biens et services essentiels, par équivalent adulte, au Costa Rica, 2018 (pourcentage)**



Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête nationale sur les revenus et les dépenses des ménages du Costa Rica de 2018 (Costa Rica, INEC 2018).

Étape n° 3: Estimer le coût total pour une famille de taille représentative

Compte tenu du fait que les estimations calculées lors de la deuxième étape se réfèrent aux besoins par équivalent adulte, l'étape n° 3 consiste à convertir ces besoins pour déterminer le niveau de salaire suffisant pour subvenir aux besoins de l'ensemble de la famille. À cet effet, nous faisons appel à une famille de taille de référence correspondant à la taille moyenne d'une famille au niveau national, arrondie au chiffre supérieur. Cependant, compte tenu de l'existence d'économies d'échelle, les coûts estimés à l'étape précédente, par équivalent adulte, ne peuvent pas être simplement multipliés par le nombre de personnes composant une famille de taille de référence. Par conséquent, l'échelle d'équivalence adulte de l'OCDE (ou échelle d'Oxford) est utilisée pour convertir le nombre de personnes d'une famille de référence en équivalents adultes. Les besoins mensuels relatifs aux autres biens et services essentiels des travailleurs et de leur famille, pour une famille de taille de référence, sont ensuite estimés en multipliant l'estimation du coût des autres biens et services essentiels par équivalent adulte par le nombre d'équivalents adultes au sein d'une famille de taille représentative.

Dans l'exemple du Costa Rica, les estimations obtenues lors de la deuxième étape sont converties en estimations pour une famille de taille représentative. Au Costa Rica, en 2013 et en 2018, le nombre moyen de personnes dans un ménage, arrondi au chiffre supérieur, s'élevait à 3 personnes, soit 2,25 et 2,27 équivalents adultes, respectivement en 2013 et en 2018. Le tableau 43 offre un aperçu des estimations totales pour une famille de taille représentative (soit une famille composée de 3 personnes) calculée à l'aide de l'échelle d'équivalence de l'OCDE. Ces estimations s'élèvent à 125 679 colones costaricains en 2013 et à 139 776 colones en 2018.

► **Tableau 43. Dépenses mensuelles moyennes consacrées aux autres biens et services essentiels pour une famille composée de 3 personnes au Costa Rica, 2013 et 2018**

	Dépenses mensuelles par équivalent adulte (en colones)	Nombre moyen d'équivalents adultes par ménage	Dépenses mensuelles pour une famille composée de 3 personnes (en colones)
2013	55 978	2,25	125 679
2018	61 657	2,27	139 776

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête nationale sur les revenus et les dépenses des ménages du Costa Rica de 2013 et celle de 2018 (Costa Rica, INEC 2013 et 2018).

Étape n° 4: Établir, le cas échéant, des estimations au niveau régional

Cette étape consiste à reproduire les étapes précédentes séparément pour chacune des zones géographiques pertinentes au sein du pays concerné. Cela peut s'avérer nécessaire dans les pays où le taux de salaire minimum varie selon les zones géographiques en raison de différences liées au coût de la vie, au développement économique et à la situation du marché du travail, tel que cela est notamment le cas en Indonésie ou au Viet Nam.

Validation, ajustements possibles et discussion sur les méthodes alternatives

Tel qu'expliqué précédemment, l'une des principales difficultés concernant l'estimation des dépenses relatives aux autres biens et services essentiels réside dans le fait d'identifier les besoins devant être considérés comme essentiels. L'un des autres aspects tout aussi problématique pour ce type de dépenses tient au fait de devoir fixer, pour chacune de ces dépenses, un montant minimum qui permette à une famille d'avoir un niveau de vie décent. Tel qu'indiqué précédemment, le fait de ne pas disposer des ressources nécessaires pour subvenir aux besoins relatifs aux autres biens et services essentiels peut contraindre les familles à réduire, par exemple, leur consommation alimentaire ou les dépenses liées à l'éducation de leurs enfants, ce qui peut avoir une incidence sur leur bien-être et leur développement personnel. En ce sens, notre méthodologie, qui fait appel à une approche relative à la fois simple et pratique, nous permet de déterminer le niveau minimal des dépenses consacrées aux autres biens et services essentiels, comme celui qui permet à une famille de satisfaire aux besoins alimentaires minimaux (apport en calories et apport nutritionnel). Par construction, cette approche reste prudente et cohérente avec les réalités locales.

Cependant, tout comme pour les autres catégories de dépenses, nous pourrions nous interroger sur la possibilité de recourir à une approche normative, c'est-à-dire comment définir des normes minimales en termes de niveaux de consommation pour les autres biens et services essentiels. La question est, ici, encore plus complexe et délicate que pour toutes les autres situations évoquées jusqu'à présent. En effet, au-delà du principe unanimement admis selon lequel une personne a le droit de s'habiller et de se chausser – le besoin essentiel le plus évident pour cette catégorie de dépenses – de quelle manière peut-on déterminer un niveau de décence minimum pour cette catégorie de dépenses, d'un point de vue tant quantitatif que qualitatif? Cette même difficulté existe pour l'ensemble des autres types de dépenses relevant de la catégorie des autres biens et services essentiels.

Par conséquent, adopter une approche normative pour évaluer les besoins relatifs aux autres biens et services essentiels s'avère être une tâche délicate. Compte tenu de la difficulté d'identifier avec précision le niveau de dépenses minimum devant être consacré aux autres biens et services essentiels pour garantir un niveau de vie décent, nous pouvons comparer nos estimations à d'autres mesures relatives afin de contrôler leur solidité. La première mesure alternative, qui est également la plus simple, consiste à sélectionner un autre ménage de référence, tout en conservant la même approche relative en trois étapes expliquée dans les paragraphes précédents. À cet effet, l'ensemble des ménages situés dans la moitié inférieure de l'échelle de répartition des revenus (ou, dans le cas présent, de l'échelle des dépenses totales du ménage) peut être pris en considération.

Le choix d'un nouveau groupe de ménages de référence devrait conduire à des résultats similaires à ceux obtenus à la suite de notre premier choix, qui se basait sur les quintiles de référence généralement situés en dessous ou à proximité de la valeur médiane de la répartition des dépenses. Même pour un pays en développement, le fait de prendre en considération l'ensemble des ménages situés dans la moitié inférieure de la répartition des dépenses reste un choix raisonnable dans la mesure où la répartition des revenus est généralement comprimée jusqu'à la médiane, puis s'étale sur un très grand nombre d'échelons supérieurs. L'estimation du coût des autres biens et services essentiels serait égale au montant moyen des dépenses de ce nouveau groupe de ménages de référence.

Tel que cela est illustré dans le tableau 44, au Costa Rica, les estimations obtenues à partir du quintile de référence semblent être légèrement supérieures à celles obtenues en utilisant l'option alternative concernant le quintile de référence, avec une différence s'élevant à environ 10 pour cent 2013 et 13 pour cent en 2018. Les estimations obtenues à partir de cette option alternative sont inférieures aux estimations obtenues en utilisant le quintile de référence, car elles tiennent compte des ménages situés à l'extrémité inférieure de l'échelle de répartition des revenus qui n'ont, probablement, pas un niveau de vie décent.

► **Tableau 44. Comparaison entre les dépenses moyennes de l'ensemble des ménages situés en dessous de la valeur médiane des dépenses totales et les dépenses moyennes du quintile de référence consacrées aux autres biens et services essentiels, par équivalent adulte, au Costa Rica, 2013 et 2018**

Autres biens et services essentiels	Dépenses calculées en incluant tous les ménages situés en dessous de la valeur médiane des dépenses totales (en colones)		Dépenses calculées à partir des ménages situés dans le quintile de référence ayant une consommation calorique de 2950 kcal (en colones)		Différence exprimée en pourcentage	
	2013	2018	2013	2018	2013	2018
Habillement et chaussures	6341	5701	6749	5807	6	2
Transports	9930	11 313	12 618	15 370	27	36
Moyens de communication	6535	8672	7341	9 134	12	5
Loisirs et culture	7598	7 151	8 098	7 307	7	2
Autres biens et services	7946	8 047	8 220	8 790	3	9
Dépenses non liées à la consommation	12 483	13 695	12 952	15 249	4	11
Dépenses mensuelles par équivalent adulte	50 834	54 580	55 978	61 657	10	13
Dépenses mensuelles pour une famille composée de 3 personnes	113 261	122 985	125 679	139 776	11	14

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête nationale sur les revenus et les dépenses des ménages du Costa Rica de 2013 et celle de 2018 (Costa Rica, INEC 2013 et 2018).

Pour surmonter le problème identifié dans le cadre de cette option alternative, pour laquelle le coût moyen des autres biens et services essentiels est calculé en incluant les ménages situés à l'extrémité inférieure de l'échelle de répartition des revenus, une deuxième alternative pourrait simplement consister à prendre en considération le coût médian pour l'ensemble de l'échelle de répartition des dépenses. En d'autres termes, pour chacun des groupes de dépenses consacrées aux autres biens et services essentiels, il est possible d'estimer les besoins par équivalent adulte simplement en tant que dépense médiane de l'ensemble de la population. Lorsque cette mesure alternative est appliquée à l'enquête socio-économique du Costa Rica, il apparaît que les estimations obtenues à partir du quintile de référence sont environ 15 pour cent inférieures aux estimations obtenues en prenant simplement en considération les valeurs médianes des différents groupes de dépenses (voir le tableau 45). Dans cet exemple précis, les estimations obtenues à partir de l'approche de référence semblent assez proches de celles obtenues à l'aide des deux autres mesures relatives alternatives. Cela permet donc de renforcer la crédibilité de l'approche fondée sur le quintile de référence.

► **Tableau 45. Comparaison entre les estimations obtenues en utilisant la valeur médiane des dépenses par équivalent adulte de l'ensemble des ménages et les estimations obtenues en utilisant le quintile de référence, par équivalent adulte, pour les dépenses consacrées aux autres biens et services essentiels au Costa Rica, 2013 et 2018**

Autres biens et services essentiels	Valeur médiane des dépenses par équivalent adulte de l'ensemble des ménages (en colones)		Dépenses calculées en utilisant les ménages situés dans le quintile de référence ayant une consommation calorique de 2 950 kcal, par équivalent adulte (en colones)		Différence exprimée en pourcentage	
	2013	2018	2013	2018	2013	2018
Habillement et chaussures	6 607	5 460	6 749	5 807	2,15	6,36
Transports	13 792	17 428	12 618	15 370	-8,51	-11,81
Moyens de communication	8 538	11 955	7 341	9 134	-14,02	-23,60
Loisirs et culture	10 000	7 942	8 098	7 307	-19,02	-7,99
Autres biens et services	10 047	10 000	8 220	8 790	-18,18	-12,10
Dépenses non liées à la consommation	16 288	20 000	12 952	15 249	-20,48	-23,76
Total	65 272	72 783	55 978	61 657	-14,24	-15,29

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête nationale sur les revenus et les dépenses des ménages du Costa Rica de 2013 et celle de 2018 (Costa Rica, INEC 2013 et 2018).

6 Estimer le salaire vital



► 6. Estimer le salaire vital

Dans le cadre de cette dernière section, les estimations des différents postes de dépenses pris en considération dans le cadre de notre approche multidimensionnelle sont utilisées pour estimer le salaire vital. Cette étape de la méthodologie est, en réalité, assez simple dans la mesure où le coût des différentes composantes d'un niveau de vie décent a déjà été déterminé et estimé et qu'il ne reste plus qu'à assembler ces éléments. Pour être en mesure d'estimer le salaire vital, deux étapes sont nécessaires:

1. Estimer le coût total des besoins des travailleurs et de leur famille.
2. Estimer le montant du salaire suffisant pour couvrir le coût total des besoins des travailleurs et de leur famille (c'est-à-dire le salaire vital).

Une fois cette estimation calculée, nous procédons à une comparaison entre les estimations du salaire vital et le taux du salaire minimum en vigueur dans le pays ou dans la région considéré.

Ce chapitre s'achève par un examen de deux aspects très importants du processus d'estimation du salaire vital. Il s'agit, premièrement, de la nécessité d'ajuster régulièrement l'estimation pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie et des habitudes de consommation. Le deuxième aspect concerne l'importance de préciser si ces estimations sont des valeurs brutes ou nettes, afin de savoir si certains éléments tels que les cotisations de sécurité sociale sont ou non inclus dans ces estimations.

Étape n° 1: Estimer le coût total des besoins des travailleurs et de leur famille

Cette première étape consiste simplement à additionner les estimations du coût des besoins pour les quatre postes de dépenses que sont l'alimentation, le logement, la santé et l'éducation, et les autres biens et services essentiels. Le coût correspondant à chacun de ces besoins a été estimé pour un seul membre de la famille, ainsi que pour une famille de référence de taille représentative, au niveau national ou régional. Tel qu'expliqué dans les chapitres précédents sur les différentes dimensions des besoins, les estimations pour une famille de taille de référence sont obtenues en multipliant le coût correspondant à un membre de la famille soit par le coefficient de l'échelle d'équivalence correspondante, soit, en ce qui concerne la santé et l'éducation, par le nombre de personnes au sein du ménage. La somme de l'ensemble de ces estimations pour une famille permet d'évaluer le coût de la vie total pour une famille de taille de référence.

Le tableau 46 illustre la présente étape en prenant pour exemple le Viet Nam, au niveau national et par zone de salaire minimum. Au niveau national, la somme totale de l'estimation des coûts correspondant aux besoins de base, en termes d'alimentation, de logement, de santé et d'éducation et des autres biens et services essentiels, s'élève à 2434 000 dongs pour un seul membre de la famille. En appliquant, pour chacun de ces postes de dépenses, le coefficient pertinent pour convertir les besoins d'un seul membre de la famille en besoins pour l'ensemble de la famille (voir le tableau 47), au Viet Nam, le coût des besoins décents pour une famille de taille de référence composée de quatre personnes est estimé à 7 592 000 dongs par mois, au niveau national. Comme nous pouvons le constater, les estimations varient d'une région à l'autre, l'estimation la plus élevée concernant la zone 1 alors que l'estimation la plus basse concerne la zone 4.

► **Tableau 46. Coût mensuel de chacun des postes de dépenses pour un équivalent adulte et pour une famille composée de 4 personnes, au niveau national et par zone de salaire minimum au Viet Nam, 2018 (en milliers de dong)**

Poste de dépenses	Coût des besoins pour un seul membre de la famille (en milliers de dong)					Coût des besoins pour une famille composée de 4 personnes (en milliers de dong)				
	Au niveau national	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Au niveau national	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Alimentation	1 021	1 384	1 252	1 152	949	3 411	4 667	4 229	3 879	3 140
Logement	439	801	693	418	328	1 245	2 274	1 968	1 192	926
Loyer	355	646	592	326	258	1 006	1 834	1 680	928	728
Charges	84	155	101	92	70	239	440	288	263	198
Santé et éducation	153	278	164	166	110	610	1 114	656	663	442
Santé	102	147	102	104	77	406	590	410	416	308
Éducation	51	131	62	62	33	204	524	246	247	134
Autres biens et services essentiels	821	1 225	941	844	661	2 326	3 479	2 672	2 403	1 866
Non durables	467	819	593	487	374	1 322	2 326	1 682	1 387	1 057
Durables	85	83	64	89	57	242	237	182	255	160
Nourriture pour les fêtes	99	138	108	95	93	282	392	307	270	261
Autres	170	185	177	173	137	480	524	501	491	388
Total	2 434	3 688	3 050	2 580	2 048	7 592	11 534	9 525	8 137	6 374

Note: Les biens et services durables comprennent les moyens de transport, les appareils de communication, les appareils électroniques, les meubles, les instruments de musique et les équipements musicaux. Les biens non durables comprennent les dépenses liées à l'énergie (charbon, gazole, etc.), les chaussures et l'habillement, les transports, les produits de soins personnels, les produits de nettoyage, de réparation et d'entretien, les loisirs, le sport et les activités récréatives, et le linge de maison. Les autres comprennent les impôts, les cotisations de sécurité sociale, les dépenses administratives, les dépenses non alimentaires liées aux festivités et les contributions aux fonds de prévoyance.

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique du Viet Nam de 2018 (Viet Nam, GSO 2018).

► **Tableau 47. Coefficients utilisés pour convertir les besoins d'un seul membre de la famille en besoins pour une famille de taille de référence composée de quatre personnes au Viet Nam, 2018**

Zone	Taille de la famille de référence	Alimentation (échelle d'équivalence AEEA)	Logement et autres biens et services essentiels (échelle d'équivalence de l'OCDE)	Santé et éducation (nombre de personnes au sein de la famille)
Au niveau national	4	3,34	2,83	4
Zone 1		3,37	2,84	4
Zone 2		3,38	2,84	4
Zone 3		3,37	2,85	4
Zone 4		3,31	2,82	4

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique du Viet Nam de 2018 (Viet Nam, GSO 2018).

Étape n° 2: Estimer le montant du salaire suffisant pour couvrir le coût total des besoins des travailleurs et de leur famille (c'est-à-dire le salaire vital)

Après avoir estimé le coût de la vie total pour une famille de taille de référence, il convient désormais d'estimer le montant du salaire nécessaire pour subvenir à ces besoins en fonction du nombre d'adultes percevant une rémunération au sein du ménage, en tenant compte des revenus déjà existants susceptibles d'être également utilisés pour couvrir les dépenses du ménage. Par conséquent, contrairement à ce qui a pu être observé concernant la taille de la famille, la présence d'adultes économiquement actifs au sein d'un ménage a pour effet de réduire le montant du salaire vital. Pour estimer le montant du salaire vital, il convient donc de diviser le coût de la vie total estimé pour une famille de taille de référence par le nombre d'adultes économiquement actifs au sein du ménage.

En ce qui concerne le choix de la taille de la famille de référence, l'étape consistant à déterminer, de la manière la plus réaliste possible, le nombre d'adultes économiquement actifs devant être utilisé comme dénominateur dans ces calculs est une étape importante du point de vue de la méthodologie et a des répercussions substantielles sur le niveau global du salaire vital. Dans le cadre de la présente méthodologie, le nombre d'adultes travaillant à temps plein est fixé de manière normative à 1,5 adulte par famille composée de plus d'une personne. Cette décision repose sur différentes raisons, tel qu'expliqué précédemment dans le chapitre offrant un aperçu de la méthodologie (voir le chapitre 1). Outre les résultats obtenus en se basant sur l'hypothèse de 1,5 travailleur économiquement actif par famille, nous examinons également les estimations correspondant à 1 ou 2 travailleurs économiquement actifs par famille. De cette manière, nous disposons d'une fourchette d'estimations complète sur le salaire vital, ce qui constitue une source d'informations pertinente dans le cadre de la fixation du salaire minimum. Quoi qu'il en soit, les partenaires sociaux auront la possibilité de pouvoir explorer différents scénarios quant au nombre de travailleurs économiquement actifs au sein d'une famille dans le cadre de la fixation des salaires.

À titre d'exemple, le tableau 48 regroupe les estimations du salaire vital au Viet Nam, en envisageant trois scénarios différents quant au nombre d'adultes travaillant à temps plein dans une famille de référence composée de 4 personnes: a) 1 seul travailleur à temps plein; b) 1,5 travailleur à temps plein; et c) 2 travailleurs à temps plein. En se basant sur ces trois scénarios, le montant du salaire vital mensuel estimé au niveau national, en 2018, est calculé de la manière suivante:

- a) avec 1 adulte travaillant à temps plein, le montant du salaire vital mensuel varie entre 6 374 000 dongs pour la zone 4 et 11 534 000 dongs pour la zone 1;
- b) avec 1,5 adulte travaillant à temps plein, le montant du salaire vital mensuel varie entre 4 249 000 dongs pour la zone 4 et 7 689 000 dongs pour la zone 1;
- c) avec 2 adultes travaillant à temps plein, le montant du salaire vital mensuel varie entre 3 187 000 dongs pour la zone 4 et 5 767 000 dongs pour la zone 1.

► **Tableau 48. Estimation du salaire vital pour une famille composée de 4 personnes, au niveau national et par zone de salaire minimum, au Viet Nam, 2018**

Zone	Coût mensuel des besoins fondamentaux d'une famille composée de 4 personnes	Nombre de membres de la famille percevant un salaire minimum	Estimation du salaire vital mensuel (en milliers de dongs)
Au niveau national	7 952		7 952
Zone 1	11 534		11 534
Zone 2	9 525	1	9 525
Zone 3	8 137		8 137
Zone 4	6 374		6 374
Au niveau national	7 592		5 061
Zone 1	11 534		7 689
Zone 2	9 525	1,5	6 350
Zone 3	8 137		5 425
Zone 4	6 374		4 249
Au niveau national	7 592		3 796
Zone 1	11 534		5 767
Zone 2	9 525	2	4 762
Zone 3	8 137		4 069
Zone 4	6 374		3 187

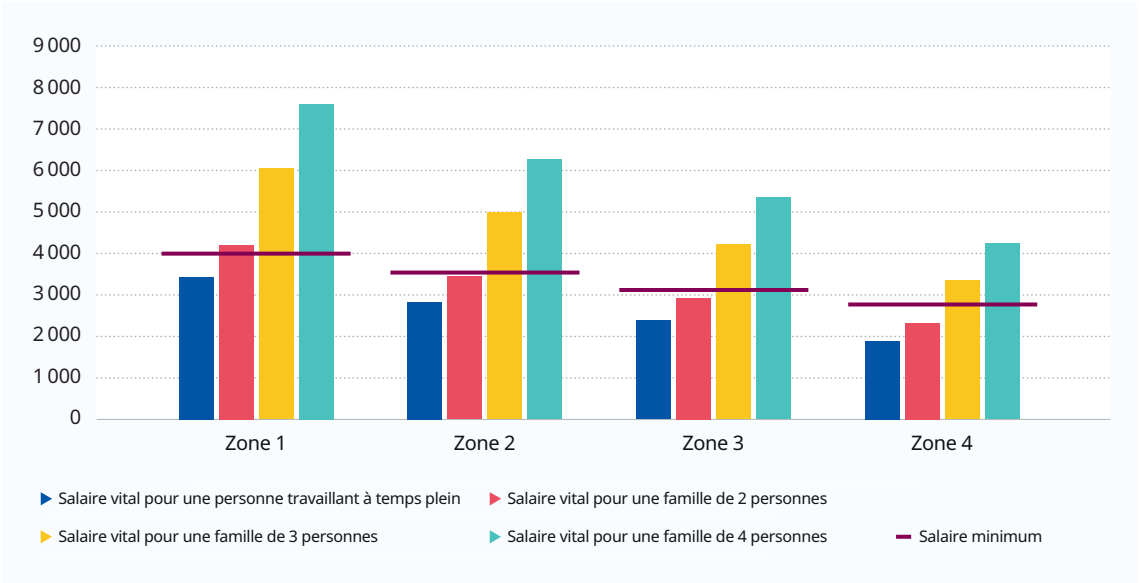
Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique du Viet Nam de 2018 (Viet Nam, GSO 2018).

Niveau et évolution des taux de salaire minimum par rapport aux estimations du salaire vital

Une fois les estimations du salaire vital obtenues, il peut être intéressant de procéder à une comparaison entre ces estimations et le salaire minimum légal en vigueur dans le pays ou la région concerné. Cette comparaison permet aux analystes d'évaluer si les travailleurs dont la rémunération est équivalente au salaire minimum perçoivent un revenu suffisant pour leur assurer un niveau de vie décent ainsi qu'à leur famille. Toutefois, avant de tirer des conclusions, il est important de rappeler que ces résultats ne concernent qu'un seul des critères devant être pris en considération lors de la fixation du niveau du salaire minimum. Ces informations doivent, en effet, être examinées à l'aune de certains facteurs économiques, tels que notamment les exigences liées au développement économique, les niveaux de productivité et la volonté d'atteindre et de maintenir un niveau d'emploi élevé. Il est essentiel de trouver un juste équilibre entre ces deux types de considérations afin de s'assurer que les taux de salaire minimum sont adaptés au contexte national et participent à garantir aussi bien la protection efficace des travailleurs que le développement des entreprises durables.

À titre d'exemple, la figure 14 établit une comparaison entre le niveau du salaire minimum existant et le niveau du salaire vital estimé pour différentes tailles de famille au Viet Nam. D'après les résultats obtenus, en 2018, dans chacune des quatre zones de salaire minimum au Viet Nam, le taux de salaire minimum semblait être suffisant pour subvenir aux besoins d'un adulte travaillant à temps plein ou d'un couple composé de 2 adultes dont 1 travaillant à temps plein et 1 travaillant à temps partiel. Cependant, dans ces quatre zones, le taux de salaire minimum en vigueur pouvait se révéler insuffisant pour subvenir aux besoins d'une famille composée de 3 ou 4 membres, en partant de l'hypothèse de 1,5 adulte économiquement actif.

► **Figure 14. Estimation du salaire vital pour différentes tailles de famille en partant de l'hypothèse de 1,5 adulte économiquement actif par famille, par rapport au salaire minimum en vigueur, par zone de salaire minimum au Vietnam, 2018 (en milliers de dong)**



Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique du Viet Nam de 2018 (Viet Nam, GSO 2018).

L'ajustement régulier des estimations du salaire vital

Il est primordial d'actualiser régulièrement les estimations du salaire vital. À long terme, les habitudes de consommation des ménages peuvent changer en raison de l'évolution non seulement de la situation économique, mais également des normes sociales. À court terme, cependant, l'inflation des prix est un facteur décisif qui a des répercussions sur le pouvoir d'achat, en particulier pour les ménages les plus modestes.

Dans la plupart des pays où les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages sont disponibles, ces dernières sont réalisées à intervalle régulier par les bureaux nationaux de statistique. En Éthiopie, en Indonésie et au Viet Nam, par exemple, elles sont généralement menées tous les deux ans, tandis qu'au Costa Rica elles sont réalisées tous les cinq ans (voir le tableau 49). Cette mise en œuvre de manière régulière permet de mettre à jour fréquemment les estimations du salaire vital, en tenant compte des changements intervenus aussi bien au niveau du coût de la vie qu'au niveau des habitudes de consommation des ménages.

Pour les années intermédiaires entre deux enquêtes, il convient d'utiliser des indices de prix pour ajuster les estimations en fonction de l'évolution du coût de la vie. En outre, dans certains pays, des indices de prix détaillés sont disponibles pour certains postes de dépenses, ce qui permet d'ajuster de manière séparée le coût de l'alimentation, du logement et des autres dépenses et de mieux refléter l'évolution du coût de la vie.

► **Tableau 49. Fréquence des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages menées au Costa Rica, en Éthiopie, en Indonésie et au Viet Nam**

Pays	Nom de l'enquête	Fréquence des enquêtes
Viet Nam	Enquête sur le niveau de vie des ménages au Viet Nam (VHLSS)	Tous les deux ans
Costa Rica	Enquête nationale sur les revenus et les dépenses des ménages (ENIGH)	Tous les cinq ans
Indonésie	Enquête socio-économique nationale de la République d'Indonésie (SUSENAS)	Tous les deux ans
Éthiopie	Enquête socio-économique de l'Éthiopie (ESS)	Tous les deux à trois ans

Source: BIT, élaboration propre.

Il existe de bonnes raisons de penser que, dans certains cas, les ménages situés au bas de l'échelle de répartition des revenus sont confrontés à des niveaux d'inflation plus élevés que le reste de la population. Selon le *Rapport mondial sur les salaires 2022-23* de l'OIT (OIT 2023), dans plusieurs pays, la hausse de l'inflation a eu des répercussions plus importantes sur le coût de la vie pour les ménages à faible revenu, dans la mesure où ces derniers consacrent la majeure partie de leur revenu disponible à des biens et services essentiels, dont les prix augmentent généralement davantage que ceux des produits non essentiels. Au Mexique, par exemple, les ménages du décile inférieur consacrent 42 pour cent de leur revenu à l'alimentation, contre 14 pour cent pour le décile supérieur. Les auteurs du rapport estiment que l'augmentation du coût de la vie parmi les ménages à faible revenu pourrait être supérieure de 1 à 4 points de pourcentage par rapport à celle à laquelle sont confrontés les ménages à revenu élevé.

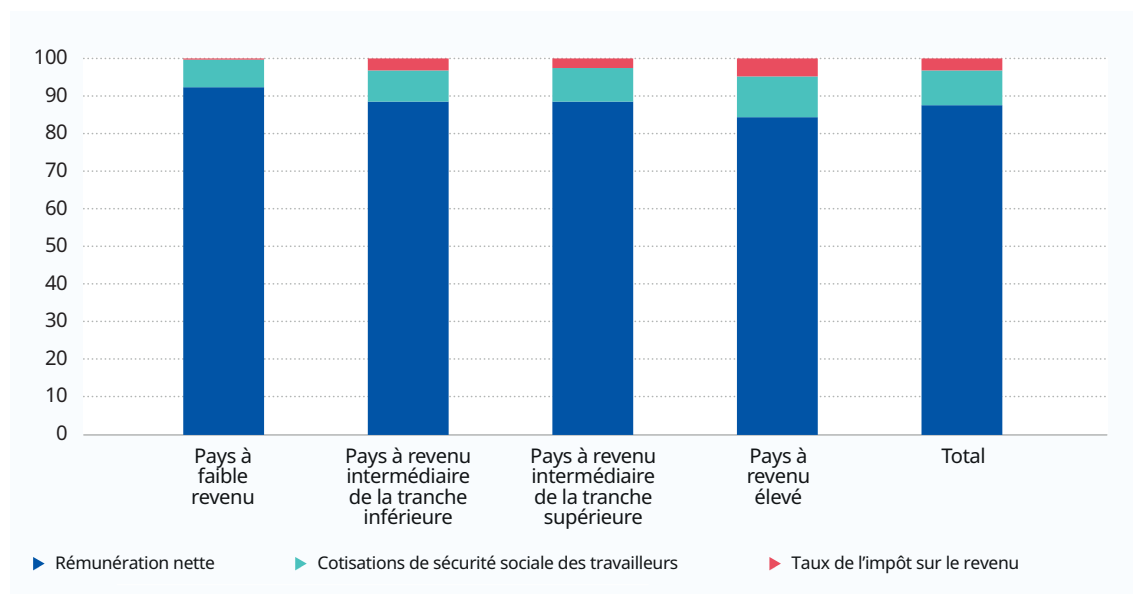
Dans un tel contexte, le recours à l'indice moyen des prix à la consommation pour ajuster les estimations du salaire vital risque d'entraîner une sous-estimation des besoins des travailleurs et de leur famille. L'utilisation d'informations détaillées sur le prix des articles pourrait, dans une certaine mesure, limiter ce risque. Par conséquent, lors de la mise à jour des estimations du salaire vital, et en l'absence de toute nouvelle enquête sur les revenus et les dépenses des ménages, il est nécessaire de travailler en étroite collaboration avec les bureaux nationaux de statistique pour obtenir les informations les plus détaillées possibles sur l'évolution des prix.

L'importance de préciser si les estimations du salaire vital sont brutes ou nettes

L'un des principaux aspects de l'estimation du salaire vital tient au fait de savoir si les estimations du salaire vital sont nettes des déductions d'impôts et de cotisations de sécurité sociale qui sont prélevées sur le salaire brut des travailleurs. Il convient donc d'indiquer clairement si le salaire vital estimé correspond au montant net du salaire nécessaire pour subvenir aux besoins des travailleurs et de leur famille ou si le coût de certains éléments tels que les impôts et les cotisations de sécurité sociale est inclus dans l'estimation du salaire vital. En réalité, selon les principes de l'OIT relatifs à l'estimation du salaire vital (voir l'annexe 1, paragraphe 8 f)), toute méthodologie doit préciser si les estimations sont brutes ou nettes, à savoir si des éléments tels que les cotisations de sécurité sociale sont inclus ou non.

Cet élément est particulièrement important car, pour satisfaire leurs besoins, les individus ne peuvent utiliser que la part de leur salaire qui reste disponible après déduction des impôts sur le revenu, des cotisations de sécurité sociale et de tout autre prélèvement (OIT 2021j). En outre, l'écart entre les estimations nettes et brutes peut varier considérablement. Par exemple, selon une étude portant sur un échantillon de 42 pays, les impôts et les cotisations de sécurité sociale représentent en moyenne environ 12 pour cent du salaire minimum brut pour une personne seule sans enfant. Ce chiffre varie toutefois selon les pays, atteignant en moyenne 7 pour cent dans les pays à faible revenu, 11 pour cent dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et de la tranche supérieure et 15 pour cent dans les pays à revenu élevé (voir la figure 15).

Les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages contiennent généralement des informations sur les impôts et les cotisations de sécurité sociale. Dans le cadre de la présente méthodologie, ces informations apparaissent au sein de la catégorie consacrée à l'estimation du coût des autres biens et services essentiels. Par conséquent, cette méthodologie pourrait, en théorie, permettre d'établir des estimations du salaire vital brut.

► **Figure 15. Décomposition du salaire minimum brut dans un échantillon de 42 pays, par niveau de revenu des pays, 2019 (en pourcentage)**

Source : BIT, élaboration propre, sur la base des informations disponibles pour 42 pays. Pour plus d'informations, voir OIT 2021j.

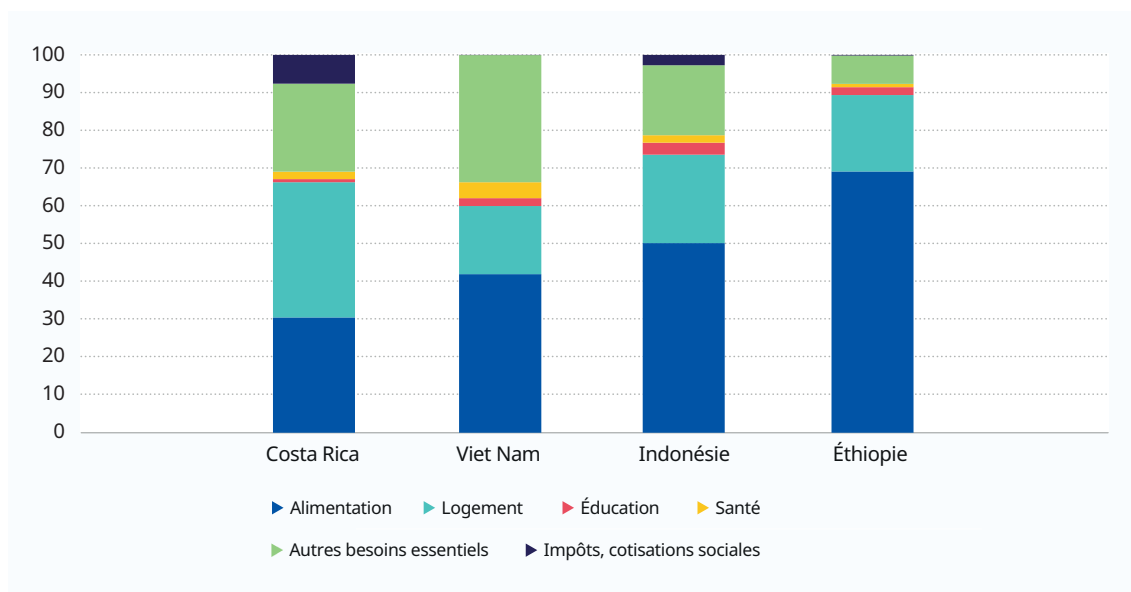
Toutefois, l'expérience menée dans les pays pilotes démontre que, souvent, les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages ne parviennent pas à saisir ces dépenses avec précision. Au Viet Nam, par exemple, l'enquête sur les revenus et les dépenses des ménages ne semble pas saisir correctement les dépenses liées aux impôts et aux cotisations de sécurité sociale qui sont estimées, d'après ces données, à seulement 0,04 pour cent des besoins totaux estimés (voir la figure 16), ce qui est clairement en deçà du niveau réel du montant des impôts et des cotisations sociales fixé par la législation nationale (qui devrait être équivalent à 10,5 pour cent).

En outre, même lorsque les informations sur les impôts et les cotisations de sécurité sociale sont correctement reflétées dans les enquêtes, les informations sur les cotisations de sécurité sociale sont souvent incomplètes (Sowa et Behrendt 2006). L'une des raisons en est que, dans de nombreux pays, les cotisations des salariés sont prélevées directement par les employeurs pour le compte des organismes de sécurité sociale et ne sont donc pas déclarées comme des dépenses par les ménages.

Par ailleurs, dans de nombreux pays, l'employeur est chargé de calculer et de déduire l'impôt sur le revenu du salaire des employés et de transférer le montant correspondant à l'administration fiscale, tel que cela est notamment le cas au Costa Rica, en Éthiopie et en Indonésie.

L'estimation des dépenses au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des cotisations de sécurité sociale à partir des données des enquêtes sur les revenus et les dépenses pose également plusieurs problèmes supplémentaires. Ces enquêtes utilisent souvent des méthodologies, des définitions et des périodes de référence différentes, ce qui entraîne des incohérences au niveau des données collectées. Ces divergences compliquent l'agrégation et l'analyse des données à des fins fiscales et de sécurité sociale (Torres, Mellbye et Brys 2012; Anand et Segal 2015). Par exemple, dans les pays pilotes, les enquêtes ne contiennent pas de variable spécifique pour l'impôt sur le revenu, et ces dépenses sont souvent reflétées au sein d'autres dépenses ou types d'impôts. Enfin, le système fiscal et les cotisations de sécurité sociale sont souvent complexes et peuvent varier d'une région à l'autre. Par conséquent, les personnes interrogées dans le cadre de ces enquêtes peuvent ne pas saisir pleinement ces complexités, ce qui se traduit par des déclarations incorrectes du revenu imposable (Torres, Mellbye et Brys 2012).

► Figure 16. Répartition du coût des besoins des travailleurs et de leur famille par composante, au Costa Rica, en Éthiopie, en Indonésie et au Viet Nam (en pourcentage)



Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique du Viet Nam de 2018 (Viet Nam, GSO 2018), l'enquête nationale sur les revenus et les dépenses des ménages du Costa Rica de 2018 (Costa Rica, INEC 2018), l'enquête socio-économique de l'Éthiopie de 2018-19 (Éthiopie, CSSA 2019) et l'enquête socio-économique nationale de la République d'Indonésie de 2018 (Indonésie, Institut indonésien de la statistique 2018).

Compte tenu de ces limites et dans l'optique de garantir des estimations précises des besoins des travailleurs, la présente méthodologie suggère une procédure alternative, conçue pour mieux prendre en considération les impôts et les cotisations de sécurité sociale et établir des estimations brutes du salaire vital. Cet ajustement après estimation peut être résumé en trois étapes.

Tout d'abord, l'ensemble des dépenses liées aux impôts et aux cotisations de sécurité sociale déclarées par les ménages dans le cadre de l'enquête menée par le bureau national de statistique doit apparaître distinctement dans la catégorie des autres biens et services essentiels. Une fois identifiés, ces impôts et ces cotisations de sécurité sociale doivent être évalués et, lorsqu'il apparaît que ces dépenses ne sont pas reflétées avec précision au sein de cette enquête, il convient de les exclure du calcul des besoins des travailleurs et de leur famille. Le fait de les exclure permet d'estimer le salaire vital net.

Le tableau 50 présente une estimation du coût des besoins d'une famille composée de 4 personnes, par poste de dépenses, au Vietnam. Tel que cela ressort de ce tableau, les impôts et les cotisations de sécurité sociale ne représentent que 0,04 pour cent des dépenses, ce qui témoigne de l'impossibilité de comptabiliser avec précision ce groupe de dépenses. Par conséquent, ces valeurs sont exclues en vue d'estimer le salaire vital net.

► **Tableau 50. Salaire vital net basé sur les besoins d'une famille composée de 4 personnes au Viet Nam, 2018**

	Coût des besoins pour une famille composée de 4 personnes (en milliers de dongs)	En pourcentage des besoins totaux
Alimentation	3 411	44,93
Logement	1 245	16,39
Loyer	1 006	13,25
Charges	239	3,14
Santé et éducation	610	8,04
Santé	406	5,35
Éducation	204	2,69
Autres besoins essentiels	2 326	30,64
Produits non alimentaires	1 322	17,42
Biens et services durables	242	3,18
Impôts et cotisations de sécurité sociale	3	0,04
Nourriture pour les fêtes	282	3,71
Autre	478	6,29
Total	7 592	
Total net estimé*	7 589	
Nombre d'adultes économiquement actifs	1,5	
Salaire vital net	5 060	

* Coût total des besoins sans tenir compte des impôts et des cotisations de sécurité sociale. Ici, «Autre» ne tient pas compte des impôts et des dépenses de sécurité sociale.

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique du Viet Nam de 2018 (Viet Nam, GSO 2018).

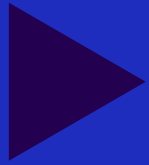
La deuxième étape consiste à examiner attentivement la législation pertinente pour déterminer les pourcentages applicables aux cotisations de sécurité sociale et à l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Cet examen doit être exhaustif et tenir compte de toutes les variations des taux d'imposition et des cotisations de sécurité sociale pouvant s'appliquer aux différentes tranches de revenus ou situations familiales, ainsi que de toutes les allocations. Au Viet Nam, les salariés doivent contribuer à hauteur de 10,5 pour cent de leur revenu à la sécurité sociale. Le taux de l'impôt sur le revenu pour un revenu mensuel imposable allant jusqu'à 5 millions de dongs est de 5 pour cent. Cependant, en raison des déductions fiscales personnelles allant jusqu'à 11 millions de dongs, le taux de l'impôt sur le revenu pour les personnes appartenant à cette tranche de revenus est en réalité nul, car cette déduction est supérieure au seuil de revenu imposable (IPC South Vietnam sans date).

Enfin, pour obtenir le montant du salaire vital brut, il faut donc ajouter au salaire vital net le taux des cotisations sociales et le taux de l'impôt sur le revenu. Cette étape permet de convertir le salaire vital net en une valeur brute, en apportant les ajustements nécessaires pour tenir compte des impôts et des cotisations de sécurité sociale (voir le tableau 51).

► **Tableau 51. Estimation du salaire vital brut au Viet Nam, 2018 (en milliers de dongs)**

Salaire vital net	Cotisations de sécurité sociale à hauteur de 10,5 %	Taux de l'impôt sur le revenu à hauteur de 0,0 %	Salaire vital brut
5 060	531	0	5 591

Source: Estimations du BIT basées sur l'enquête socio-économique du Viet Nam de 2018 (Viet Nam, GSO 2018).



Bibliographie



► Bibliographie

- Anand, Sudhir, et Paul Segal. 2015. «The Global Distribution of Income», dans *Handbook of Income Distribution*, vol. 2B, édité par Anthony B. Atkinson et François Bourguignon, 937-979. Amsterdam: Elsevier.
- Anker, Richard, et Martha Anker, dir. de publication. 2017. *Living Wages Around the World: Manual for Measurement*. Cheltenham, Royaume-Uni: Edward Elgar Publishing.
- Banque mondiale. 2018. «Rapport 2018 sur la pauvreté et la prospérité partagée: Compléter le puzzle de la pauvreté».
- . Sans date a. «[Living Standards Measurement Study](#)».
- . Sans date b. «[The World Bank In Costa Rica](#)».
- . Sans date c. «[Projet pour le capital humain](#)».
- Black, A.E., W.A. Coward, T.J. Cole et A.M. Prentice. 1996. «Human Energy Expenditure in Affluent Societies: An Analysis of 574 Doubly-Labelled Water Measurements». *European Journal of Clinical Nutrition* 50 2), 72-92.
- Claro, Rafael Moreira, Renata Bertazzi Levy, Daniel Henrique Bandoni et Lenise Mondini. 2010. «Per Capita Versus Adult-Equivalent Estimates of Calorie Availability in Household Budget Surveys». *Cadernos de Saúde Pública* (11), 2188-2195.
- Costa Rica, INEC (Institut national de statistique et de recensement). 2013. «Enquête nationale sur les revenus et les dépenses des ménages de 2013».
- . 2018. Enquête nationale sur les revenus et les dépenses des ménages de 2018.
- Development Initiatives. 2017. Rapport sur la nutrition mondiale 2017: La nutrition au service des ODD. Bristol, Royaume-Uni: Development Initiatives.
- Division de la statistique des Nations Unies. 2005. *Handbook on Poverty Statistics: Concepts, Methods and Policy Use*.
- Duncan, Jennifer. 2007. «A Right to a Decent Home: Mapping Poverty Housing in the Asia-Pacific Region». Habitat for Humanity.
- Erllichman, J., A.L. Kerbey, et W.P.T. James. 2001. *Are Current Physical Activity Guidelines Adequate to Prevent Unhealthy Weight Gain? A Scientific Appraisal for Consideration by an Expert Panel of the International Obesity Task Force (IOTF)*. Londres: IOTF.
- . 2002. «Physical Activity and Its Impact on Health Outcomes. Paper 2: Prevention of Unhealthy Weight Gain and Obesity by Physical Activity – An Analysis of the Evidence». *Obesity Reviews* 3 (4), 273-287.
- États-Unis, Centre de prévention et de contrôle des maladies. 1996. «Physical Activity and Health: A Report of The Surgeon General».
- Éthiopie, CSSA (Office central de statistique d'Éthiopie). 2019. «Enquête socio-économique de l'Éthiopie 2018-19».
- FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). 1968. «[Food Composition Table for Use in Africa](#)».
- . 2001. *Human Energy Requirements: Report of a Joint FAO/WHO/UNU Expert Consultation*, Rome, 17-24 octobre 2001, FAO Food and Nutrition Technical Report Series No. 1. Rome: United Nations University.
- . 2014. *Graisses et acides gras dans la nutrition humaine: Rapport d'une consultation d'experts*, Étude FAO: alimentation et nutrition n° 91.
- . sans date. «[Bases de données FAO/INFOODS sur la composition des aliments](#)».
- Ferro-Luzzi, A., et L. Martino. 1996. «Obesity and Physical Activity», dans *The Origins and Consequences of Obesity*, édité par Derek J. Chadwick et Gail Cardew, pp. 207-227. Chichester: John Wiley & Sons Ltd.
- Fonseca, Floribel Méndez. 2013. «Actualización de los parámetros de la metodología para la medición de la pobreza con la Encuesta Nacional de Hogares». INEC (Institut national de statistique et de recensement du Costa Rica).
- Glade, M.J. 1997. *Food, Nutrition, and The Prevention of Cancer: A Global Perspective*. Washington, DC: Fonds Mondial de recherche contre le cancer, Institut américain de recherche contre le cancer.

- Grossi, Enzo, Giorgio Tavano Blessi, Pier Luigi Sacco et Massimo Buscema. 2012. «The Interaction Between Culture, Health and Psychological Well-Being: Data Mining from the Italian Culture and Well-Being Project». *Journal of Happiness Studies* 13 1), 129-148.
- Guevara, Porfirio, et Ronald Arce. 2016. *Estado de la Vivienda en Centroamérica*. Costa Rica: INCAE Business School et Habitat pour l'humanité.
- Habitat pour l'humanité. Sans date. «[The Need for Decent Housing: Asia-Pacific](#)».
- Haughton, Jonathan, et Shahidur R. Khandker. 2009. *Handbook on Poverty and Inequality*. Washington, DC, Banque internationale pour la reconstruction et le développement: Banque mondiale.
- HCDH (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme). 1991. Observation générale n° 4 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels: Le droit à un logement suffisant (art. 11, par. 1 du Pacte).
- IARC (Centre international de recherche contre le cancer). 2002. *Handbook of Cancer Preventions. Volume 6. Weight Control and Physical Activity*. Lyon.
- Indonésie, Institut indonésien de la statistique. 2018. «Enquête socio-économique nationale de la République d'Indonésie».
- IPC (Investment Promotion Center) South Vietnam. Sans date. «[Personal Income Tax \(PIT\)](#)».
- Leventhal, Tara, et Sandra Newman. 2010. «Housing and Child Development». *Children and Youth Services Review* 32 9), 1165-1174.
- Mastrucci, Alessio, et Narasimha D. Rao. 2017. «Decent Housing in the Developing World: Reducing Life-Cycle Energy Requirements», dans *Energy and Buildings* 152 (octobre), 629-642.
- Nelson, Julie. «Household Economies of Scale in Consumption: Theory and Evidence», dans *Econometrica* 56 6) 1301-1314.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 2016. *Focus on Health Spending: Expenditure by Disease, Age and Gender*.
- . 2019. *PISA 2018 Results (Volume II): Where All Students Can Succeed*.
- . Sans date. «[What are Equivalence Scales?](#)».
- OIT (Organisation internationale du Travail). 2015. *Rapport mondial sur les salaires 2014/15: Salaires et inégalités de revenus*. Genève: BIT.
- . 2021a. *Estimating the Needs of Workers and their Families in Costa Rica*. Genève: BIT.
- . 2021b. *Estimating the Needs of Workers and their Families in Ethiopia*. Genève: BIT.
- . 2021c. *Estimating the Needs of Workers and their Families in Indonesia*. Genève: BIT.
- . 2021d. *Estimating the Needs of Workers and their Families in Viet Nam*. Genève: BIT.
- . 2021e. *Les inégalités et le monde du travail*. ILC.109/IV(Rev.). Genève: BIT.
- . 2021f. *Bâtir l'avenir de la protection sociale pour un monde du travail centré sur l'humain*. ILC.109 Rapport V. Genève: BIT.
- . 2021g. *Rapport mondial sur les salaires 2020-21: Salaires et salaire minimum au temps du COVID-19*. Genève: BIT.
- . 2023. *Rapport mondial sur les salaires 2022-23: L'impact de l'inflation et du COVID-19 sur les salaires et le pouvoir d'achat*. Genève: BIT.
- OMS (Organisation mondiale de la santé). 1986. *Besoins énergétiques et besoins en protéines: rapport d'une consultation conjointe d'experts FAO/OMS/UNU*, série de rapports techniques n° 724. Genève: OMS.
- . 2003. «Obésité: prévention et prise en charge de l'épidémie mondiale: Rapport d'une consultation de l'OMS». OMS, Série de rapports techniques 894.
- . 2003. «Journée mondiale de la santé 2002: "Pour votre santé, bougez!" : Document analytique».
- . 2018. *WHO Housing and health guidelines* [version intégrale disponible en anglais uniquement; un résumé existe en français: «Lignes directrices de l'OMS relatives au logement et à la santé: résumé d'orientation»]. Genève: OMS.
- . 2020. *Technical Note on the Inclusion of Health Expenditures in the Minimum Expenditure Basket and Subsequent Multi-Purpose Cash Transfer*. OMS et Global Health Cluster Cash Task Team. Genève: OMS.

- OMS/FAO. 2003. *Régime alimentaire, nutrition et prévention des maladies chroniques: Rapport d'une consultation OMS/FAO d'experts*. New York: Nations Unies.
- ONU (Organisation des Nations Unies). 2000. *Charting the Progress of Populations*. New York: Nations Unies.
- . 2007. *Indicators of Sustainable Development: Guidelines and Methodologies*. Troisième édition.
- ONU-Habitat (Programme des Nations Unies pour les établissements humains). 1998. *Crowding and Health in Low-Income Settlements of Guinea-Bissau: Settlement Infrastructure and Environmental Programme*. Nairobi: ONU-Habitat.
- . 2003a. *The Challenge of Slums: Global Report on Human Settlements*. Londres: Routledge.
- . 2003b. *Slums of the World: The Face of Urban Poverty in the New Millennium*. Nairobi: ONU-Habitat.
- . 2006. *State of the World's Cities 2006/7. The Millenium Development Goals and Urban Sustainability: 30 Years of Shaping the Habitat Agenda* [version intégrale disponible en anglais uniquement; un résumé existe en français: «Rapport 2006/2007 sur l'état des villes dans le monde: objectifs du Millénaire pour le développement et viabilité urbaine». Nairobi: ONU-Habitat.
- . 2012. *Affordable Land and Housing in Africa*. Nairobi: ONU-Habitat.
- . 2015. *A Practical Guide to Designing, Planning, and Executing Citywide Slum Upgrading Programmes*. Nairobi: ONU-Habitat.
- . 2018. Module de formation-Indicateur 11.1.1 – «Accès à un logement adéquat et amélioration des bidonvilles».
- . Sans date «[Housing](#)».
- PAM (Programme alimentaire mondial). 2021. «Minimum Expenditure Baskets: Guidance Note».
- Pollock, Michael L., Glenn A. Gaesser, Janus D. Butcher, Jean-Pierre Després, Rod K. Dishman, Barry A. Franklin et Carol Ewing Garber. 1998. «American College of Sports Medicine Position Stand: The Recommended Quantity and Quality of Exercise for Developing and Maintaining Cardiorespiratory and Muscular Fitness, and Flexibility in Healthy Adults». *Medicine and Science in Sports and Exercise* 30 (6), 975-991.
- Rao, Narasimha D., et Jihoon Min. 2018. «Decent Living Standards: Material Prerequisites for Human Wellbeing». *Social Indicators Research* 138 1), 225-244.
- Ravallion, Martin. 2015. «On Testing the Scale Sensitivity of Poverty Measures», *Economic Letters* 137, 88-90.
- Roosevelt, Franklin D. 1933. «Statement on the National Industrial Recovery Act», 16 juin.
- Rowntree, B. Seebohm. 1901. «Poverty: A Study of Town Life». Londres: Macmillan.
- Saris, W.H.M, S.N. Blair, M.A. van Baak, S.B. Eaton, P.S.W. Davies, L. Di Pietro, M. Fogelholm, A. Rissanen, D. Shoeller, B. Swinburn, A. Tremblay, K.R. Westerterp et H. Wyatt. 2003. «How Much Physical Activity is Enough to Prevent Unhealthy Weight Gain? Outcome of the IASO 1st Stock Conference and Consensus Statement». *Obesity Reviews* 4 2), 101-114.
- Schoeller, D.A. 1998. «Balancing Energy Expenditure and Body Weight». *American Journal of Clinical Nutrition* 68 4), 956S-961S.
- Shin, Kyulee, et Sukkyung You. 2013. «Leisure Type, Leisure Satisfaction and Adolescents' Psychological Wellbeing». *Journal of Pacific Rim Psychology* 2, 53-62.
- Sowa, Agnieszka, et Christina Behrendt. 2006. *Social Security in Low- and Middle-Income Countries: The Role of Household Survey Data*, Issues in Social Protection Discussion Paper 14. Genève: BIT.
- Torres, Carolina, Kirsti Mellbye et Bert Brys. 2012. «Trends in Personal Income Tax and Employee Social Security Contribution Schedules», OECD Taxation Working Paper No. 12.
- UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance), OMS (Organisation mondiale de la santé) et Banque mondiale. 2023. *Levels and trends in child malnutrition. UNICEF/WHO/World Bank Group Joint Child Malnutrition Estimates: Key Findings of the 2023 Edition*.
- Viet Nam, GSO (Office général de la statistique). 2016. Enquête sur le niveau de vie des ménages au Viet Nam (VHLSS).
- . 2018. Enquête sur le niveau de vie des ménages au Viet Nam (VHLSS).
- Walpole, Sarah Catherine, David Prieto-Merino, Phil Edwards, John Cleland, Gretchen Stevens et Ian Roberts. 2012. «The Weight of Nations: An Estimation of Adult Human Biomass». *BMC Public Health* 12.

► Annexe. Conclusions de la Réunion d'experts sur les politiques salariales, y compris le salaire vital

Conclusions

1. La Réunion d'experts sur les politiques salariales, y compris le salaire vital, qui s'est tenue à Genève du 19 au 23 février 2024, a rappelé que les politiques salariales sont au cœur des préoccupations de l'OIT depuis sa création en 1919, ce dont témoignent sa Constitution, plusieurs de ses déclarations et normes internationales du travail.
2. Le préambule de la Constitution de l'OIT appelle à garantir «un salaire assurant des conditions d'existence convenables». Dans la Déclaration de Philadelphie (1944), l'OIT est invitée à promouvoir «la possibilité pour tous d'une participation équitable aux fruits du progrès en matière de salaires et de gains, de durée du travail et autres conditions de travail, et un salaire minimum vital pour tous ceux qui ont un emploi et ont besoin d'une telle protection». La Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail (2019) prévoit que «[t]ous les travailleurs devraient jouir d'une protection adéquate conformément à l'Agenda du travail décent, en tenant compte [...] d'un salaire minimum adéquat, légal ou négocié». On trouvera dans l'annexe aux présentes conclusions une liste de normes internationales du travail de l'OIT d'application générale ou sectorielle qui revêtent une importance particulière pour les salaires. Si le cadre réglementaire de l'OIT relatif aux salaires est très fourni, son application effective continue de représenter un défi, notamment dans les chaînes d'approvisionnement.
3. Depuis des années, les salaires réels évoluent de manière positive. Sur le plan mondial, ils ont augmenté d'année en année depuis 2006, mais ils ont diminué en 2022 en raison de l'accélération brutale de l'inflation. Au cours de cette période, la progression moyenne des salaires réels a été plus rapide dans les pays en développement que dans les pays à revenu élevé. Sous l'effet de transformations structurelles et d'un ensemble complet de réformes des politiques, la productivité moyenne a augmenté, ce qui a joué un rôle déterminant dans la hausse des salaires réels. Toutefois, dans de nombreux pays à revenu élevé, une dissociation s'est opérée entre les gains de productivité et les salaires, et la part des revenus du travail dans le PIB a diminué. Des millions de travailleurs – de l'économie tant formelle qu'informelle – dans le monde continuent de toucher des salaires très bas et de vivre dans la pauvreté. Or, un salaire décent est crucial pour assurer le développement économique et social, et essentiel pour réduire la pauvreté et les inégalités ainsi que pour assurer une vie décente et digne et faire avancer la justice sociale.

I. Institutions principales et principes de l'OIT en matière de fixation des salaires

4. Conformément aux normes internationales du travail, les méthodes de fixation des salaires devraient être fondées sur les institutions et principes ci-après:
 - a) **Négociation collective et dialogue social tripartite:** La négociation collective et/ou la fixation du salaire minimum légal dans le cadre du dialogue social tripartite devraient être la voie à suivre pour fixer et ajuster les salaires. Les pratiques varient considérablement d'un pays à l'autre. Dans certains pays, le dialogue social tripartite a lieu principalement dans le cadre du système de salaire minimum légal, tandis que dans d'autres, les salaires sont fixés uniquement par les partenaires sociaux au moyen de la négociation collective. Dans la plupart des pays, les salaires minima légaux et la négociation collective des salaires coexistent.

- La négociation collective, qui s'appuie sur la liberté syndicale, est un mécanisme important de détermination des salaires. Une négociation collective de bonne foi visant à parvenir à des accords mutuellement acceptables peut déboucher sur une répartition plus équitable de la croissance économique. Pour qu'un processus de négociation collective soit solide et éclairé, il faut que tous les partenaires sociaux aient accès à la même information. Aux fins du bon déroulement des négociations, il importe que les employeurs des secteurs tant public que privé mettent à disposition l'information relative à la situation économique et sociale de l'unité de négociation et de l'ensemble de l'entreprise, lorsque des organisations de travailleurs en font la demande. Si la divulgation d'une partie de cette information risque de porter préjudice à l'entreprise, celle-ci peut exiger qu'elle ne soit communiquée que sous réserve que sa confidentialité soit pleinement respectée. Les parties à la négociation collective peuvent déterminer d'un commun accord l'information qu'il convient de mettre à disposition, ce qui garantit le respect de leur autonomie et offre un cadre propice à la négociation collective. La couverture de la négociation collective s'est réduite au cours des dernières décennies.
- Le dialogue social tripartite est un élément essentiel d'un système adéquat de salaire minimum légal. Les processus de fixation des salaires dans le cadre du dialogue social devraient préserver et respecter l'autonomie et le rôle essentiel des organisations d'employeurs et de travailleurs. La majorité des États Membres de l'OIT ne fixent le salaire minimum qu'après avoir tenu des consultations avec des organisations d'employeurs et de travailleurs, mais il faudrait que ces consultations soient plus efficaces.

- b) **Prendre en considération les besoins des travailleurs et de leur famille ainsi que les facteurs économiques:** Il convient de tenir compte aussi bien des besoins des travailleurs et de leur famille que des facteurs économiques dans le cadre de la fixation des salaires. Comme le prévoit la convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970, qui demeure le texte normatif de référence pour la mise en place de systèmes de salaires minima, les éléments à prendre en considération lors de la détermination des salaires minima sont:
- les besoins des travailleurs et de leur famille, eu égard au niveau général des salaires dans le pays, au coût de la vie, aux prestations de sécurité sociale et aux niveaux de vie comparés d'autres groupes;
 - les facteurs d'ordre économique, y compris les exigences du développement économique, la productivité et l'intérêt qu'il y a à atteindre et à maintenir un haut niveau d'emploi.
- c) **Veiller à l'égalité entre femmes et hommes et à la non-discrimination.** Les politiques salariales et les mécanismes de fixation des salaires devraient promouvoir l'égalité entre femmes et hommes, l'équité et la non-discrimination.
- d) **Utiliser des données et des statistiques solides dans le cadre d'une approche fondée sur des données factuelles:** Des données représentatives, des statistiques récentes et fiables et des analyses de données sont nécessaires pour concevoir et appliquer des politiques salariales adéquates. Malheureusement, dans de nombreux pays, les instituts nationaux de statistique manquent de ressources et les données ne sont pas disponibles dans les temps.
- e) **Tenir compte de la situation au sein des pays et des causes profondes des bas salaires:** Il n'existe pas de méthode universelle en matière de fixation des salaires. Il importe également de s'attaquer aux causes profondes des bas salaires.

II. Le salaire vital OIT

5. Conformément à la Constitution de l'OIT et à la Déclaration de Philadelphie, et à l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'OIT désigne la notion de salaire vital comme étant:
 - le niveau de salaire qui est nécessaire pour assurer aux travailleurs et à leur famille un niveau de vie décent compte tenu de la situation du pays, et qui est calculé sur la base du travail effectué pendant les heures normales de travail;
 - calculé conformément aux principes de l'OIT relatifs à l'estimation du salaire vital énoncés ci-après;
 - à atteindre au moyen du processus de fixation des salaires, conformément aux principes de l'OIT relatifs à la fixation des salaires.
6. Les «heures normales de travail» renvoient au nombre d'heures mises à disposition de l'employeur dans le cadre du temps de travail légal fixé par la réglementation et la pratique nationale. Les heures supplémentaires sont exclues de cette définition.
7. La notion de salaire vital est conforme à l'esprit de l'article 7 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (le Pacte), aux termes duquel les États parties «reconnaissent le droit qu'à toute personne de jouir de conditions de travail justes et favorables, qui assurent notamment: a) la rémunération qui procure, au minimum, à tous les travailleurs: i) un salaire équitable et une rémunération égale pour un travail de valeur égale sans distinction aucune; en particulier, les femmes doivent avoir la garantie que les conditions de travail qui leur sont accordées ne sont pas inférieures à celles dont bénéficient les hommes et recevoir la même rémunération qu'eux pour un même travail; ii) une existence décente pour eux et leur famille conformément aux dispositions du présent Pacte», ainsi qu'à celui de l'article 23 (paragr. 3) de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui consacre le «[...] droit à une rémunération équitable et satisfaisante [...] assurant [au travailleur/à la travailleuse] ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine [...]». Le Pacte et la Déclaration universelle des droits de l'homme sont des instruments des droits de l'homme internationalement reconnus. Conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et à la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale, les États sont tenus de protéger les droits de l'homme et toutes les entreprises, indépendamment de leur taille, de leur secteur, de leur cadre de fonctionnement, de leur régime de propriété et de leur structure, doivent respecter les droits de l'homme dans toutes leurs activités.

III. Méthodes d'estimation des salaires vitaux

Principes à suivre dans le cadre de l'estimation des salaires vitaux

8. Les estimations du salaire vital transposent la notion de salaire vital en valeur monétaire nationale. Ces estimations peuvent alimenter et éclairer un dialogue social fondé sur des données factuelles pour la fixation des salaires. Les méthodes relatives au salaire vital doivent suivre un certain nombre de principes, à savoir:
 - a) estimation des besoins des travailleurs et de leur famille à l'aide de méthodes fondées sur des données factuelles;
 - b) consultation des organisations représentatives d'employeurs et de travailleurs sur les estimations du salaire vital et l'implication des partenaires sociaux à l'ensemble du processus, le but étant d'en garantir l'appropriation nationale et/ou locale;
 - c) transparence, notamment au moyen d'informations sur les sources de données et les méthodes de traitement, qui soient vérifiables, exhaustives et reproductibles;
 - d) fiabilité des données en termes de représentativité et transparence des méthodes de collecte;

- e) accessibilité publique en temps utile des estimations, des données et des méthodes;
- f) indications précisant si le montant des estimations est brut ou net, à savoir si des postes tels que les cotisations de sécurité sociale sont inclus ou non;
- g) ajustements réguliers visant à prendre en considération les variations du coût de la vie et des habitudes de consommation;
- h) contrôle de la qualité, y compris examen technique approfondi, validation et réexamen périodique en vue d'apporter régulièrement des améliorations;
- i) promotion de l'égalité entre femmes et hommes ainsi que de la non-discrimination;
- j) prise en compte du contexte régional ou local et des réalités socio-économiques et culturelles.

Considérations d'ordre général sur les méthodes

9. **Les méthodes d'estimation des salaires vitaux devraient être fondées sur une définition et une évaluation d'un panier de biens s'appuyant sur les prix locaux, au minimum, des éléments suivants: alimentation, logement, santé et éducation ainsi que d'autres biens et services nécessaires, compte tenu de la situation nationale. Ce panier doit garantir aux travailleurs et à leur famille un niveau de vie décent. S'agissant de certains éléments de ce panier, des normes internationales sont solidement établies et devraient être appliquées. En outre, la méthode devrait spécifier la taille de la famille et le nombre de salariés qui en font partie. Les estimations du salaire vital devraient être ventilées par élément et être exprimées selon les différentes unités de salaire – montants horaire, mensuel, trimestriel et annuel – et devraient être le fruit d'analyses empiriques solides de la population, notamment d'enquêtes et de recensements réalisés aux niveaux national ou régional.**

IV. Examen des initiatives actuelles relatives au salaire vital

10. Ces dernières années, on a assisté à une nette augmentation des initiatives volontaires relatives au salaire vital, qui émanent notamment d'entreprises multinationales, agissant individuellement ou dans le cadre d'initiatives multipartites. Bien qu'elles ne présentent pas toutes un même niveau de mise en œuvre, ces initiatives ont eu pour effet de porter sur le devant de la scène la notion de salaire vital. Nombre d'entre elles aboutissent à des estimations supérieures au salaire minimum légal en vigueur. Ainsi, dans certains cas, en versant une rémunération basée sur une estimation du salaire vital, des entreprises multinationales ont amélioré le niveau de vie de certains travailleurs et de leur famille. Pour autant, nombre de ces initiatives ne sont pas encore fondées sur les principes de l'OIT concernant la fixation des salaires, en particulier le dialogue social tripartite et/ou la négociation collective et ne font pas non plus appel aux autres institutions nationales compétentes telles que les commissions sur le salaire minimum. Le contexte local et les causes profondes des bas salaires, de même que les facteurs économiques ne sont pas toujours pris en considération, en particulier dans l'opérationnalisation des salaires vitaux. Il importe d'aligner les initiatives relatives au salaire vital sur les principes de l'OIT concernant les processus de fixation des salaires.

V. Modalités d'opérationnalisation du salaire vital

11. L'opérationnalisation des salaires vitaux ne doit pas s'appuyer sur une approche universelle, mais tenir compte des différences locales et régionales dans les pays. Le dialogue social tant tripartite que bipartite et, en particulier, la négociation collective sont des mécanismes essentiels à l'opérationnalisation des salaires vitaux. Le dialogue social, notamment la négociation collective, contribue à une répartition équitable des gains générés grâce à la valeur ajoutée le long des chaînes d'approvisionnement mondiales.

12. Toute stratégie durable visant à promouvoir les salaires vitaux se doit de dépasser le cadre des seuls mécanismes de fixation des salaires, de tenir compte d'un plus grand nombre de facteurs, parmi lesquels la croissance économique durable et les transformations structurelles, dans une optique d'amélioration de la productivité. Une telle stratégie devrait faire que l'accroissement de la productivité se traduise par une augmentation des salaires – ce qui n'est possible que si l'on peut compter sur des institutions du marché du travail et un dialogue social solides et efficaces.
13. L'opérationnalisation du principe du salaire vital dans le cadre du processus global de fixation des salaires devrait reposer sur des données factuelles et tenir compte des principes fondamentaux de l'OIT relatifs à la fixation des salaires mentionnés précédemment, à savoir:
 - a) **Tenir compte des besoins des travailleurs et de leur famille ainsi que des facteurs économiques dans les processus de fixation des salaires.** Les besoins des travailleurs et de leur famille et les facteurs économiques sont les deux piliers des processus de fixation des salaires. Il importe que les estimations du salaire vital répondent aux principes ou aux exigences cités plus haut et qu'elles soient utilisées parallèlement aux informations concernant les facteurs économiques.
 - b) **Renforcer le dialogue social et donner un pouvoir accru aux institutions chargées de la fixation des salaires, en particulier la négociation collective.** Cela suppose de renforcer la capacité des institutions chargées de la fixation des salaires et de donner les moyens aux partenaires sociaux de négocier collectivement sur les questions relatives aux salaires et/ou de prendre part au dialogue social tripartite sur les politiques salariales. La négociation collective peut se tenir à différents niveaux et porter sur différents aspects, tels que les systèmes de paiement des salaires, la structure des salaires ou leur composition.
 - c) **Promouvoir la progression graduelle des salaires minima vers les salaires vitaux.** Les salaires vitaux devraient être établis au moyen de processus de fixation des salaires, conformément aux principes de l'OIT relatifs à la fixation des salaires, soit par la négociation des salaires minima légaux, soit par la négociation collective, compte tenu de la situation nationale et des facteurs économiques. Les systèmes de fixation des salaires minima devraient être renforcés conformément à la convention n° 131.
 - d) **Garantir une appropriation nationale et/ou locale.** Il importe que l'opérationnalisation des salaires vitaux soit un processus établi au niveau national. Une mise en œuvre réussie exige une appropriation nationale et locale, avec le concours des partenaires sociaux. Cela doit permettre la prise en compte de la situation au niveau local et national.
 - e) **Veiller à l'égalité entre femmes et hommes et à la non-discrimination.** L'opérationnalisation des salaires vitaux devrait viser à combler les écarts de rémunération entre femmes et hommes et à mettre fin à la discrimination salariale, en s'appuyant sur le principe de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale.
 - f) **Utiliser des données et des statistiques solides et fiables dans le cadre d'une approche fondée sur des données factuelles.** Des informations et des données sont nécessaires pour appuyer les institutions chargées de la fixation des salaires et favoriser l'opérationnalisation des salaires vitaux. Des informations et des données sur les facteurs économiques, les caractéristiques du marché du travail, le contexte dans les différents secteurs et les résultats des entreprises sont nécessaires pour un processus de fixation des salaires fondé sur des données factuelles et des ajustements périodiques des salaires vitaux.
 - g) **Tenir compte des causes profondes des bas salaires et des difficultés qui y sont associées, telles que la répartition inéquitable de la valeur, la faible productivité totale des facteurs, l'informalité et la faiblesse des institutions et des systèmes de contrôle de la conformité.** Cela suppose aussi d'étendre les systèmes de salaires

minima à tous les travailleurs pour remédier au fait que certaines catégories de travailleurs ne sont pas couvertes par la loi. Il est essentiel de créer un cadre propice à des entreprises durables et de prendre des mesures de nature à faire augmenter la productivité pour permettre une hausse durable des salaires et contribuer à l'octroi de salaires plus élevés. De surcroît, il importe que les mesures d'opérationnalisation des salaires vitaux s'accompagnent de mesures destinées à favoriser la formalisation, conformément à la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015.

- h) **Reconnaître le rôle de l'État.** Les pouvoirs publics devraient miser sur la qualité et la fourniture des services publics, notamment en matière de santé, d'éducation, de protection sociale et d'infrastructure, pour contribuer à la réalisation d'un niveau de vie décent. En outre, il est essentiel de renforcer les systèmes de contrôle de la conformité, tels que les services d'inspection du travail et les autres autorités compétentes, pour s'assurer que les travailleurs perçoivent le salaire auquel ils ont droit.

VI. Recommandations relatives à l'action future du Bureau

14. Le Bureau devrait continuer à fournir un appui en vue de renforcer les processus de fixation des salaires et s'employer, pour ce faire:
 - a) à promouvoir la ratification et la mise en œuvre de toutes les conventions et normes internationales du travail pertinentes;
 - b) à fournir une assistance technique aux mandants tripartites pour renforcer les institutions chargées de la fixation des salaires, en particulier de la fixation des salaires minima, grâce à un dialogue social plus efficace, notamment à la négociation collective;
 - c) à produire des lignes directrices portant sur la revue des politiques et des processus de fixation des salaires;
 - d) à aider les autorités publiques à rassembler des données et des informations en vue d'une fixation des salaires fondée sur des données factuelles et d'une négociation collective en connaissance de cause, conformément aux normes internationales du travail pertinentes et à la Stratégie intégrée de l'OIT pour la promotion et la mise en œuvre du droit de négociation collective approuvée par le Conseil d'administration à sa 349^e session et à les mettre à la disposition des partenaires sociaux;
 - e) à élaborer un cadre d'évaluation aux fins de la fixation des salaires, compte tenu de la convention n° 131 et de divers facteurs économiques, y compris les exigences du développement économique, la productivité, l'intérêt qu'il y a à atteindre et à maintenir un haut niveau d'emploi, la durabilité économique des entreprises, les facteurs propres à chaque secteur, les conditions macroéconomiques et la situation du marché du travail, notamment le degré d'informalité;
 - f) à promouvoir, sur la base de la Stratégie de l'OIT sur la réalisation du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement, que le Conseil d'administration a adoptée à sa 347^e session, l'application des principes énoncés dans la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale;
 - g) à produire, à l'intention des employeurs et des travailleurs, des documents d'orientation sur les processus de fixation des salaires et à fournir une assistance technique aux mandants sur la fixation des salaires.
15. Le Bureau devrait mener une série d'activités en rapport avec les salaires vitaux, comme suit:
 - a) sensibilisation au salaire vital, notamment au moyen de lignes directrices et d'informations;

- b) s'engager auprès des initiatives relatives au salaire vital en vue de promouvoir l'harmonisation avec les principes de l'OIT concernant le salaire vital;
- c) fourniture, sur demande, d'une assistance technique aux mandants sur la méthode mise au point par le BIT pour estimer les besoins des travailleurs et de leur famille aux fins de l'établissement d'un salaire vital;
- d) examen de la méthode employée par le BIT pour estimer les besoins des travailleurs et de leur famille afin de l'aligner sur les principes à suivre pour les estimations du salaire vital;
- e) élaboration d'une stratégie de communication sur le salaire vital, les principes de l'OIT concernant la fixation des salaires et la méthode de l'OIT relative à la fixation du salaire vital. Le Service d'assistance du BIT aux entreprises sur les normes internationales du travail pourrait être un instrument utile et une source d'information dans ce domaine;
- f) réalisation de recherches plus approfondies sur les orientations et les éléments nouveaux concernant le salaire vital et diffusion des connaissances et des enseignements tirés de l'expérience;
- g) promotion des résultats de la réunion au sein du système multilatéral et par le biais de partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies, y compris la Coalition mondiale pour la justice sociale.

16. Le Bureau devrait poursuivre ses activités, notamment :

- a) en offrant une assistance technique aux mandants sur le développement des compétences, l'amélioration de la productivité et le renforcement d'un cadre propice aux entreprises durables ainsi que sur les politiques relatives à l'emploi et à la protection sociale et les politiques macroéconomiques destinées à créer des emplois décents;
- b) en fournissant une assistance technique pour accompagner la transition vers la formalité conformément à la recommandation n° 204;
- c) en aidant les mandants à recueillir des données, notamment au moyen d'enquêtes sur la main-d'œuvre et les entreprises;
- d) en veillant à une efficacité accrue des services d'inspection du travail et des autres autorités compétentes dans une optique de renforcement de la conformité;
- e) en aidant les États Membres à élaborer et à fournir des services publics qui soient abordables, accessibles et de qualité.

Annexe.

Liste non exhaustive des normes internationales du travail relatives aux politiques salariales et à la fixation des salaires

Conventions

Conventions fondamentales

Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948

Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949

Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951

Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958

Conventions de gouvernance

Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947

Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976

Convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969

Conventions techniques

Convention (n° 26) sur les méthodes de fixation des salaires minima, 1928

[statut intérimaire MEN]

Convention (n° 94) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949

Convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949

Convention (n° 99) sur les méthodes de fixation des salaires minima (agriculture), 1951

[statut intérimaire MEN]

Convention (n° 110) sur les plantations, 1958

Convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970

Convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978

Convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978

Convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981

Convention (n° 173) sur la protection des créances des travailleurs en cas d'insolvabilité de leur employeur, 1992

Convention (n° 175) sur le travail à temps partiel, 1994

Convention (n° 177) sur le travail à domicile, 1996

Convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997

Convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée

Convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007

Convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011

Recommandations

Recommandation (n° 30) sur les méthodes de fixation des salaires minima, 1928

[statut intérimaire MEN]

Recommandation (n° 85) sur la protection du salaire, 1949

Recommandation (n° 84) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949

Recommandation (n° 89) sur les méthodes de fixation des salaires minima (agriculture), 1951 [statut intérimaire MEN]

Recommandation (n° 110) sur les plantations, 1958

Recommandation (n° 135) sur la fixation des salaires minima, 1970

Recommandation (n° 143) concernant les représentants des travailleurs, 1971

Recommandation (n° 163) sur la négociation collective, 1981

Recommandation (n° 180) sur la protection des créances des travailleurs en cas d'insolvabilité de leur employeur, 1992

Recommandation (n° 182) sur le travail à temps partiel, 1994

Recommandation (n° 184) sur le travail à domicile, 1996

Recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015

Faire avancer la justice sociale, promouvoir le travail décent

L'Organisation internationale du Travail est l'institution des Nations Unies spécialisée dans les questions liées au monde du travail. Elle rassemble gouvernements, travailleurs et employeurs autour d'une approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain, en soutenant la création d'emplois, les droits au travail, la protection sociale et le dialogue social.



Ministère fédéral de la
Coopération économique
et du Développement



Ministry of Foreign Affairs of the
Netherlands

ilo.org

Bureau international du Travail
Route des Morillons 4
1211 Genève 22
Suisse